CHAPITRE 5

INTERVENTIONS DES POUVOIRS PUBLICS ET APPEL EN FAVEUR D'UNE ACTION





CHAPITRE 5

INTERVENTIONS DES POUVOIRS PUBLICS ET APPEL EN FAVEUR D'UNE ACTION

INTRODUCTION

Ce chapitre fournit une synthèse des questions traitées dans les précédents chapitres de l'AEO, suivie d'une analyse des interventions des pouvoirs publics pour la mise en œuvre d'un programme d'action durable en faveur de l'environnement et du développement en Afrique. Il se referme sur l'un des résultats majeurs du processus de l'AEO : 31 recommandations à l'intention des responsables politiques concernant les actions spécifiques à mener.

VUE D'ENSEMBLE

La richesse d'une nation se mesure à son capital national total, c'est-à-dire à la somme du capital créé par l'homme, du capital naturel, du capital humain et du capital social (Serageldin, 1994). Ceci est illustré sous une forme facilement mémorisable dans l'encadré 5.1. Pour que le développement soit durable, le stock de capital national à n'importe quel instant futur doit être supérieur au stock actuel.

L'Afrique a accru son capital total au cours des 30 dernières années. En dépit des difficultés auxquelles la région a été confrontée depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours, son stock global de capital total—qu'il s'agisse du montant absolu ou par habitant—a augmenté si on le

Encadré 5.1 Le stock de capital national

CNT = CCH + CN + CH + CS

CCH = capital créé par l'homme

CN = capital naturel

CH = capital humain

CNT = capital national total

CS = capital social

mesure en termes de PIB (PNUD, 2000). Le tableau 5.1 illustre cette évolution pour différents pays d'Afrique entre trois dates: 1975, 1985 et 1998. Voici une analyse un peu plus détaillée des composantes individuelles du capital total:

- Au cours des trois dernières décennies, le stock de capital créé par l'homme (bâtiments, routes, usines, etc.) a augmenté en Afrique, comme le montre la prolifération des zones urbaines dans la région.
- Le capital naturel (sols, forêts, minéraux, pétrole et gaz, pêches, faune et flore sauvage) a décliné, comme le montre le degré de dégradation de l'environnement déjà décrit dans ce rapport.
- Les niveaux d'investissement dans l'éducation indiquent qu'en termes absolus, le capital humain de l'Afrique s'est accru durant les 30 dernières années (PNUD, 2000), bien que cette augmentation soit actuellement menacée par les mauvaises conditions de travail et la faible motivation de la main-d'œuvre qualifiée de la région. Ceci est mis en lumière par le problème de la « fuite des cerveaux ».
- On peut supposer que le capital social de l'Afrique systèmes de gouvernance démocratiques, services sociaux, capacité institutionnelle, autonomie des femmes et d'autres groupes marginalisés-a également augmenté. Depuis 30 ans, les pays africains évoluent dans le sens d'une démocratisation accrue, d'une décentralisation du pouvoir vers les échelons inférieurs et d'un gain d'autonomie des collectivités et des organisations de la société civile qui participent de manière plus réelle et plus efficace à la prise de décision.

Cependant, ce tableau en apparence positif est quelque peu trompeur. Ceci s'explique par les quatre raisons suivantes:

Bien que le montant absolu et par habitant du capital total ait augmenté à l'échelle de la région, il existe de

Depuis 30 ans, les pays africains évoluent dans le sens d'une démocratisation accrue, d'une décentralisation du pouvoir vers les échelons inférieurs et d'un gain d'autonomie des collectivités et des organisations de la société civile qui participent de manière plus réelle et plus efficace à la prise de décision.

fortes disparités entre les pays, certains enregistrant un accroissement et d'autres un déclin. Par exemple, au cours des 30 dernières années, le PIB par habitant a triplé à Maurice, presque doublé aux Seychelles et progressé dans une certaine mesure en Tunisie. A l'inverse, il a régressé au Gabon, au Ghana, en Afrique du Sud et en Sierra Leone, et a plus ou moins stagné au Kenya. Au Ghana, en Sierra Leone et en Afrique du Sud, le PIB par habitant était plus élevé en 1975 qu'en 1998.

- Le taux de croissance du capital total de l'Afrique est inférieur à celui de tous les pays en développement pris dans leur ensemble, ce qui signifie que l'augmentation est insuffisante pour apporter un changement significatif.
- La distribution du capital total n'est pas équitable. Par exemple, entre 1987 et 1998, les 20 pour cent les plus pauvres de la population de la Sierra Leone n'ont bénéficié que de 1,1 pour cent de la consommation de revenu (c'est-à-dire une part dérisoire du « gâteau national »). La situation n'est guère meilleure dans le reste de l'Afrique, où ce chiffre n'atteint pas 10 pour cent (PNUD, 2000).
- Enfin, et c'est peut-être l'élément le plus important, l'augmentation du capital total de l'Afrique est le fruit de la transformation de capital naturel en d'autres formes de capital. En principe, une telle transformation ne constitue pas un motif d'inquiêtude tant que la somme totale du capital est en augmentation. En Afrique, toutefois, les inquiêtudes sont justifiées dans la mesure où le processus de transformation n'a pas été viable et ne l'est toujours pas. Par exemple, dans de nombreuses régions d'Afrique, les taux d'exploitation des forêts, des pêches et des ressources animales et végétales excèdent leur niveau de viabilité et l'utilisation des ressources donne lieu à des gaspillages.

Dans l'ensemble, tandis que certaines contrées telles que les Seychelles et Maurice ont amélioré de façon significative la qualité de vie de leur population, la majorité des Etats d'Afrique se situent dans le groupe des pays à faible indicateur du développement humain (IDH) (PNUD, 2000). En l'an 2000, le Cap-Vert, le Ghana et le Kenya étaient les trois seuls pays d'Afrique occidentale et orientale à présenter un IDH moyen, tous les autres se situant parmi les Etats à faible IDH (PNUD, 2000).

Le lien entre l'environnement et le développement est particulièrement marqué en Afrique du fait que les économies nationales dépendent de l'agriculture et des ressources naturelles aux stades de production et de transformation primaires. L'agriculture et l'industrie (principalement fondée sur les ressources naturelles) contribuent de manière significative au PIB, en particulier dans les pays présentant un faible IDH. Par exemple, en Sierra Leone—pays qui possède l'IDH le plus faible du monde –, l'agriculture et l'industrie représentent 68 pour cent du PIB (PNUD, 2000). Or, de nombreux pays africains, notamment ceux d'Afrique occidentale et orientale, appartiennent à cette catégorie. Une gestion saine de l'environnement a donc des conséquences importantes pour les moyens d'existence ruraux, la croissance économique globale et l'amélioration de la qualité de la vie.

Bien que les pays d'Afrique aient réalisé quelques progrès en matière de gestion de l'environnement, de nombreux problèmes restent encore à traiter. Par exemple, le niveau actuel de dégradation des sols, de déforestation, de diminution de la biodiversité, de surexploitation des ressources naturelles et de pollution atmosphérique, ainsi que le manque d'accès à de l'eau propre et saine et à des services d'assainissement ou encore les mauvaises conditions de vie urbaines sont les manifestations d'une situation qui demeure défavorable. Si rien n'est fait, ces facteurs vont s'additionner pour saper les perspectives de développement durable de l'Afrique.

Par ailleurs, l'insuffisance des opportunités économiques en Afrique, l'existence de barrières commerciales et de subventions agricoles dans les pays développés et la dégradation de l'environnement de la région rendent la population africaine de plus en plus vulnérable aux conséquences néfastes des changements environnementaux. De nombreux pays d'Afrique sont mal équipés pour faire face aux catastrophes naturelles telles

Le lien entre
l'environnement et le
développement est
particulièrement
marqué en Afrique
du fait que les
économies
nationales dépendent
de l'agriculture et
des ressources
naturelles aux stades
de production et de
transformation
primaires.

•

Tableau 5.1 Evolution du PIB par habitant dans différents pays d'Afrique (en USD)					
	1975	1985	1998		
Seychelles	3 600	4 957	7 192		
Maurice	1 531	2 151	4 034		
Tunisie	1 373	1 771	2 283		
Afrique du Sud	4 574	4 229	3 918		
Gabon	6 480	4 941	4 630		
Ghana	411	328	399		
Kenya	301	320	334		
Sierra Leone	316	279	150		
Afrique subsaharienne	780	1 170	1 520		
Pays en développement	720	1 520	3 260		



Une bonne gestion de l'environnement a d'importantes retombées sur la qualité de la vie et les moyens de subsistance des populations rurales.

Mark Edwards / Still Pictures

que les inondations, les sécheresses ou les tremblements de terre, et à l'apparition de problèmes sanitaires tels que la pandémie de VIH/SIDA (abordée au Chapitre 3).

Le défi posé à l'Afrique est bien analysé dans une déclaration attribuée à H.E. Olusegun Obasanjo, le président de la République fédérale du Nigeria, qui est reproduite à l'encadré 5.2. Face à un tel défi, il sera indispensable de définir des voies de développement durable pour permettre aux populations africaines—en particulier en Afrique occidentale et orientale, où les IDH

sont faibles—d'obtenir la qualité de la vie qu'elles méritent et d'améliorer leur environnement.

CHAMP D'ACTION ET DIFFICULTÉS D'ÉVALUATION

Les Etats africains ont mis en place un certain nombre d'interventions pour tenter de résoudre les problèmes environnementaux. Nombre de mesures politiques, de législations et de réglementations liées à l'environnement ont été instaurées à l'échelon national et divers pays d'Afrique ont signé des accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Le catalogue des documents relatifs à la gestion de l'environnement montre clairement que—sur le papier du moins—les problèmes sont largement traités (NEMA, 2001). Cependant, ceux-ci demeurent de simples déclarations d'intention tant qu'ils ne sont pas concrétisés. De plus, même après leur mise en œuvre, il est nécessaire de vérifier que leur effet sur l'environnement est positif et adéquat (NEMA, 2001).

L'évaluation quantitative de la réussite ou de l'échec des initiatives des pouvoirs publics et de leur mise en œuvre n'est pas une tâche aisée. Les Etats africains sont confrontés aux mêmes problèmes que le reste de la communauté mondiale concernant l'analyse de l'intervention des pouvoirs publics. L'expérience internationale montre que l'évaluation des effets de la mise en œuvre et de l'efficacité est rendue particulièrement difficile par le manque d'homogénéité du suivi, le caractère médiocre et incomplet des données, le manque d'indicateurs et de continuité dans les rapports ou encore la pauvreté des données sur la situation de

Encadré 5.2 Le défi africain

« Nous sommes tous conscients des problèmes et des défis auxquels notre continent est confronté aujourd'hui. Près de 15 ans après la création de la CMAE et huit ans après le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, au Brésil, notre région demeure en proie à de nombreux problèmes. Nous sommes toujours aux prises avec la dégradation des sols ainsi qu'avec des catastrophes d'origine aussi bien naturelle qu'humaine. Nos forêts et nos ressources forestières sont exploitées et épuisées sans discernement, nos ressources côtières et maritimes sont dégradées et nous avons encore d'énormes problèmes d'approvisionnement et de réserves en eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Nombre de ces problèmes résultent du manque de planification et de viabilité de l'exploitation des ressources naturelles de la région, y compris de ses divers écosystèmes. »

« Ces difficultés sont encore aggravées par les problèmes environnementaux qui se posent à l'échelle de la planète, tels que l'amenuisement de la couche d'ozone et les changements climatiques, qui continuent à menacer la survie de l'espèce humaine. De plus, l'Afrique a malheureusement constitué un dépotoir facile pour les déchets toxiques et dangereux tout comme pour les produits chimiques et les technologies obsolètes. Ajoutez à cela les difficultés insolubles liées à une dette paralysante, une explosion démographique incontrôlée, des conflits violents nombreux et fréquents... et vous obtenez un tableau dramatique de l'Afrique qui met chacun d'entre nous au défi de trouver des solutions immédiates. »

H.E. Olusegun Obasanjo, Président de la République fédérale du Nigeria l'environnement avant et après la mise en œuvre (PNUE, 1999). De plus, il n'existe pas de mécanismes, de méthodologies ni de critères appropriés pour déterminer quelle intervention contribue à quel changement dans l'état de l'environnement. De tels problèmes interdisent souvent des comparaisons valables entre la situation actuelle et ce qui serait advenu si aucune mesure n'avait été prise. Une analyse plus complète et plus précise nécessitera l'élaboration de meilleurs mécanismes de suivi et d'évaluation des effets des politiques mises en œuvre sur la qualité de l'environnement (PNUE, 1999).

Il ressort clairement de cette vue d'ensemble qu'il est nécessaire de trouver et de recommander des actions réalisables à l'échelon national, sous-régional et régional, et d'envisager leurs conséquences sur la mise en œuvre à ces niveaux ainsi que sur le programme mondial en matière d'environnement. Nonobstant les difficultés évoquées plus haut, les sections suivantes de ce chapitre identifient les interventions appropriées des pouvoirs publics, analysent leurs implications et fournissent des recommandations en matière d'action.

INTERVENTIONS DES POUVOIRS PUBLICS ET ANALYSE

L'histoire de l'évolution sociale, économique et environnementale présentée au chapitre 1 prouve que les pays africains se sont montrés à la hauteur des problèmes de dégradation de l'environnement auxquels ils ont été confrontés. Une volonté collective de s'attaquer aux problèmes liés à l'environnement a vu le jour et des institutions chargées de traduire cette volonté en résultats concrets ont été créées. Certains tournants de ce processus sont récapitulés ci-dessous.

- En 1968, les gouvernements africains signent la Convention d'Alger sur la conservation de la nature et des ressources naturelles.
- Les efforts en faveur d'une utilisation et d'une gestion durables des ressources naturelles redoublent après la Conférence de Stockholm sur l'environnement humain organisée en 1972 par les Nations Unies.
- En 1980, sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), un sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement africains conduit à l'adoption du *Plan d'action de Lagos*, projet de développement économique de l'Afrique qui contribuera à mettre en lumière les défis auxquels est confrontée la région.
- En 1985, les pays d'Afrique créent la CMAE qui, au cours des 15 années suivantes, permettra des réalisations concrètes en fournissant un leadership à

l'échelle de la région, en favorisant la sensibilisation et le consensus sur les guestions environnementales de portée mondiale et régionale, et en apportant aux gouvernements africains les compétences nécessaires pour gérer leur environnement et participer aux négociations internationales (PNUE, 2000). En dépit de ces avancées, les dirigeants de la CMAE ont conscience de l'immensité et de la complexité croissante des défis auxquels est confrontée l'Afrique en termes d'environnement. Relever ces défis nécessitera des ressources humaines et financières supplémentaires et une coopération mondiale, régionale et sous-régionale accrue, ainsi que des efforts de la part des différents Etats africains, combinés à une forte volonté politique, à un réel engagement et à une bonne gouvernance (PNUE, 2000).

- En 2001, les chefs d'Etat africains décident de transformer l'OUA en Union africaine. Ils se mettent également d'accord sur la Nouvelle initiative africaine, plan de redressement s'inscrivant dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA). Ceci constitue un tournant dans la quête d'une nouvelle voie de développement durable (CMAE, 2001).
- Durant la 55e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (septembre 2000), les gouvernements africains souscrivent aux six valeurs fondamentales qui doivent sous-tendre les relations internationales au xxie siècle: liberté, égalité des nations, solidarité, tolérance, respect de la nature et partage des responsabilités (CMAE, 2001).

Parallèlement aux initiatives régionales et sousrégionales mentionnées ci-dessus, des efforts, dont une synthèse est présentée à l'Annexe 1, ont également été entrepris au niveau national. Dans leurs tentatives pour remédier à la dégradation de l'environnement, les Etats africains ont mis l'accent sur divers types d'interventions. Celles-ci sont examinées individuellement ci-dessous. Par ailleurs, certains des échecs et des points faibles de leur mise en œuvre sont analysés à l'Annexe 2.

INTRODUCTION DE POLITIQUES MACRO-ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Les politiques des gouvernements leur permettent d'influencer la structure et le fonctionnement des économies afin d'atteindre leurs cibles et leurs objectifs en termes de développement et de croissance économique. Pour y parvenir, ils emploient des instruments économiques, financiers, juridiques et institutionnels

servant à encourager ou à décourager certains types d'activités au niveau macro-économique ou sectoriel (Mogaka *et al*, 2001). Par exemple, les politiques macro-économiques sont employées dans toute l'Afrique orientale et australe pour manipuler les taux de change, la masse monétaire et les taux d'intérêt afin de favoriser la croissance économique, de stimuler l'emploi et les investissements et de générer des devises. Par ailleurs, les politiques agricoles des sous-régions combinent depuis longtemps les subventions, les taxes et les dispositifs de crédit pour promouvoir des objectifs tels que la sécurité alimentaire, l'augmentation des recettes à l'exportation et la formation de revenu rural (Mogaka *et al*, 2001).

Les Etats africains ont fait de la réduction de la pauvreté l'un de leurs objectifs prioritaires, dont le fondement réside dans des politiques et des stratégies macro-économiques judicieuses assurant à la fois une croissance large et durable et une stabilité macro-économique. Devenus plus ouverts sur l'extérieur, ces Etats ont mis en place des politiques de libéralisation du commerce, des réformes structurelles de l'agriculture et des politiques monétaires qui visent le maintien d'une faible inflation, un taux de change stable, des taux d'intérêt plus bas et des devises entièrement convertibles. Prises collectivement, ces interventions ont pour but d'intégrer l'Afrique au village planétaire. Le bénéfice escompté d'une mondialisation accrue est la réduction de la pauvreté en Afrique.

L'insécurité alimentaire est un critère de mesure de la pauvreté. Le tableau 5.2 montre que de nombreux pays ont vu augmenter leur ration calorique journalière par habitant, même si certains Etats subsahariens ont connu une évolution inverse. La situation est similaire concernant la ration protéique et lipidique par habitant, ce qui ne fait que donner plus de poids aux plaidoyers en faveur d'un plus grand effort de réduction de la pauvreté.

Certaines politiques macro-économiques ont eu des effets négatifs, exacerbant la pauvreté au lieu de la réduire. Par exemple, durant les années 1980, la plupart des pays d'Afrique orientale et australe ont subi une stagnation économique, un déclin de la croissance et un accroissement du déficit public et extérieur. Cette détérioration des conditions économiques, ainsi que les mesures de stabilisation et d'ajustement structurel prises dans les années 1990 pour y remédier, ont engendré une contraction considérable de l'économie, un déclin du niveau de vie rural et une chute des revenus et de l'emploi (Mogaka et al, 2001). Comme c'est souvent le cas, l'augmentation de la pauvreté a rendu les populations plus dépendantes des ressources naturelles pour la satisfaction de leurs besoins quotidiens et la génération de revenus, et cette pression accrue a engendré une surexploitation des ressources. En d'autres termes, les politiques macro-économiques ont exacerbé la pauvreté dans ces deux sous-régions et contribué à aggraver la dégradation de l'environnement.

Ration calorique journalière Indice de Ration protéique journalière Ration lipidique journalière par habitant production vivrière par habitant par habitant							
Pays/région	1970	1997	(1989–91 = 100)	1970	% ∆ 1970–97	1970	% ∆ 1970–97
Seychelles	1 930	2 487	143	79	+52,2	72	+112,7
Maurice	2 355	2 917	109	72	+43,2	87	+72,0
Tunisie	2 255	3 283	122	88	+55,0	93	+45,6
Afrique du Sud	2 831	2 990	97	77	+2,9	77	+12,8
Gabon	2 183	2 556	111	73	+18,7	55	+44,4
Ghana	2 242	2 611	144	49	-0,4	32	-20,5
Kenya	2 187	1 976	105	52	-19,0	47	+40,2
Sierra Leone	2 449	2 035	101	44	-11,3	58	-13,6
Afrique subsaharienne	2 271	2 231		53	-4,1	46	+2,8
Pays en développement	2 145	2 663		67	+27,5	59	+79,6
Monde	2 358	2 791		74	+19,7	72	+42,2

Encadré 5.3 Impacts de la politique macro-économique sur le secteur forestier en Tanzanie—le cas des ajustements structurels et du secteur agricole

Environ 40 pour cent de la superficie de la Tanzanie est recouverte de forêts et de zones boisées. Les réformes macro-économiques mises en place au cours des deux dernières décennies ont exercé un impact sur ces ressources. Les recherches effectuées sur ce sujet ont débouché sur la conclusion suivante : la déforestation en Tanzanie n'est pas uniquement due à des problèmes d'exploitation forestière ; elle est intimement liée à des questions de politiques publiques, ainsi qu'aux forces économiques et sociales.

Les effets des ajustements structurels sur les forêts et les zones boisées de Tanzanie ont été particulièrement marqués. A la fin des années 1980 et au cours des années 1990, une série de réformes économiques a été entreprise en réponse à une série de crises économiques. Ces réformes étaient destinées à restaurer les équilibres économiques et à poser le fondement d'une croissance durable en libéralisant les principaux marchés soumis à une trop forte mainmise de l'Etat. Le secteur agricole a été particulièrement touché par ces réformes. Le rôle de l'Etat dans la commercialisation des extrants et des intrants a été considérablement diminué, un rôle accru étant conféré au secteur privé. Parallèlement, la libéralisation croissante de l'environnement économique s'est accompagnée d'une dévaluation de la monnaie et d'une flambée des taux d'inflation. Ces facteurs, parmi d'autres, ont conduit à un déclin du revenu par habitant et à une

augmentation du coût de la vie, si bien que la population aussi bien urbaine que rurale a éprouvé de plus en plus de difficultés à joindre les deux bouts. Ces facteurs ont également eu un impact majeur sur l'utilisation de la terre et des autres ressources naturelles. En voici quelques exemples :

- La dévaluation a augmenté le prix des importations d'intrants, de produits agrochimiques et de machines. Les agriculteurs ont réduit ou abandonné l'utilisation de ces produits devenus plus chers, accélérant ainsi le développement de l'agriculture extensive qui nécessite le recours au déboisement pour accroître la production.
- La suppression du contrôle des prix et des subventions para-étatiques a créé plus d'espace pour le commerce des produits agricoles, ce qui s'est traduit par une plus grande demande du marché et donc par une augmentation de la production. Le secteur privé ayant omis d'assumer nombre des rôles de l'Etat axés sur l'information, de nombreux agriculteurs sont restés dans l'ignorance des pratiques durables et l'expansion agricole s'est souvent produite au détriment de l'environnement.
- Le déclin des rendements, lié à de mauvaises méthodes d'extension et de culture et au coût relativement plus élevé des intrants, a encouragé les agriculteurs à accroître leur production par le biais de l'extension, souvent en direction des forêts et des zones boisées.

urce:Shechambo (1999)

Cela a certainement été le cas en Tanzanie, où les ajustements structurels ont exercé un impact négatif sur le secteur forestier (voir encadré 5.3).

Parallèlement aux politiques macro-économiques, les Etats africains ont mis en place des politiques sectorielles visant à stimuler la production, l'emploi et les revenus, et donc la réduction de la pauvreté. Cependant, l'utilisation d'instruments économiques pour promouvoir certains secteurs peut s'accompagner de risques pour l'environnement. En Afrique, c'est notamment le cas dans le secteur de l'énergie et de l'urbanisme, dont la promotion entraıne un risque de surexploitation des ressources forestières, dans l'agriculture, les mines et les infrastructures, qui conduisent au déboisement, et dans l'industrie et la fabrication, qui génèrent des déchets et des polluants nuisibles à la qualité de l'environnement. Le tableau 5.3 illustre les effets incitatifs ou dissuasifs des politiques économiques sectorielles en matière d'utilisation et de gestion durables des forêts en Zambie.

Les instruments économiques destinés à favoriser les objectifs de la politique agricole sont sans doute ceux qui



L'activité industrielle s'accompagne souvent de risques pour l'environnement.

Politique	Effets incitatifs	Effets dissuasifs	Lacunes et omissions
Macro-économie	Intégration de préoccupations liées au développement durable Libéralisation des prix et des marchés forestiers Gain d'autonomie du secteur privé et des collectivités	Poursuite de la promotion et de la protection de secteurs dépendant des terres et des ressources forestières	Faible reconnaissance du rôle des forêts et des arbres dans le revenu national, l'emploi et la croissance économique
Agriculture	Préservation et restauration des sols et de l'environnement Promotion de pratiques agricoles durables	Approche punitive et restrictive de la préservation des ressources naturelles Accent mis sur l'optimisation de la production agricole	Prise en compte insuffisante du rôle des arbres dans les systèmes agricoles Reconnaissance insuffisante des dangers de la conversion agricole des terres forestières
Terres	Définition de la propriété et des régimes fonciers Dispositions relatives à la gestion des terres	Approche punitive et restrictive de la préservation des ressources naturelles Accent mis sur l'optimisation de la production agricole Droits et régimes fonciers mal définis en matière d'arbres et de forêts Rôle mal défini des autorités traditionnelles dans la gestion des ressources naturelles Manque de politique et de directives concernant l'utilisation des terres	Faible place accordée aux forêts et aux arbres, à leur régime foncier ou à leur gestion
Eau		Accent mis sur l'extraction et l'utilisation accrues de l'eau Sous-tarification de l'eau	Prise en compte insuffisante des bassins hydrographiques en amont
Energie	Amélioration de l'approvisionnement, de la production et de la commercialisation du bois de chauffage		Prise en compte insuffisante du rôle des forêts dans l'énergie hydroélectrique
Autorité et prise de décision	Contrôle de l'utilisation et de la conversion des forêts	Absence d'autonomie des collectivités et de réduction des droits collectifs et individuels sur les arbres et les forêts Allocation des terres et des ressources sur la base d'objectifs autres que l'exploitation forestière durable	Accent insuffisamment mis sur le rôle des forêts dans les moyens d'existence et le développement

ont eu l'impact le plus néfaste sur l'environnement. L'agriculture a longtemps été promue comme l'un des principaux secteurs de développement et de croissance en Afrique, permettant d'atteindre des objectifs nationaux tels que la sécurité alimentaire, la formation de revenu rural et l'obtention de recettes à l'exportation. L'éventail bien documenté des instruments économiques employés pour soutenir ce secteur influe généralement sur les mécanismes fiscaux et financiers, ainsi que sur ceux des prix et du marché. Il s'agit par exemple de taux d'imposition relativement plus faibles sur les utilisations agricoles des terres (Barnes et de Jager, 1995), de subventions sur les intrants, d'interventions de l'Etat dans la commercialisation, de dispositifs de crédit préférentiels, d'allégements d'impôts et de taxes et d'importants investissements dans la recherche, l'extension, le développement et le marketing (Mogaka et al, 2001). L'utilisation de tels mécanismes a conduit à un accroissement artificiel de la rentabilité de l'agriculture et a souvent encouragé le développement des activités agricoles au détriment de l'environnement (Mogaka et al, 2001).

C'est pourquoi, lorsque les Etats africains mettent en place des politiques macro-économiques et sectorielles visant à réduire la pauvreté, ils doivent veiller à ce qu'aucune des améliorations prévues en termes de croissance économique ne se produise au détriment de l'environnement. Ceci est particulier vrai lorsque les gouvernements africains se lancent dans la modernisation de l'agriculture comme moyen de réduction de la pauvreté et de modernisation globale de l'économie.

Outre les politiques macro-économiques sectorielles, les politiques sociales peuvent également avoir une influence significative sur la gestion de l'environnement. Par exemple, la cause sous-jacente d'une grande partie de la pauvreté largement répandue en Afrique est le fort taux de croissance démographique. Or, c'est la pauvreté qui contraint les populations à surexploiter leurs ressources naturelles et donc à dégrader leur environnement. Par conséquent, les politiques sociales qui s'attaquent à la cause sous-jacente de la pauvreté agissent indirectement en faveur de l'amélioration de l'environnement. L'introduction du planning familial et d'autres stratégies de limitation de la croissance démographique dans certains pays d'Afrique commence à porter ses fruits (PNUD, 2000). Une meilleure éducation peut également permettre d'échapper au piège de la pauvreté, et des efforts sont entrepris en Afrique pour assurer la « gratuité de l'éducation » en vue d'éradiquer l'illettrisme.

Dans certains pays, les politiques de santé mises en œuvre mettent l'accent sur les stratégies préventives plutôt que curatives. Les figures 5.1 et 5.2 montrent l'impact des

interventions des pouvoirs publics qui améliorent les capacités d'accès à de l'eau saine et à des services d'assainissement. Dans les deux cas, il existe un lien direct entre la baisse de la mortalité infantile et l'augmentation du pourcentage de la population bénéficiant de meilleures conditions de salubrité. La suppression des conditions environnementales insalubres peut donc contribuer à la réduction de la vulnérabilité aux maladies (voir Chapitre 3).

RATIFICATION D'ACCORDS MULTILATÉRAUX SUR L'ENVIRONNEMENT (AME)

La majorité des Etats africains ont ratifié les AME qui concernent la région à l'échelon mondial et régional. Les AME sont reconnus comme étant les principaux instruments de l'engagement des Etats dans la poursuite du développement durable (PNUE/SIDA, 1996). Les principaux AME des deux dernières décennies ont couvert

L'utilisation de tels mécanismes a conduit à un accroissement artificiel de la rentabilité de l'agriculture et a souvent encouragé le développement des activités agricoles au détriment de

•

Figure 5.1 Eau potable et santé infantile dans les pays d'Afrique

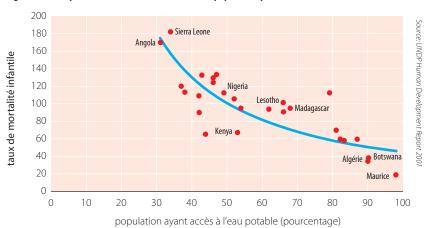
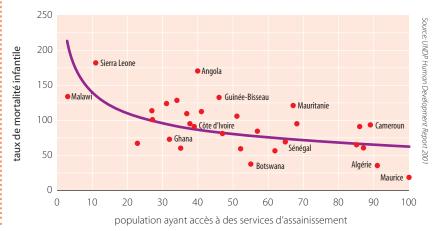


Figure 5.2 Hygiène et santé infantile dans les pays d'Afrique



ronne

des domaines d'une importance fondamentale pour la gestion des ressources environnementales. Ils prévoient des ressources nouvelles ou supplémentaires pour les programmes environnementaux, des transferts de technologie, des mécanismes de prise en charge de questions vitales telles que la diminution de la biodiversité et la réduction de la pauvreté, ainsi que des cadres institutionnels pour la résolution des problèmes liés à l'environnement et au développement (PNUE/SIDA, 1996). Bien que les divers accords mondiaux donnent clairement des motifs d'espoir en ce qui concerne la gestion de l'environnement, les avancées concrètes sont extrêmement limitées (PNUE/SIDA, 1996). Si ces accords traduisent en effet une volonté collective de résoudre les problèmes environnementaux, les pays d'Afrique n'ont pas pu profiter pleinement de leur potentiel et n'ont même pas été en mesure de mettre efficacement en œuvre les dispositions nécessaires de ceux qu'ils ont ratifiés (PNUE/SIDA, 1996). De plus, même les accords régionaux et sous-régionaux sur l'environnement se sont avérés difficiles à mettre en œuvre. en raison principalement d'un manque de ressources financières et humaines adéquates et durables. C'est notamment le cas des conventions d'Abidjan et de Nairobi, toutes deux élaborées dans les années 1980 sous les auspices du programme du PNUE pour les mers régionales. Il a malgré tout fallu onze ans à la convention de Nairobi pour entrer en application et ni l'une ni l'autre n'a réussi à créer d'unité de coordination régionale (UCR) véritablement opérationnelle. Sur l'initiative des gouvernements africains, le PNUE est en train de prendre des dispositions pour rattraper ces retards et corriger les dysfonctionnements. Il a notamment établi un secrétariat conjoint pour les deux conventions, qui a pour mission de coordonner et de favoriser les synergies entre les projets et les programmes actuellement mis en œuvre en Afrique centrale, occidentale et orientale. Cependant, l'obtention d'une aide financière a parfois permis certaines réalisations, comme dans le cas de l'Initiative du bassin du Nil (IBN). Lancée en 1999 par les pays riverains du Nil, elle visait à mettre en place une structure de lutte contre la pauvreté à l'échelle du bassin et promouvoir le développement économique dans la région. Remarquablement bien dotée en ressources naturelles, avec ses hautes montagnes, ses forêts tropicales, ses zones boisées, ses lacs, ses savanes, ses zones humides et arides et ses déserts, la région abrite près de 160 millions de personnes et se distingue par ses niveaux de pauvreté, d'instabilité et de dégradation de l'environnement. De plus, la population devrait doubler d'ici 25 ans, accentuant encore les pressions sur l'eau et les autres ressources

naturelles. L'IBN se fonde sur une vision commune aux pays

Les accords multilatéraux sur l'environnement (AME) ont pour but de protéger l'exceptionnelle biodiversité de l'Afrique.

PNUF

signataires de « parvenir à un développement socioéconomique durable grâce à une utilisation équitable et profitable des ressources hydriques communes du bassin du Nil ». Enfin, il existe actuellement plus de 500 accords multilatéraux et, bien que les pays africains ne les aient pas tous signés, ce nombre est tout simplement trop élevé pour pouvoir être géré par des Etats africains disposant de faibles moyens économiques.

PROMOTION DE LA COOPÉRATION RÉGIONALE ET SOUS-RÉGIONALE

Les Etats africains participent activement à divers forums internationaux destinés à développer la responsabilité collective vis-à-vis de l'environnement. C'est notamment le cas des AME, ratifiés par la majorité des pays d'Afrique sous l'impulsion de la CMAE et avec le soutien technique du PNUE. La création de la CMAE par les Etats africains a constitué l'un des principaux facteurs déclenchants d'une amélioration de la gestion de l'environnement en Afrique et d'une intervention réussie des pouvoirs publics. Les efforts de la CMAE ont été encore renforcés par les organisations sous-régionales vouées à la coopération économique et à la gestion de l'environnement.

Au vu du nombre de groupements régionaux et sousrégionaux, il semble que les Africains apprécient la contribution de ces organisations au développement économique et à la gestion de l'environnement. Malheureusement, la viabilité financière leur fait souvent défaut. Il est donc indispensable de développer les capacités institutionnelles et les mécanismes financiers adéquats pour ces organisations.

... il existe
actuellement plus de
500 accords
multilatéraux, et bien
que les pays
africains ne les aient
pas tous signés, ce
nombre est tout
simplement trop
élevé pour pouvoir
être géré par des
Etats africains
disposant de faibles
moyens
économiques.

•

Instauration de politiques, de législations et d'institutions consacrées à l'environnement

Les plus grands efforts des pouvoirs publics pour combattre la dégradation de l'environnement en Afrique ont peut-être été ceux déployés en matière de politique environnementale et de réforme juridique. Il n'y a pas si longtemps, la plupart des Etats africains disposaient soit de peu d'instruments institutionnels de gestion de l'environnement, soit d'instruments périmés ou sectoriels, c'est-à-dire étroitement ciblés. Les Plans d'action nationaux pour l'environnement (PANE) adoptés par certains pays d'Afrique leur ont permis de formuler des politiques adaptées et de promulguer de nouvelles lois. Les nouvelles politiques de l'environnement ont également guidé la formulation ou la révision des politiques sectorielles et, par la suite, de la législation.

Il existe dans la plupart des pays d'Afrique un grand nombre de politiques, de lois et de règlements qui, à première vue, devraient fournir un fondement suffisant pour une bonne gestion de l'environnement. D'autres pourraient être formulés selon les besoins, même si, dans ce domaine, la quantité ne va pas nécessairement de pair avec la qualité. Le fait que l'environnement africain continue de se détériorer en dépit d'un arsenal aussi substantiel laisse à penser qu'il existe un problème de mise en œuvre, et en particulier d'application. Une approche sectorielle de la gestion de l'environnement débouche souvent sur des lois contradictoires. Cependant, d'autres problèmes, tels qu'un manque de financement ou de ressources humaines, nuisent à l'efficacité de leur mise en œuvre.

Bien que les Etats africains aient amélioré le cadre politique de gestion de l'environnement, qui s'en trouve plus efficace, des progrès restent encore à faire. Par exemple, il est nécessaire d'instaurer des politiques de gestion des ressources transfrontalières et d'assurer une harmonisation entre pays voisins. Il existe également des lacunes au niveau des cadres régissant l'accès aux ressources génétiques et de la gestion des connaissances indigènes.

Les nouvelles législations sur l'environnement ont également facilité la création d'institutions responsables de la coordination, de la supervision et du suivi de la gestion de l'environnement. Ces institutions sont reliées horizontalement aux divers organismes sectoriels des pouvoirs publics et verticalement à la société civile et aux échelons inférieurs de l'exécutif. Les Etats africains investissent lourdement dans la constitution des capacités institutionnelles nécessaires à une meilleure gestion de l'environnement. De nouvelles institutions ont été créées et d'autres ont parfois été réhabilitées.

Cependant, nombre de ces pays souffrent d'une importante pénurie de personnel qualifié, en raison notamment de la « fuite des cerveaux ». Certains des pays les plus pauvres, comme l'Ouganda, ont instauré l'éducation primaire universelle (NEMA, 2001), mais ces efforts louables mettront du temps à porter leurs fruits. Il est donc nécessaire de fournir des possibilités de formation au personnel des institutions concernées afin de palier la pénurie de compétences à court et moyen terme. Les pays d'Afrique devront en outre remédier à la « fuite des cerveaux » en offrant à leur main-d'œuvre qualifiée de réelles perspectives d'emploi et de meilleures conditions de travail.

Bien que les nouvelles institutions nationales chargées de la gestion de l'environnement représentent des améliorations significatives par rapport aux précédentes, la viabilité de certaines d'entre elles est discutable du fait de leur forte dépendance vis-à-vis du financement extérieur. Certaines sont actuellement financées par l'aide publique au développement versée par des organismes tels que la Banque mondiale. Des mécanismes doivent donc être mis en place pour rendre ces institutions financièrement autosuffisantes. En raison de leur caractère national, ces nouvelles institutions disposent en outre d'une capacité limitée pour s'attaquer aux problèmes sous-régionaux et transfrontaliers. Même s'il existe des organisations sous-régionales chargées de l'environnement et du développement, telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (AIGD), elles aussi sont, dans une certaine mesure, limitées par leur mandat. L'Afrique a besoin d'une puissante institution capable de négocier, de faire pression et d'assurer un suivi, tout en encourageant l'harmonisation des approches en matière de gestion de l'environnement. Une telle institution, qui pourrait dépendre de la CMAE, n'existe pas pour l'instant.

DÉCENTRALISATION DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Parmi les interventions de l'Etat relatives à la gestion de l'environnement figurent la délégation des responsabilités du pouvoir central vers les échelons inférieurs de l'exécutif, ainsi que l'implication des collectivités dans la planification et la gestion des ressources environnementales. En théorie et à long terme, du moins, la gestion décentralisée de l'environnement devrait être considérée comme la meilleure solution. A court terme, toutefois, sachant que de nombreux gouvernements africains disposent déjà de capacités de gestion environnementale inadaptées au niveau du pouvoir central, il est probable que la situation

Le fait que
l'environnement
africain continue de
se détériorer en
dépit d'un arsenal
aussi substantiel
laisse à penser qu'il
existe un problème
de mise en œuvre, et
en particulier
d'application.

est encore plus critique aux échelons inférieurs. Il est donc nécessaire d'identifier des mécanismes permettant une réelle décentralisation des responsabilités, avec notamment la constitution de capacités aux échelons inférieurs de l'administration.

AMÉLIORATION DU RESPECT DES RÈGLES ENVIRONNEMENTALES

L'histoire de la gestion des biens et services environnementaux montre que l'approche « réglementaire » (c'est-à-dire les réglementations et les contrôles instaurés et gérés par les autorités centrales) ne s'est pas avérée très efficace à moins d'être accompagnée d'importants moyens pour imposer leur mise en application. En quête de nouvelles approches pour une meilleure gestion de l'environnement, les Etats africains envisagent de plus en plus l'utilisation d'instruments économiques (incitatifs ou dissuasifs) pour promouvoir des comportements et des attitudes respectueux de l'environnement. Cependant, pour que ces instruments soient employés de façon efficace et adaptée, la valeur des biens et services environnementaux (parmi d'autres) doit être établie, même de manière imprécise, par le biais d'une évaluation économique des ressources naturelles. La connaissance de cette valeur aiderait les dirigeants politiques à prendre des décisions informées concernant les mécanismes nécessaires à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles. L'utilisation d'instruments économiques nécessite par ailleurs la mise en place d'institutions de gestion adaptées, ainsi qu'un changement dans les attitudes, ce qui prendra sans doute plus de temps. Une solution pratique consisterait donc à combiner les instruments économiques et l'approche réglementaire, dans des proportions adaptées à chaque pays.

ELABORATION DE STRATÉGIES ET DE PLANS D'ACTION

Dans le cadre du processus des PANE, les gouvernements africains ont élaboré des plans d'action stratégiques afin de faciliter la mise en œuvre des politiques de l'environnement. Des plans d'action sectoriels et trans-sectoriels—tels que les stratégies et les plans d'action nationaux sur la biodiversité—ont également été mis sur pied. Les pays d'Afrique ont consacré beaucoup d'efforts à l'élaboration de stratégies et de plans d'action. Malheureusement, la plupart des activités mentionnées dans ces plans demeurent sur le papier, en grande partie du fait des faibles moyens financiers alloués à leur mise en œuvre. Il est

indispensable que les gouvernements affichent leur engagement à l'égard de l'environnement par une meilleure allocation des ressources budgétaires. De plus, il semble bien souvent que ces stratégies et ces plans d'action résultent directement de la nécessité de se conformer aux accords mondiaux, régionaux et sous-régionaux, et non d'un examen minutieux des priorités nationales ou d'un consensus obtenu entre les parties prenantes du pays.

ELABORATION DE PLANS DE GESTION DES RESSOURCES

Des plans de gestion ont été élaborés au niveau régional, sous-régional, national et sous-national pour assurer la préservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement dans le cadre de la lutte contre sa dégradation. Que ce soit pour l'exploitation forestière, la biodiversité, les terres humides ou la faune et la flore, ces plans ont été mis sur pied par les pouvoirs publics et les ONG, parfois avec le soutien et la participation des collectivités locales. Cependant, leur niveau de mise en œuvre et leur impact sont inférieurs aux attentes. On peut alors se demander si ces plans sont trop ambitieux, inadaptés, ou s'ils négligent certaines hypothèses critiques. Dans la plupart des cas, la mise en œuvre des plans de gestion est considérée comme étant du ressort des pouvoirs publics et, sachant combien les ressources dont ils disposent sont maigres et incertaines, il n'est pas surprenant que cette mise en œuvre ait été hasardeuse par le passé. Il est donc nécessaire d'inventer des moyens innovants de soulager les gouvernements africains d'une partie de la responsabilité de son financement. Par exemple, la gestion des ressources d'une zone donnée (telle qu'une zone de protection de la faune et de la flore) pourrait être confiée pour le compte du gouvernement à une ONG nationale ou à une organisation communautaire-solution bénéfique pour chacune des parties. Les Etats africains pourraient également mettre leurs ressources en commun et coopérer à la préparation et à la mise en œuvre de plans de gestion des ressources naturelles, en particulier au niveau transfrontalier, lorsqu'ils peuvent en tirer des bénéfices mutuels.

AMÉLIORATION DE L'ARSENAL DE CONNAISSANCES POUR UNE PRISE DE DÉCISION INFORMÉE

Bien qu'un certain nombre d'organisations régionales, sous-régionales et nationales soient impliquées dans divers aspects de la gestion de l'environnement, les capacités de recherche dans ce domaine sont relativement faibles, en

... il semble bien souvent que ces stratégies et ces plans d'action résultent directement de la nécessité de se conformer aux accords mondiaux, régionaux et sousrégionaux, et non d'un examen minutieux des ou d'un consensus obtenu entre les parties prenantes du pays.



Une technologie adaptée et abordable permettrait d'améliorer la qualité de vie des populations rurales d'Afrique.

Hartmut Schwarzbach /Still Pictures

particulier au niveau sous-régional et national. Les organismes de recherche manquent de sources de financement durables et les incitations sont dans bien des cas insuffisantes pour encourager les chercheurs africains à entreprendre des travaux plus approfondis, et notamment à étudier l'état de l'environnement dans la région, à élaborer divers scénarios de développement durable et à modéliser les paramètres de vulnérabilité. A défaut de telles incitations, l'Afrique continuera de subir la « fuite des cerveaux » et demeurera à l'arrière-garde technologique, condamnée à « réinventer la roue ». Le secteur privé et la société civile ont également un rôle à jouer dans l'amélioration de l'arsenal de connaissances nécessaire à une bonne gestion de l'environnement.

Les Etats africains possèdent un trésor de connaissances indigènes qui ont été employées par le passé pour surmonter les catastrophes naturelles et qui pourraient servir à affronter les problèmes environnementaux actuels et futurs. Cependant, il convient tout d'abord d'accorder une valeur à ce patrimoine, puis de se pencher sur la question de sa possession et de la protection des droits de propriété intellectuelle qui s'y rapportent.

A l'inverse, certaines des technologies dont l'Afrique a besoin pour promouvoir le développement durable en général et pour réduire la pauvreté et améliorer la gestion de l'environnement en particulier sont disponibles dans le reste du monde. Cependant, les conditions générales d'accès à ces technologies ne semblent guère favorables aux Etats africains, en dépit des dispositions d'Action 21.

En effet, il a été décidé lors de la CNUED (le « Sommet

de la Terre » de 1992) que, afin de faciliter la mise en œuvre d'Action 21, les pays développés aideraient les Etats d'Afrique en leur fournissant des technologies adaptées à des conditions abordables. Seul un succès mitigé a pour l'heure été remporté dans ce domaine, car de nombreux partenaires du développement n'ont pas respecté cet accord.

Pour leur part, les pays africains doivent cesser de « réinventer la roue » et investir dans la mise au point ou l'adaptation de technologies et de techniques adaptées. Ils doivent par ailleurs se pencher sur la question des technologies indigènes, c'est-à-dire procéder à un travail de recensement, de documentation et d'information sur les technologies indigènes adaptées à la gestion de l'environnement qui, par leur nature même, sont tout à fait abordables.

MEILLEURE ÉVALUATION DES RESSOURCES NATURELLES

L'Afrique peut fournir des biens et services environnementaux extrêmement variés et précieux, tels que la séguestration du carbone par ses forêts et tout un éventail de possibilités issues de sa riche biodiversité. Cependant, si l'exploitation des richesses de la région a jusqu'à présent satisfait les besoins de la planète, les bénéfices en reviennent à la communauté internationale, tandis que la population africaine demeure dans la pauvreté. Il en ressort clairement que les biens et services environnementaux de l'Afrique sont sous-évalués et que la préservation des ressources environnementales du continent fait subir un manque à gagner disproportionné aux Africains, et en particulier aux populations pauvres des zones rurales. Il est donc impératif que les pays d'Afrique se mettent à faire payer à leur juste valeur les biens et services environnementaux qu'ils fournissent et à en tirer une compensation équitable. Il faut également qu'ils apportent une valeur ajoutée à ces biens et services et les exportent sous une forme transformée et améliorée afin d'obtenir de meilleurs rendements. Le Kenya, Maurice et les Seychelles ont montré qu'avec une tarification et des prestations de services appropriées, le potentiel touristique des biens et services environnementaux peut contribuer à une amélioration de la qualité de vie, comme l'illustre leur IDH relativement élevé (PNUD, 2000). De même, le Gabon, l'Afrique du Sud et la Tunisie sont parvenus à un meilleur niveau de développement humain grâce à l'utilisation de leurs ressources naturelles (PNUD, 2000). On peut craindre que la communauté mondiale perde les ressources de l'Afrique si les collectivités rurales africaines ne reçoivent pas une part équitable des bénéfices de la préservation de la biodiversité.

Les Etats africains
possèdent un trésor
de connaissances
indigènes qui ont été
employées par le
passé pour
surmonter les
catastrophes
naturelles et qui
pourraient servir à
affronter les
problèmes
environnementaux
actuels et futurs

... il a été décidé lors de la CNUED (le « Sommet de la Terre » de 1992) que, afin de faciliter la mise en œuvre d'Action 21, les pays développés aideraient les Etats d'Afrique en leur fournissant des technologies adaptées à des abordables. Seul un succès mitigé a pour l'heure été remporté dans ce domaine, car de nombreux partenaires du développement n'ont pas respecté cet accord.

Les activités telles que l'écotourisme permettent d'accroître la valeur des biens et services environnementaux, générant ainsi de précieuses ressources pour les économies locales et nationales.

Nigel Dickinson / Still Pictures



OUTILS DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Divers systèmes d'information ont été mis en place pour permettre des prises de décision informées en matière de gestion de l'environnement. Des systèmes d'alerte précoce assurent une meilleure gestion des catastrophes naturelles. Il est fait appel à des outils tels que les capteurs à distance et les systèmes d'information géographique (SIG), et l'information ainsi générée est gérée par le biais de bases de données physiques.

Nombre des interventions requises pour stopper la dégradation de l'environnement africain nécessitent des systèmes d'organisation et de gestion relativement élaborés. Parmi eux figurent en premier lieu les bases de données et les systèmes de gestion de l'information, en particulier au niveau du suivi. Même s'il en existe déjà, d'autres systèmes basés sur les besoins doivent être mis en place. Les pays d'Afrique ont besoin de meilleurs systèmes de détection et d'alerte précoce, par exemple pour les aider à gérer les variations climatiques ou à lutter contre le trafic illégal de déchets toxiques, dangereux ou radioactifs. La création de tels systèmes est cependant coûteuse, ce qui constitue un obstacle majeur pour de nombreux Etats africains.

Les Etats africains ont également mis en place un certain nombre d'outils qui permettent une meilleure

gestion de l'environnement du continent. Il s'agit notamment d'évaluations de l'environnement (EIE, examens et audits), de règlements, de normes et de systèmes d'information sur l'environnement. Par ailleurs, les pays d'Afrique produisent désormais des rapports réguliers sur l'état de l'environnement à l'échelle nationale. De meilleurs systèmes d'information sur la gestion de l'environnement ont également été mis en place pour faciliter la collecte, le stockage, l'analyse et la diffusion de l'information, composante clé d'un suivi régulier. Il existe enfin des réseaux d'information nationaux, sous-régionaux et régionaux sur l'environnement.

PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le rôle croissant des ONG dans la gestion de l'environnement est devenu évident lors de la CNUED (1992), à laquelle ont assisté quelque 8 000 ONG de plus 160 pays. A la Conférence Habitat II, en 1996, des représentants de plus de 500 autorités locales étaient présents. Le rôle des ONG dans la gestion de l'environnement et dans d'autres domaines de l'action en faveur du développement en Afrique a considérablement évolué au cours des deux dernières décennies. Autrefois perçues par certains gouvernements comme des éléments subversifs du processus de développement, les ONG occupent aujourd'hui le devant de la scène dans bien des cas. Les attentes concernant la contribution possible et souhaitable des ONG au développement se sont donc radicalement transformées. Alors qu'elles devaient autrefois se battre pour avoir leur mot à dire dans l'élaboration des politiques, leur participation à tous les aspects de l'élaboration des programmes développement va aujourd'hui de soi aux yeux des donateurs et, de plus en plus, aux yeux des gouvernements nationaux. La question des capacités des ONG en Afrique est un sujet sensible et parfois controversé. Néanmoins, il semble y avoir consensus autour de l'idée que ces organisations disposent de fortes capacités de promotion de la participation locale et remplissent un créneau concernant certains aspects de l'action sectorielle, mais qu'elles maîtrisent mal les projets complexes à plusieurs composantes. Certaines ONG se montrent efficaces dans le domaine du lobbying et de la défense de la cause, tandis que d'autres-la majorité en Afrique -, maîtrisent assez mal les aspects techniques et institutionnels de la planification et de la mise en œuvre des projets ou des programmes (Brown et McGann, 1996). Bien que la qualité et le potentiel des ONG en Afrique s'améliore, leurs capacités doivent encore être renforcées.

Alors qu'elles devaient autrefois se battre pour avoir leur mot à dire dans l'élaboration des politiques, leur participation à tous les aspects de l'élaboration des programmes de développement va aujourd'hui de soi aux yeux des donateurs et, de plus en plus, aux yeux des gouvernements nationaux.

•

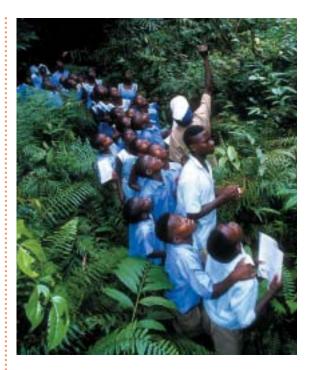
PROMOTION DE LA SENSIBILISATION ET DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC À LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Une large participation du public à la prise de décision est un élément important d'Action 21 car, associée à une obligation accrue de rendre des comptes, elle constitue le fondement du concept de développement durable (PNUE, 1999). Toutefois, pour y participer efficacement, le public doit d'abord être conscient des problèmes. Action 21 souligne la grave méconnaissance des interactions entre les activités humaines et l'environnement due à des informations inexactes ou insuffisantes. La sensibilisation du public est donc une condition préalable à toute action et un élément essentiel de tout effort pédagogique destiné à stimuler ou à renforcer les attitudes, les valeurs et les actes compatibles avec le développement durable.

Action 21 consacre différents chapitres à l'implication de nombreux groupes tels que les femmes, les enfants et les jeunes, les populations indigènes, les ONG, les autorités locales, les travailleurs et les syndicats, le monde des affaires et de l'industrie, les scientifiques, les spécialistes des technologies et les agriculteurs (Nations Unies, 1993). L'idée est que les individus et les membres de ces groupes sont les meilleures sources de savoir possibles concernant les causes et les remèdes de bon nombre de problèmes environnementaux (PNUE, 1999, NEMA, 2001). La participation du public permet de mobiliser et d'exploiter pleinement ces connaissances, ces compétences et ces ressources ainsi que d'accroître l'efficacité des initiatives gouvernementales (PNUE, 1999).

Que ce soit par leurs propres moyens ou avec le soutien d'organisations telles que le PNUE et la CMAE, les pays d'Afrique ont sensibilisé le public aux questions d'environnement et ont encouragé sa participation. Le public participe à la formulation des politiques et des plans stratégiques, ainsi qu'aux grands projets, par le biais du processus d'évaluation de l'impact environnemental. En Ouganda, le droit du public à participer aux questions d'environnement est inclus dans la constitution nationale adoptée en 1995 (GoU, 1995). L'élaboration de la perspective de développement à long terme du pays, baptisée Vision 2025, a été précédée de nombreuses consultations et est donc le fruit d'un consensus (MoFPED, 1999).

La participation du public à la prise de décision n'est pas uniquement encouragée par les dispositions légales et les directives gouvernementales en matière d'action politique, mais également par la société civile. Divers projets, qu'ils soient internationaux ou bien qu'ils émanent d'organisations locales non gouvernementales ou de la collectivité, en ont assuré la promotion. La participation du public est également



La sensibilisation de la jeunesse aux questions environnementales est un élément crucial de la gestion durable de l'environnement au niveau individuel.

Gilles Nicolet /Still Pictures

un aspect important de la gestion décentralisée de l'environnement. En encourageant la transparence, l'obligation de rendre des comptes et l'appropriation, les pays d'Afrique ont favorisé la participation du public à la prise de décision, y compris en matière de gestion de l'environnement.

GOUVERNANCE GLOBALE

La gouvernance démocratique commence à s'implanter en Afrique. Les dictatures militaires sont beaucoup moins nombreuses que par le passé et les coups d'Etat de l'armée, qui étaient monnaie courante dans les années 1960 et jusque dans les années 1980, sont aujourd'hui beaucoup moins fréquents. Cette évolution a permis de mieux se concentrer sur le développement durable. Grâce aux efforts déployés par la CMAE, les organisations sous-régionales et l'administration au niveau national, il existe un fort soutien politique en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement en Afrique. Dans toute la région, l'environnement occupe désormais une place prépondérante dans les prises de position politiques. Dans

les pays où des efforts ont été entrepris pour déléguer le pouvoir politique à des échelons inférieurs de l'exécutif, ceci est de bon augure pour les principes de la gestion décentralisée de l'environnement. Cependant, les capacités de ces échelons inférieurs et des organisations issues de la collectivité devront être renforcées afin qu'ils puissent assumer leur nouveau rôle de planificateurs et de gestionnaires de l'environnement.

DÉFINITION D'UNE VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Ayant servi de laboratoire pour toutes sortes de modèles de développement économique et social, les Etats africains ont eu tout le loisir d'en tirer d'importants enseignements qui les aident à définir de nouvelles voies pour le xxie siècle. Le scénario des Grandes transitions, qui nécessite un modèle de développement où les réponses au défi de la durabilité sont fondées sur de nouvelles valeurs et sur des formes d'organisation sociale et économique plus humanistes, semble de loin le plus séduisant (voir Chapitre 4). Néanmoins, compte tenu de la situation actuelle des pays d'Afrique, il doit encore être considéré comme une utopie. Le défi consiste donc à choisir des voies qui mènent ces pays de leur situation actuelle vers les autres scénarios et, à terme, vers celui des Grandes transitions, celui-ci devant être atteint en un point prédéterminé de l'avenir. La méthode à employer et le délai pour y parvenir dépendront des capacités des différents pays. Comme il a été dit précédemment (Chapitre 4), le scénario de l'Univers forteresse (où les riches se protègent dans des enclaves tandis qu'ailleurs les pressions environnementales engendrent une fragmentation, des inégalités extrêmes et de nombreux conflits) et celui des Forces du marché (où le développement mondial, sous l'impulsion du marché, provoque la convergence des valeurs et des schémas de développement) ne sont pas souhaitables et sont peu susceptibles de conduire à long terme l'Afrique vers une amélioration durable de la qualité de la vie. Le scénario de la Réforme des politiques (ajustements politiques progressifs orientant le développement conventionnel vers des buts environnementaux et des objectifs de réduction) est un bon point de départ compte tenu de la situation actuelle de la plupart des pays d'Afrique, mais à terme, il doit lui aussi céder la place à celui des Grandes transitions, seule voie de développement durable. L'Union africaine nouvellement créée aura un rôle significatif à jouer dans le tracé d'un cadre de développement global pour la région. Il incombera alors à la CMAE de veiller à ce que l'Union africaine prenne en compte des considérations liées à la viabilité environnementale dans le choix de ce cadre.

MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES

Pour parvenir à renverser l'actuel processus de dégradation de l'environnement, l'Afrique a besoin d'un soutien extérieur Comme cela a été évoqué dans les chapitres précédents, l'un des principaux facteurs de cette dégradation est le niveau de pauvreté extrême d'une grande partie de la population. Par exemple, le fait qu'en Sierra Leone, les 20 pour cent les plus pauvres ne représentent que 1,1 pour cent de la consommation de revenu indique que la majorité de la population tire ses moyens d'existence d'activités de subsistance largement basées sur les biens et services environnementaux. Si cette tendance persiste, la dégradation de l'environnement se poursuivra, à un coût énorme pour le pays. Un autre exemple est celui de l'Ouganda, où le coût annuel de la dégradation de l'environnement représente, même selon les estimations les plus optimistes, 4 à 12 pour cent du PNB national (NEMA, 2001; Slade et Weitz, 1991). Si aucune mesure corrective n'est financée et mise en place, le coût de cette dégradation est susceptible d'augmenter.

Lors de la CNUED (1992), où la plupart des pays d'Afrique étaient représentés, il a été décidé que la mise en œuvre d'Action 21 nécessiterait d'augmenter les ressources financières existantes et d'en trouver de nouvelles. Les Etats africains ont certes reçu une aide extérieure pour la gestion de l'environnement, mais les ressources ainsi obtenues se sont avérées insuffisantes, d'une part, parce que le montant des fonds nouveaux et complémentaires mis à leur disposition était inférieur à ce qui avait été convenu à la CNUED, et d'autre part, parce que des problèmes de procédures ont entravé l'accès de nombreux pays aux maigres ressources disponibles.

L'aide extérieure représente néanmoins une part significative des budgets nationaux, en particulier en Afrique subsaharienne, et la dépendance vis-à-vis de l'aide est encore plus prononcée lorsqu'il s'agit de gestion de l'environnement. Cette dépendance soulève des inquiétudes concernant le montant des fonds, la viabilité des interventions et la liberté de refléter les priorités nationales plutôt que celles perçues par les donateurs. Ceci étant dit, un financement plus important sera nécessaire pour que les pays d'Afrique puissent poursuivre la mise en œuvre d'Action 21. En outre, l'accès à ce financement devra être facilité et les aides devront largement l'emporter sur les prêts, aussi favorables qu'en soient les conditions.

Bien que le continent ait clairement besoin d'un soutien extérieur pour renverser le processus de dégradation, les gouvernements africains doivent également reconnaître l'environnement comme un domaine d'investissement prioritaire. Ils pourraient par exemple le faire figurer parmi les interventions prioritaires dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

Encadré 5.4 Raisons d'investir dans la gestion de l'environnement et bénéfices escomptés

Raisons

- Stopper ou renverser le processus de dégradation de l'environnement afin de garantir une meilleure productivité de l'environnement, et donc une accélération de la croissance économique durable et une amélioration des conditions de vie humaines.
- Créer et renforcer les institutions et le capital humain consacrés à la gestion de l'environnement, afin de pouvoir répondre en permanence aux nouvelles exigences et aux nouveaux défis.
- Garder toutes les options d'avenir ouvertes en matière de développement et de conservation des ressources grâce à des politiques adéquates permettant d'éviter les pertes irréversibles et d'inculquer une culture et des attitudes positives vis-à-vis de la préservation.

Bénéfices attendus

- Augmentation des revenus au niveau macro- et microéconomique grâce à une meilleure productivité des éléments biotiques.
- Prévention des pertes de revenus futurs (en maîtrisant par exemple l'impact de l'érosion des sols sur la productivité agricole).
- Prévention des coûts futurs (par le remplacement des nutriments du sol, de vastes campagnes de soins médicaux curatifs, etc.).
- Main-d'œuvre productive et en bonne santé.

urce : adapté du NEMA (200

En outre, il n'est pas rare que les pays d'Afrique mettent trop l'accent sur l'accès à des fonds extérieurs, faisant presque totalement l'impasse sur les sources de financement intérieures. Pour devenir autonomes, ils doivent tenter plus activement de définir et de mettre en place des mécanismes novateurs permettant de générer des fonds à partir des vastes ressources environnementales de la région. Ils pourraient ainsi améliorer la formation de revenus non fiscaux issus des ressources et des services environnementaux, en alignant peu à peu leurs tarifs sur ceux du marché. L'évaluation des ressources naturelles sur la base de leur valeur économique totale permettrait aux Etats africains de fixer des taxes et impôts plus appropriés et de créer des sources de revenus non fiscaux, telles que des droits d'utilisation. Les raisons d'investir dans la gestion de l'environnement et les bénéfices à en tirer sont présentés dans l'encadré 5.4.

Il existe parmi les Etats africains une réelle volonté collective de stopper et de renverser le processus de dégradation de l'environnement, comme le montre le large éventail d'interventions présenté à l'Annexe 1. Les résolutions les plus récentes (CMAE, 2001) révèlent également le souhait des Etats et des organisations régionales et sous-régionales d'aller plus loin. Les principales limitations étant d'ordre financier, la mobilisation de ressources supplémentaires constitue une priorité.

LE PROBLÈME DE LA DETTE

Les pays d'Afrique sont généralement pauvres et lourdement endettés, bien que leur niveau d'endettement soit en baisse (voir figure 5.3). Aussi faibles que soient les dettes en montants absolus, elles constituent un fardeau lorsqu'elles sont indexées sur leurs capacités de service de la dette. En dépit de ce handicap, les Etats africains sont parvenus à obtenir des fonds supplémentaires provenant de sources extérieures pour investir dans la gestion de l'environnement et les partenaires du développement ont dans l'ensemble fait preuve de bonne volonté à leur égard. Parmi les principales sources de financement extérieur

Figure 5.3 Niveau d'endettement envers les pays d'Afrique



figurent les prêts des banques de développement multilatérales et régionales, et les aides des donateurs bilatéraux et d'autres organismes.

PROPOSITIONS D'ACTION

L'un des objectifs clés de l'AEO consiste à identifier des « éléments d'action réalisables » afin de les recommander aux responsables gouvernementaux, ainsi qu'à la CMAE, en tant qu'organe chargé de l'environnement en Afrique. Des actions urgentes, et nécessaires pour renverser les actuels processus de dégradation de l'environnement, ont été tirées des recommandations et des analyses présentées dans les précédents chapitres de ce rapport. Ces actions sont décrites ci-après sous la forme d'une liste en 31 points et sont résumées dans une matrice à l'Annexe 3. Elles sont regroupées dans les catégories suivantes :

- réduction de la pauvreté
- lutte directe contre la dégradation de l'environnement
- promotion d'actions transversales.

La mise en œuvre des actions recommandées incombe principalement aux gouvernements africains, avec l'assistance technique de la CMAE et d'organisations sous-régionales. Cependant, ces partenaires peuvent à leur tour former des partenariats avec des organisations sous-régionales, nationales et internationales afin de faciliter encore cette mise en œuvre.

RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

La pauvreté est un problème multidimensionnel et complexe. En Afrique, elle constitue l'un des moteurs de la dégradation de l'environnement, car les plus démunis disposent de choix limités et dépendent fortement des ressources naturelles. Il n'existe pas de solution uniforme au problème de la pauvreté. Il est nécessaire d'instaurer des programmes spécifiques à chaque pays, épaulés par des efforts au niveau sous-régional, régional et international. A l'échelon national, une stratégie spécifique de lutte contre la pauvreté est donc l'une des conditions de base d'un développement durable. De nombreux Etats africains ont d'ailleurs élaboré et commencé à mettre en œuvre des stratégies et des plans de ce type.

Les actions concernant directement l'environnement et indispensables à la réduction de la pauvreté en Afrique sont les suivantes :

Adhésion aux principes du développement durable et promotion de ces principes

L'Union africaine en général et, en ce qui concerne l'environnement, la CMAE en particulier doivent persuader la communauté internationale d'adopter la Nouvelle initiative africaine-plan de redressement s'inscrivant dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA)—en tant que cadre du développement durable en Afrique, et d'accélérer la mise en place des mécanismes nécessaires du Fonds mondial de solidarité (FMS). Les gouvernements africains doivent en outre accroître leurs efforts en vue d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté définis en décembre 2000 dans la Déclaration du millénaire des Nations Unies. Dans cette Déclaration, les leaders mondiaux conviennent notamment d'atteindre certains buts en matière de développement et de définir des cibles spécifiques afin de réduire de moitié le pourcentage de la population vivant dans une extrême pauvreté.

Accélération du développement industriel

Une accélération du développement industriel permettrait de favoriser l'emploi et d'accroître les ressources financières requises pour stimuler la croissance économique. Dans cette optique, la coopération régionale est nécessaire pour porter à un niveau international la productivité et la compétitivité industrielles des pays africains. Sur le plan national, des efforts doivent également être entrepris pour promouvoir le développement des micro-entreprises et des PME. L'accent doit être mis sur les produits agricoles et les ressources naturelles afin d'apporter une valeur ajoutée aux exportations traditionnelles de l'Afrique. Cependant, toute stratégie nationale d'industrialisation doit être viable à l'égard de l'environnement et ne doit pas contribuer à sa dégradation.

• Augmentation de la production agricole durable

Les gouvernements nationaux doivent accroître le financement du secteur agricole et la mise en œuvre de la CNULD doit bénéficier d'un soutien régional et international. Un tel soutien est également nécessaire pour persuader les pays développés de supprimer les subventions agricoles qui bloquent actuellement l'entrée des produits africains sur leurs marchés et encouragent le dumping sur le marché africain. De même, un soutien régional est requis pour convaincre les pays développés d'appliquer le principe de précaution aux organismes génétiquement modifiés (OGM), dont les conséquences encore inconnues sont potentiellement dangereuses pour la production agricole en Afrique. De leur côté, les gouvernements africains doivent promouvoir des techniques de



Les méthodes de production agricole durables réduisent les effets négatifs sur l'environnement.

Ron Giling /Still Pictures

production agricole durables afin d'éviter les impacts néfastes de ce secteur sur l'environnement.

Promotion de la santé, du bien-être et du développement humains

Les gouvernements africains doivent assurer un accès plus large et plus abordable aux soins de santé primaires et secondaires, ainsi qu'à la technologie médicale. Ils doivent également améliorer les conditions sociales et environnementales responsables de la propagation des maladies et développer la capacité des collectivités locales à améliorer leurs conditions de vie. Un partenariat international est requis pour permettre l'accès aux soins préventifs et curatifs. Une assistance technique à l'échelon régional et sous-régional, ainsi que des efforts au niveau national, sont nécessaires pour rendre les médicaments disponibles à un prix abordable tout en assurant la promotion de la santé publique et de la nutrition. Les gouvernements africains doivent impliquer les femmes dans le développement économique et social et renforcer les compétences de la jeunesse. Une assistance technique est également nécessaire à l'échelon régional et sous-régional afin de compléter les efforts entrepris au niveau national pour promouvoir le développement des ressources humaines et des capacités, avec notamment une éducation primaire et secondaire universelle.

Plaidoyer en faveur de meilleures conditions commerciales

Des pressions doivent être exercées au niveau régional pour soutenir les efforts des gouvernements africains visant à persuader les pays développés d'ouvrir leurs marchés et de supprimer les subventions à l'agriculture, aux textiles et autres produits d'exportation qui concurrencent ceux de l'Afrique.

Génération de sources de financement intérieures accrues pour le développement durable

Des efforts doivent être consentis à tous les niveaux—national, sous-régional, régional et international—pour promouvoir l'investissement étranger direct en Afrique. Les pays développés et les institutions de Bretton Woods doivent annuler la dette extérieure de l'Afrique. Les efforts doivent également être intensifiés pour convaincre les pays développés d'adhérer à l'objectif défini par les Nations Unies—0,7 pour cent du PNB consacré à l'aide publique au développement—et pour veiller à ce que l'Afrique bénéficie d'une part équitable. De nouveaux partenariats avec le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale sont nécessaires pour accroître les ressources disponibles et améliorer les procédures de fonctionnement et de mise en œuvre des projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

Amélioration de l'infrastructure et des modes d'établissement humain durables en Afrique

Des améliorations de l'infrastructure et des modes d'établissement humain durables sont indispensables pour réduire le surpeuplement et la pollution. Les gouvernements africains doivent rendre les services d'infrastructure plus accessibles, plus abordables et plus fiables. Ils ont besoin du soutien de la CMAE pour mobiliser les ressources extérieures permettant de mettre en œuvre le programme Habitat et la déclaration de la 25^e session extraordinaire des Nations Unies, afin de parvenir à des établissements humains durables en Afrique.

Amélioration du fondement scientifique et technologique en Afrique

La CMAE doit identifier les lacunes scientifiques et technologiques, notamment en matière de gestion de l'environnement, et guider les efforts des gouvernements africains pour accéder aux technologies indigènes et extérieures appropriées en vue d'améliorer la gestion de l'environnement et le développement économique.

LUTTE DIRECTE CONTRE LA DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

L'environnement est le fondement de la santé, de la richesse, du bien-être et de la sécurité. La majorité de la population africaine tire directement ses moyens d'existence des ressources naturelles. Par ailleurs, l'humanité en général a largement profité des ressources naturelles de l'Afrique et de services environnementaux tels que la séquestration du carbone. Cependant, la détérioration de l'environnement survenue dans de nombreuses régions d'Afrique au cours des trois dernières décennies a rendu des millions d'individus encore plus vulnérables aux conséquences néfastes des changements environnementaux. Les pays affectés doivent stopper et si possible renverser le processus actuel de dégradation de l'environnement.

Pour stopper et inverser le processus de dégradation de l'environnement africain, la région doit impérativement prendre les mesures suivantes :

Réduction et arrêt des activités conduisant à la dégradation des sols

Au niveau national et sous-régional, l'accent doit être mis sur la promotion de campagnes d'information, d'éducation et de communication sur l'environnement. Pour leur part, les gouvernements africains doivent veiller à être en mesure d'appliquer la CNULD de manière rapide et efficace et, avec la CMAE, de la faire reconnaître en tant que convention sur le développement durable. Les gouvernements nationaux (avec l'assistance technique de la CMAE si nécessaire) et les organisations sous-régionales doivent remédier, le cas échéant, à l'absence de mesures politiques et de plans d'utilisation raisonnée des terres. Les gouvernements doivent par ailleurs améliorer les systèmes de prise en compte des questions d'appartenance sexuelle et mettre en place des

Les politiques et les plans en matière de régimes fonciers et d'exploitation des sols doivent être révisés pour inverser le processus de dégradation et promouvoir l'égalité et la sécurité alimentaire.

mécanismes de protection du patrimoine culturel et historique de l'Afrique.

Préservation et gestion durable de la grande biodiversité africaine

L'approche fondée sur les écosystèmes actuellement employée pour préserver la biodiversité est trop étroite. Des efforts plus globaux au niveau régional, sous-régional et national sont nécessaires pour promouvoir une approche fondée à la fois sur les écosystèmes et sur les paysages, mettant l'accent sur le développement durable dans un contexte plus large. De même, les gouvernements africains—avec l'assistance technique de la CMAE et des organisations sous-régionales, si nécessaire-doivent élaborer et mettre en œuvre des législations visant la protection des droits des collectivités locales, des agriculteurs et des éleveurs, ainsi que la réglementation de l'accès aux ressources et à la sécurité biologiques, conformément à la loi type de l'OUA. Les groupements sous-régionaux et les gouvernements nationaux doivent par ailleurs tenter de réhabiliter les zones de terres humides dégradées. L'assistance technique de la CMAE sera également requise pour renforcer l'Accord de Lusaka en vue de faciliter la mise en œuvre des dispositions de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CCIEM) et de garantir la sauvegarde de la faune et de la flore d'Afrique orientale et australe. Là où des zones protégées ont été victimes d'un braconnage intense, les organisations sous-régionales concernées et les gouvernements doivent procéder à la réhabilitation par la réintroduction d'espèces et la restauration de l'habitat. Les gouvernements, avec l'assistance technique de la CMAE, doivent consigner par écrit les connaissances et les pratiques indigènes applicables à la préservation et les diffuser. Sachant que la biodiversité africaine n'est pas entièrement recensée, les groupements régionaux et les gouvernements doivent, avec une assistance internationale, dresser des inventaires des espèces et des principales variétés locales (types de semences employés dans l'agriculture traditionnelle). Les gouvernements doivent par ailleurs promouvoir la création de lieux de conservation ex situ pour les espèces rares, vulnérables et menacées. Ils doivent enfin, grâce à des partenariats sous-régionaux, régionaux et internationaux, promouvoir la préservation de la biodiversité agricole, pilier de la subsistance en milieu rural et moteur de la croissance économique dans de nombreuses régions du continent. Ces efforts doivent notamment passer par la promotion de la conservation in situ de variétés locales des principales cultures.



Les sites de conservation jouent un rôle clé dans la protection des espèces africaines menacées.

PNUE

Réduction du fort taux de déforestation dans certaines régions d'Afrique

Les gouvernements africains doivent obtenir et employer des ressources financières et technologiques supplémentaires pour appliquer les dispositions du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF)/Forum international sur les forêts (FIF) du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF). De même, ils doivent favoriser l'accès à des sources d'énergie abordables en vue d'un développement durable, en particulier dans les zones rurales. Ils doivent promouvoir la recherche et le développement concernant les technologies énergétiques propres, l'efficacité de l'approvisionnement et de la consommation d'énergie et l'adoption efficace des ressources renouvelables. Les Etats insulaires de l'ouest de l'océan Indien doivent relancer le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement. La CMAE doit, par le biais de l'assistance technique, contribuer au renforcement des activités de l'Organisation africaine du bois (OAB) et soutenir la Déclaration de Yaoundé. Les gouvernements doivent promouvoir la collaboration entre les autorités forestières et les collectivités locales en matière de gestion des forêts. Ils doivent également revoir la tarification des produits forestiers de manière à ce qu'elle reflète leur véritable valeur économique, afin d'améliorer les revenus, de décourager le gaspillage dans les exploitations et de promouvoir une utilisation plus efficace des produits forestiers autres que le bois. Les gouvernements africains doivent réhabiliter les zones forestières dégradées et attirer les investissements privés vers le secteur forestier. Enfin, la CMAE doit guider les efforts des Etats africains pour étudier la valeur médicinale de leurs forêts et consigner par écrit le résultat de leur recherche.

Atténuation des effets néfastes des changements climatiques et autres conditions atmosphériques

La CMAE doit se faire le défenseur de la finalisation du Protocole de Kyoto. Les gouvernements africains doivent faire pression sur la communauté mondiale pour rendre opérationnels le Fonds spécial pour les changements climatiques pour les pays en développement, ainsi que le Fonds spécial pour les pays les moins développés. Une assistance similaire est requise pour faciliter l'accès des pays africains à des technologies plus propres, afin de réduire les émissions industrielles. Les efforts doivent être combinés au niveau régional, sous-régional et national en vue d'élaborer des programmes de modélisation climatique et de permettre des alertes précoces concernant les variations des précipitations. Les gouvernements africains doivent aussi ratifier le United Nations Motor Vehicle Emissions Agreement (Accord des Nations Unies sur les émissions des véhicules à moteur), améliorer le respect des normes et des règlements en matière d'émissions d'échappement et promouvoir l'utilisation de l'essence sans plomb. Cette dernière constitue une option coûteuse pour l'Afrique, mais les avantages environnementaux qui en découleraient lui confèrent un rapport coûts-bénéfices positif. La CMAE doit favoriser les échanges d'expérience et de connaissance entre les experts du Nord et du Sud et permettre le transfert de savoir-faire entre les pays d'Afrique. Les pays de l'AIGD, avec l'assistance technique de la CMAE, doivent soutenir et rendre opérationnelle la stratégie de lutte contre la faim dans la Corne de l'Afrique, région soumise à des variations de précipitations extrêmes en termes de volume comme de fréquence. Par le biais de partenariats au niveau international, régional et sousrégional, les Etats africains doivent améliorer leur compréhension des impacts sociaux probables de la pollution atmosphérique et les quantifier.

Amélioration des méthodes de gestion des déchets

Des partenariats devront être instaurés afin de mettre en place le financement et les capacités nécessaires pour une gestion efficace des déchets non dangereux. La CMAE devrait faire des recommandations pour contrer les exportations de biens d'équipement et de L'application de la réglementation en matière de gestion et d'élimination des déchets est nécessaire pour lutter contre la pollution urbaine.

PNUE



matériel obsolète vers l'Afrique. Par le biais de partenariats au niveau international, régional et sous-régional, les gouvernements africains doivent mettre en œuvre les diverses conventions régissant la génération, le stockage, le transport, les mouvements transfrontaliers et l'élimination des déchets dangereux, y compris radioactifs.

Promotion d'une gestion des produits chimiques respectueuse de l'environnement

Les Etats africains doivent instaurer des partenariats afin de soutenir la gestion des produits chimiques conformément au Chapitre 19 d'Action 21 et aux conventions de Rotterdam et de Stockholm.

Accès facilité aux réserves d'eau douce et amélioration de leur qualité

Reconnaissant les capacités financières limitées dont ils disposent, les gouvernements africains doivent promouvoir des partenariats public-privé en matière de gestion des ressources en eau. Ils doivent également élaborer des normes de qualité appropriées, favoriser l'utilisation d'instruments économiques (incitatifs et dissuasifs) concernant la gestion des ressources en eau-y compris l'application du principe pollueur-payeur-et instaurer des politiques et des mécanismes adaptés en matière de tarification de l'eau. Des partenariats internationaux, tels que l'Initiative du bassin du Nil (IBN), sont nécessaires pour soutenir les organes régionaux et sous-régionaux de gestion des ressources en eau. Les gouvernements africains, avec l'aide d'organisations sous-régionales, doivent recenser les principaux bassins hydrographiques et établir des directives en vue de leur utilisation durable. Ils doivent également faire de la gestion et du développement intégrés des ressources en eau une pratique standard. Ils doivent enfin bénéficier d'un soutien sous-régional et international afin d'améliorer l'accès aux réserves d'eau douce. La CMAE doit œuvrer pour la popularisation de technologies peu coûteuses et respectueuses de l'environnement pour l'exploitation de l'eau. Par ailleurs, les gouvernements africains doivent s'attaquer au problème de la qualité de l'eau. Ils doivent notamment, le cas échéant, instaurer puis faire appliquer des normes et des règlements nationaux concernant les rejets d'effluents. Ils doivent également accroître les investissements dans la gestion des égouts afin d'améliorer la qualité de l'eau douce.

Amélioration des conditions de vie dans les zones urbaines

Les gouvernements africains doivent planifier l'aménagement urbain de manière à garantir un développement durable. De plus, ils doivent formuler des politiques, des lois et des règlements relatifs aux établissements humains et à la gestion des déchets, et promouvoir la participation du secteur privé à l'amélioration de l'infrastructure urbaine et à la



L'amélioration de l'accès à l'eau et de sa qualité est possible par le biais de partenariats efficaces entre les secteurs public et privé.

fourniture de services municipaux. Ils doivent par ailleurs remplir leurs obligations nationales dans le cadre du programme Habitat et élaborer des stratégies et des plans d'action intégrés en matière de gestion de l'eau et des déchets.

PROMOTION D'ACTIONS TRANSVERSALES

Il existe un certain nombre d'actions transversales qui, si elles étaient mises en œuvre, contribueraient à stopper et même à inverser le processus de dégradation de l'environnement, ainsi qu'à réduire la vulnérabilité humaine. Ces actions ont pour but l'amélioration des capacités de lutte, la promotion d'une coopération régionale et sous-régionale accrue, la mobilisation des ressources financières intérieures, l'amélioration des capacités institutionnelles, la promotion d'une implication accrue des organisations non gouvernementales, la lutte contre l'échec des politiques, la définition de voies de développement durables, la promotion d'une bonne gouvernance, la mise en application des règles, ainsi que la définition d'objectifs et le suivi des résultats.

Un aperçu des actions transversales qui sont vivement recommandées est présenté ci-dessous :

Amélioration des capacités de lutte de la population africaine contre les conséquences néfastes des changements environnementaux et réduction de l'insécurité environnementale

Les gouvernements africains doivent accroître leur capacité à anticiper les catastrophes naturelles et être en mesure de lutter contre leurs conséquences. Ils doivent également investir dans des mécanismes d'alerte précoce et dans la planification de la préparation aux catastrophes, avec notamment la formulation de politiques, de lois et de règlements appropriés. Ils doivent prendre des mesures pour promouvoir un mode de vie sain et respectueux de l'environnement afin de réduire l'incidence des maladies associées à sa dégradation. Ils doivent enfin considérer la mesure de la vulnérabilité comme un indicateur clé de l'état de l'environnement et donc instaurer des évaluations de la vulnérabilité et des systèmes d'alerte précoce.

Promotion du développement des ressources humaines

Les gouvernements africains doivent évaluer leurs besoins en ressources humaines afin d'améliorer la planification et la gestion de l'environnement. Ils doivent ensuite mettre en place des programmes de formation destinés à combler les lacunes ainsi identifiées. La CMAE, en partenariat avec des organisations sous-régionales et internationales, doit fournir une assistance technique pour compléter les efforts des gouvernements, en particulier dans le domaine de l'identification et du renforcement des capacités des centres d'excellence africains consacrés à la planification et à la gestion de l'environnement. Elle doit également promouvoir les échanges de compétences, la collaboration et la création de réseaux au niveau intra-continental.

Promotion et amélioration de la coopération à divers niveaux

Les gouvernements africains doivent rechercher des partenariats avec la communauté internationale pour soutenir les activités de la nouvelle Union africaine et des institutions de coopération et d'intégration économique sous-régionales telles que la Commission de l'Océan Indien (COI), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (AIGD), la Communauté de l'Afrique orientale (CAO), le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), l'Union économique et monétaire d'Afrique centrale (UEMAC), l'Union du Maghreb arabe (UMA), la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC). La CMAE et les organisations sous-régionales doivent faciliter la fourniture d'une assistance technique aux gouvernements africains dans l'élaboration de programmes d'action destinés à soutenir la gestion des eaux communes et d'autres ressources naturelles transfrontalières.

Mobilisation de ressources financières intérieures pour la gestion de l'environnement

Les gouvernements africains doivent redoubler leurs efforts de mobilisation des ressources intérieures pour les investir dans la gestion de l'environnement. Pour commencer, ils doivent reconnaître l'environnement constitue un domaine d'investissement prioritaire lors de l'allocation des ressources budgétaires. Néanmoins, il est également important d'attirer des investissements privés vers la gestion de l'environnement. C'est pourquoi la CMAE et les organisations sous-régionales doivent faciliter la fourniture de l'assistance technique dont les Etats africains ont besoin pour l'élaboration de stratégies gagnant-gagnant. Afin de pouvoir générer des revenus de sources non fiscales, ces Etats doivent être en mesure d'évaluer avec précision leurs ressources naturelles. La CMAE doit donc leur apporter l'assistance technique et les méthodes comptables nécessaires à ces évaluations.

Amélioration de la capacité institutionnelle à coordonner, contrôler et superviser la gestion de l'environnement en Afrique

Les gouvernements africains doivent soutenir la CMAE dans l'élaboration d'une structure institutionnelle appropriée, capable de coordonner, contrôler et superviser la gestion de l'environnement à l'échelle de la région, et de mieux faire entendre l'Afrique dans les négociations et les délibérations internationales.

Promotion d'une plus grande implication des ONG dans la gestion de l'environnement

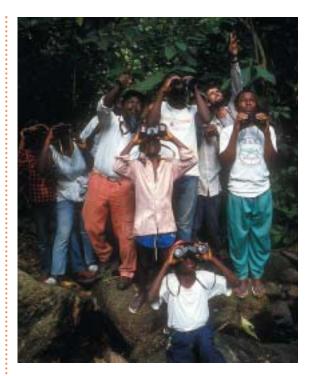
Les gouvernements africains doivent encourager des partenariats plus solides avec les ONG en matière de gestion de l'environnement. De même, la CMAE doit promouvoir une plus grande implication des ONG régionales et sous-régionales dans la gestion de l'environnement.

Verdissement des plans et des stratégies de développement à tous les niveaux

La CMAE doit fournir une assistance technique aux gouvernements africains pour accroître leur capacité à intégrer la dimension environnementale dans les plans et les stratégies de développement au niveau national et sous-national. De leur côté, les gouvernements doivent faire de ce « verdissement » des plans une obligation et une condition préalable à l'allocation de ressources financières aux différents secteurs de l'économie et aux échelons inférieurs de l'exécutif.

• Lutte contre l'échec des mesures politiques

Les gouvernements africains ont instauré diverses politiques macro-économiques, sociales, environnementales et sectorielles destinées à soutenir le développement durable et ont amélioré la gestion de l'environnement. Certaines de ces politiques ne se sont toutefois pas avérées très efficaces et doivent donc être révisées afin d'éliminer les contradictions et d'autres causes d'échec sous-jacentes. En partenariat avec les organisations sous-régionales, régionales et internationales, les gouvernements doivent créer des capacités d'analyse des politiques là où c'est nécessaire pour permettre de détecter à temps les défaillances dans leur mise en œuvre. Ils doivent



La sensibilisation du public aux questions environnementales accroît sa volonté de mettre en œuvre des pratiques plus recommandables.

Mark Edwards/Still Pictures

également faire preuve d'un engagement plus fort dans cette mise en œuvre des politiques adoptées.

• Promotion de la sensibilisation du public

Les gouvernements africains et la CMAE, avec le soutien du PNUE et d'autres organisations internationales, ont beaucoup investi dans la sensibilisation du public aux questions d'environnement et au développement durable. Ces efforts doivent être poursuivis, en particulier au niveau des collectivités. Compte tenu du niveau d'urbanisation et d'industrialisation croissant de la région, les gouvernements, en partenariat avec les organisations sous-régionales, régionales et internationales, doivent sensibiliser le public aux problèmes de pollution urbaine et industrielle tels que la pollution atmosphérique.

Promotion de l'éducation en matière d'environnement

En partenariat avec les organisations sous-régionales, régionales et internationales existantes, les gouvernements africains doivent, là où elles font défaut, investir dans l'élaboration et la mise en œuvre

de stratégies d'éducation institutionnalisée ou non en matière d'environnement.

Amélioration des systèmes d'information sur l'environnement

Les gouvernements africains doivent améliorer les systèmes d'information sur l'environnement, fondement d'une prise de décision éclairée. La CMAE et les organisations sous-régionales et internationales doivent, en partenariat avec les gouvernements africains, promouvoir la création de bases de données physiques au niveau sous-régional et régional, et développer la création de réseaux et la collaboration entre les Etats africains.

Définition de voies de développement durables

Les pays d'Afrique se trouvent à différents stades des voies de développement menant du scénario de l'Univers forteresse à celui des Grandes transitions présentés au Chapitre 4. Lorsque c'est nécessaire, la CMAE doit faciliter la fourniture d'une assistance technique aux Etats membres pour la conception de voies de développement durables et réalistes, destinées à les conduire de leur position actuelle jusqu'au scénario des Grandes transitions dans le cadre global de la nouvelle Union africaine et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

• Promotion d'une bonne gouvernance

Bien que la situation en termes de gouvernance se soit améliorée dans la région, les gouvernements africains doivent encore faire preuve d'une volonté politique et d'un engagement réels dans plusieurs domaines qui aggravent à terme la dégradation de l'environnement. Tout d'abord, le manque d'institutions démocratiques et la persistance de la corruption contribuent par endroits à l'utilisation inefficace des ressources. La CMAE et les organisations sous-régionales et internationales doivent encourager les gouvernements à lutter contre le problème de la corruption et à instaurer, le cas échéant, des régimes de gouvernance efficaces propices au développement durable. Les conflits et leurs retombées ont également un impact environnemental, par exemple lorsque des réfugiés ou des personnes déplacées alourdissent malgré eux le fardeau qui pèse déjà sur les ressources des régions d'accueil. Pour lutter contre de tels problèmes, les gouvernements africains doivent employer des stratégies de minimisation des conflits permettant d'encourager la coexistence pacifique et d'éviter les situations conduisant à des déplacements de personnes. Les pénuries de ressources constituent aujourd'hui comme hier des causes de conflit majeures entre les Etats. C'est pourquoi la CMAE et les groupements sous-régionaux doivent aider les pays d'Afrique à gérer efficacement les ressources transfrontalières afin d'éviter les conflits.

• Respect des règles

Bien qu'il existe nombre de lois et de règlements régissant la gestion de l'environnement en Afrique, ceux-ci sont rarement appliqués en règle générale. Des moyens plus importants et plus efficaces sont nécessaires pour garantir l'application des lois et règlements existants. En partenariat avec des organisations internationales et sous-régionales, la CMAE doit identifier les forces et les faiblesses au niveau du respect des règles et de leur mise en application, mais aussi recommander des domaines d'action. Ceci permettra de renforcer les capacités des organismes chargés de l'application de la loi et des organes judiciaires, afin qu'ils aient une meilleure appréciation de leur rôle dans la gestion de l'environnement.

• Définition des objectifs et suivi des résultats

Les gouvernements africains doivent pouvoir montrer au reste du monde et à leur propre population de véritables améliorations et des exemples de réussite en matière de gestion de l'environnement. Ceci suppose une mesure de l'évolution des résultats, qui nécessite à son tour la définition d'objectifs et le suivi des programmes. La CMAE doit persuader les gouvernements africains de s'entendre sur des objectifs à l'échelle de la région. Par le biais de partenariats avec des organisations nationales, sous-régionales et internationales, elle doit en outre surveiller les progrès réalisés en direction des objectifs ainsi définis, au moins sur le moyen terme. Elle doit enfin obtenir des soutiens pour que la production de l'AEO se poursuive dans le cadre du processus de suivi. Les gouvernements africains doivent, le cas échéant, soutenir la production de rapports sousrégionaux sur l'état de l'environnement, destinés à alimenter le processus de l'AEO.

CONCLUSION

La dégradation de l'environnement africain ne cesse de s'aggraver. Elle a pour principale cause la pauvreté et pour victimes directes les populations démunies. Un haut degré de pauvreté, associé à des variations climatiques et à des catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes, à des

faiblesses institutionnelles internes et à des pratiques commerciales inéquitables de la part des pays développés, ont rendu la population africaine plus vulnérable sur le plan physique, psychologique et économique. Or, la capacité collective de l'Afrique à surmonter cette vulnérabilité croissante est globalement faible.

Compte tenu de l'ampleur de ces problèmes, il pourrait sembler que les gouvernements africains et les organisations sous-régionales et régionales ne font rien pour les résoudre. Ce n'est pas le cas. Des mesures ont été prises pour stopper, voire inverser le processus de dégradation de l'environnement, même si de nouvelles initiatives sont nécessaires pour garantir une mise en œuvre plus efficace des mesures politiques et des stratégies adoptées.

Il est également significatif que l'Afrique possède désormais une vision du développement durable incarnée par l'Union africaine nouvellement créée et par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. Il existe un véritable optimisme quant à la capacité de la région à rattraper le reste du monde et même à le surpasser grâce au scénario des Grandes transitions. Cependant, la réalisation de cet objectif passe par un certain nombre de conditions, parmi lesquelles :

- la réduction de la pauvreté
- l'amélioration de l'état de l'environnement
- l'amélioration des systèmes de gestion
- la réduction de la vulnérabilité aux changements environnementaux néfastes
- la promotion de la coopération régionale et sousrégionale
- la mobilisation de ressources financières supplémentaires
- la création d'une structure institutionnelle efficace permettant une gestion globale de l'environnement à l'échelle de la région.

Les gouvernements africains doivent faire preuve d'une volonté politique et d'un engagement plus marqués vis-à-vis de la résolution des problèmes environnementaux. Ils doivent être prêts à consacrer leurs propres ressources financières et humaines à une action concrète en faveur de l'environnement. Ils doivent également s'attaquer à la question de la corruption afin de permettre une utilisation plus efficace des ressources et adhérer au processus démocratique en vue d'une meilleure gouvernance.

Les gouvernements africains, les organisations sousrégionales, la CMAE et la communauté internationale sont encouragés à contribuer à la mise en œuvre des mesures spécifiques suggérées dans les 31 domaines d'action définis ci-dessus. Une responsabilité majeure incombe à la CMAE, ainsi qu'aux groupements sous-régionaux et aux gouvernements nationaux, pour que soient mobilisées les ressources techniques, humaines et financières indispensables à la mise en œuvre de ces mesures. La communauté internationale est, de son côté, vivement encouragée à soutenir, les efforts des gouvernements africains, des organisations sous-régionales et de la CMAE dans l'esprit du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

REFERENCES

Barnes, J. I et de Jager, J.L.V. (1996). Economic and Financial Incentives for Wildlife use on Private Land in Namibia and the Implications for Policy. Windhoek, Namibie

Brown, M. et McGann, J. (1996). A Guide to Strengthening Non-Governmental Organization Effectiveness in Natural Resources
Management. Projet PVO-NGO/NRMS financé par l'Agence des Etats-Unis pour le développement international. Washington, D.C.

CMAE (2001). Report of the Special Session held on 16th October, 2001. Conférence des ministres africains de l'environnement. PNUE, Nairobi

GoU (1995). The Constitution of the Republic of Uganda 1995. Gouvernement de l'Ouganda. Kampala

MoFPED (1999). Vision 2025. A strategic Framework for National Development. National Long Term Perspective Studies Project. Ministère de la Planification financière et du Développement économique. Kampala

Mogaka, H. et al. (2001). Economic aspects of community involvement in sustainable forest management in eastern and southern Africa. Forest and Social Perspectives in Conservation, n° 8. Programme de l'UICN pour l'Afrique orientale. UICN — Union mondiale pour la nature. Gland

Nations Unies (1993). Action 21. New York

NEMA (2001). The State of Environment for Uganda 2000. Autorité nationale de gestion de l'environnement. Kampala, Ouganda

PFAP (1998). The Policy and Legal Framework to Forest Management in Central Copperbelt and Luapula Provinces, Zambia. Provincial Forestry Action Programme, service de la foresterie, ministère de l'Environnement et des ressources naturelles, Ndola

PNUD (2000). Rapport mondial sur le développement humain. Programme des Nations Unies pour le développement. De Boeck Université, De Boeck et Larcier, Paris/Bruxelles.

PNUE (1999). Avenir de l'environnement mondial 2000 : le rapport du millénaire du PNUE sur l'environnement. Programme des Nations Unies pour l'environnement. Nairobi

PNUE (2000). AMCEN: Mapping the Future. Programme des Nations Unies pour l'environnement. Nairobi

PNUE/SIDA (1996). Multilateral Environmental Agreements: Relevance, Implications and Benefits to African States. Programme des Nations Unies pour l'environnement, Bureau régional pour l'Afrique (ROA, Regional Office for Africa), Division de l'eau/Agence suédoise de développement international. Nairobi, Kenya

Serageldin, I. (1994). Making development sustainable. In Ismail Serageldin et Andrew Steer (dir. de pub.). *Making Development Sustainable—From Concepts to Action*. Environmentally Sustainable Development Occasional Paper Series n° 2. Banque mondiale. Washington, D.C.

Shechambo, F. (1999). Macroeconomic policy incentives and disincentives for biodiversity conservation: the case of structural adjustment in Tanzania. Présenté lors de l'atelier « Economic Incentives for Biodiversity Conservation in Eastern Africa ». Programme de l'UICN pour l'Afrique orientale. Nairobi

Slade, G. et K. Weitz. (1991). *Uganda Environmental Issues and Options*. A Masters Dissertation. Non publié. Duke University, Caroline du Nord, Etats-Unis

ANNEXE 1 : SYNTHESE DES PRINCIPALES INTERVENTIONS DES POUVOIRS PUBLICS EN AFRIQUE, PAR THEME

THEME

PRINCIPALES INTERVENTIONS DES POUVOIRS PUBLICS

Environnement et développement

- Elaboration de stratégies nationales pour le développement durable (SNDD) et, dans certains cas, de stratégies nationales de conservation (SNC).
- Traduction du programme mondial Action 21 en programmes Action 21 à l'échelon national et local.
- Création de ministères de l'environnement ayant tous les pouvoirs nécessaires et d'autorités ou d'agences chargées de la protection de l'environnement.
- Amélioration de la coordination sous-régionale et régionale pour la gestion de l'environnement.

Pauvreté

- Rédaction de documents de stratégie de réduction de la pauvreté et de plans d'action pour l'éradication de la pauvreté.
- Formulation de stratégies pour trouver des moyens de subsistance durables.
- Promotion d'échanges sud-sud et du commerce intra-africain.
- Lobbying en faveur d'un accès élargi aux marchés des pays développés et, d'une manière générale, de la suppression des obstacles aux échanges.
- Modernisation de l'agriculture.

Variabilité du climat

- La plupart des Etats sont parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD).
- Un certain nombre de pays ont produit des plans d'action nationaux, conformément aux dispositions de la CCNUCC.
- Introduction de systèmes d'alerte rapide.
- Elaboration de programmes pour la constitution de réserves alimentaires.
- Recherches sur les cultures pour identifier les variétés résistantes à la sécheresse.
- Amélioration de la conception et de la construction des habitations.
- Urbanisme visant à réduire la vulnérabilité des êtres humains.

Changements climatiques

- Ratification de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto.
- Lancement de projets d'activités de mise en œuvre conjointe (AMOC) par l'intermédiaire de coentreprises avec des sociétés du secteur privé des pays développés.
- Conception de stratégies nationales de communication pour dresser l'inventaire détaillé des émissions et des espèces puits, et élaboration de programmes destinés à atténuer les conséquences des changements climatiques.
- Recherche approfondie de nouvelles sources d'énergie (énergie solaire, éolienne, micro-hydraulique et biomasse), notamment dans les pays d'Afrique du Nord et australe.

Pollution atmosphérique

- Introduction de normes et de directives pour la qualité de l'air.
- Surveillance de la qualité de l'air ambiant.
- Interventions du réseau APINA de surveillance des effets de la pollution de l'air en Afrique, rassemblant des scientifiques, des responsables politiques et des ONG, et qui se charge de communiquer des informations sur la pollution atmosphérique et de proposer des méthodologies et des bases de données, pour permettre aux responsables politiques une prise de décisions informée.
- Amélioration des systèmes publics de transport, imposition d'une limite d'âge pour les véhicules commerciaux et privés et octroi de subventions pour l'utilisation de carburants sans plomb.
- Elaboration de plans pour l'adoption de technologies moins polluantes permettant de réduire les émissions industrielles.

PRINCIPALES INTERVENTIONS DES POUVOIRS PUBLICS

Dégradation des sols

- Formulation de politiques et de plans pour l'utilisation des terres, notamment le zonage.
- Réforme agraire (notamment nouvelle répartition des terres et redistribution des populations).
- Renforcement des capacités.
- Conception de programmes de gestion de l'environnement (plans d'action pour l'environnement au niveau du pays ou des régions).
- Promotion des projets de gestion des ressources naturelles en partenariat avec les autorités (CBNRM).
- Constitution d'une cartographie des risques d'érosion.
- Initiatives régionales pour la conservation et l'utilisation des sols, comme la Commission régionale de l'Afrique australe pour la conservation et l'utilisation des sols (SARCCUS).
- Initiatives régionales pour combattre la désertification (CDAA, Programme d'action sous-régional).
- Ralentissement du taux de croissance démographique.
- Programmes d'éducation environnementale.
- Promotion de l'implication du secteur privé dans la gestion des ressources naturelles.
- Education primaire universelle.
- Plans de modernisation de l'agriculture.
- Ratification d'un grand nombre de conventions internationales.
- Irrigation.

Pertes d'habitat

- Augmentation de la quantité et de la superficie des zones protégées.
- Ratification des conventions sur la diversité biologique, notamment la CDB, mais aussi la Convention de Ramsar et la CCIEM.
- Promotion des projets de gestion des ressources naturelles en partenariat avec les autorités (CBNRM).
- Elaboration de plans d'action nationaux pour l'environnement et de stratégies de conservation.
- Promotion d'une coopération sous-régionale pour la conservation.
- Formulation d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux sur la diversité biologique (NBSAP).

Disparition d'espèces

- Ratification des conventions sur la diversité biologique, notamment la CDB, mais aussi la Convention de Ramsar et la CCIEM.
- Réintroduction d'espèces.
- Multiplication ex-situ des plantes en pépinières.

Espèces étrangères envahissantes

- Renforcement des contrôles sur les importations et décontamination des avions par aspersion (et, dans certains cas, désinfection des passagers).
- Constitution de banques de gênes (Afrique australe).
- Réforme des politiques pour le transfert de droits de propriété intellectuelle à certains pays, communautés ou individus.
- Constitution de centres de ressources dans toute l'Afrique, chargés essentiellement d'identifier et de diffuser des connaissances et des pratiques traditionnelles ou indigènes.
- Recours aux connaissances indigènes pour le traitement du VIH/SIDA (Tanzanie).

Déforestation

- Amélioration de la viabilité de l'exploitation forestière, grâce à la suppression des subventions à l'exploitation commerciale des forêts et la privatisation des forêts détenues par l'Etat.
- Garantie d'une participation accrue des parties prenantes à la gestion des forêts grâce, entre autres, à des partenariats entre des sociétés publiques ou privées et les communautés locales.

PRINCIPALES INTERVENTIONS DES POUVOIRS PUBLICS

- Utilisation de technologies comme la détection à distance et les systèmes d'information géographique, qui permettent de disposer d'informations plus précises.
- Création de l'OAB, dont les Etats membres gèrent ensemble plus de 80 pour cent des forêts naturelles en Afrique.
- Conception de programmes de mise en œuvre et d'indicateurs par le biais du processus pour la zone aride d'Afrique (Etats d'Afrique australe).
- Certification de certaines zones forestières par le Forest Stewardship Council (Etats d'Afrique australe).
- Intégration des forêts dans les zones de protection de la faune et de la flore, comme les parcs nationaux, pour leur octroyer un meilleur statut de conservation.
- Proposition d'une approche par consortium pour faciliter l'accès aux financements (Banque africaine de développement).

Accès limité aux ressources en eau

- Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement (International Drinking Water Supply and Sanitation Decade), sous l'égide des Nations Unies (1980–90).
- Initiative « Afrique 2000 », lancée en 1994 par le bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
- Construction de bassins de retenue sur la quasi-totalité des grands fleuves d'Afrique afin de créer des réserves d'eau et des capacités hydroélectriques, et d'alimenter les utilisateurs nationaux, les industriels et les agriculteurs. Aujourd'hui, on recense en Afrique plus de 1 200 bassins de retenue.
- Révision des politiques sur l'eau et des mécanismes de fixation des prix pour mieux gérer la demande et susciter une utilisation plus économe de l'eau.
- Recyclage des eaux usées pour l'irrigation et amélioration des réseaux transversaux.
- Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans plusieurs pays.
- Partenariats publics/privés pour la gestion des ressources en eau et les programmes d'approvisionnement en eau.
- Instauration d'accords et de protocoles internationaux, en tant que dispositions proactives ou comme réponses à des conflits toujours plus fréquents sur les cours d'eau partagés (Initiative du bassin du Nil, programme régional pour le développement durable de l'aquifère des grès de Nubie ou protocole de la CDAA sur les cours d'eau partagés, par exemple).

Mauvaise qualité de l'eau

- Elaboration de politiques et/ou de stratégies de conservation pour les zones humides (en Afrique du Sud, au Ghana et en Ouganda, par exemple).
- Introduction et application de normes sur les eaux usées.
- Réhabilitation d'équipements existants pour le traitement des eaux usées afin de maîtriser la qualité de l'eau.
- Intégration du principe « pollueur-payeur » dans de nombreuses politiques et législations.
- Dispositifs pour améliorer les systèmes d'écoulement, de purification et de décontamination de l'eau douce, et campagnes de sensibilisation du public.

Erosion du littoral

- Déclaration de zones maritimes protégées (MPA, marine protected areas).
- Gestion intégrée de l'environnement, notamment gestion intégrée des zones côtières (GIZC).
- Promulgation de lois et de réglementations imposant de mener des études d'impact sur l'environnement avant l'exploitation d'une zone côtière ou à l'intérieur des terres.
- Accords sous-régionaux et régionaux.
- Ratification d'un certain nombre de conventions internationales visant à renforcer la conservation des ressources naturelles.
- Soutien au renforcement des capacités et accès aux financements.

PRINCIPALES INTERVENTIONS DES POUVOIRS PUBLICS

Pollution marine et côtière

- Ratification d'accords internationaux comme la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), la Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Afrique orientale (convention de Nairobi) et la Convention pour la coopération en matière de protection et de développement de l'environnement marin et côtier de la région Afrique occidentale et centrale (convention d'Abidjan).
- Participation au programme du PNUE pour les mers régionales.
- Législation sur la santé publique.
- Nettoyage des zones côtières.

Surexploitation

- Diverses mesures de gestion, notamment des limites imposées sur la taille des mailles des filets et sur la quantité de prises, l'obligation d'utiliser un équipement de pêche adapté et de respecter des périodes d'interdiction
- Accords internationaux entre pays africains d'une part, et entre flottes de pêche africaines et flottes internationales (européennes et autres), d'autres part (Convention des Nations Unies sur le droit de la mer).

Elévation du niveau des mers

- Construction d'obstacles physiques, tels que brise-lames ou digues.
- Signature de la Convention pour la coopération en matière de protection et de développement de l'environnement marin et côtier de la région Afrique occidentale et centrale (convention d'Abidjan).

Mauvaises conditions de vie dans les villes

- Production accrue d'un parc immobilier peu coûteux et introduction de subventions au logement pour les groupes à faible revenu.
- Création du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et d'Action 21 à l'échelon local
- Révision ou rédaction de constitutions et de législations nationales pour promouvoir le droit à un logement adapté.
- Révision des politiques afin de reconnaître le droit des femmes à accéder à la propriété.
- Réforme agraire.
- Formulation de politiques pour l'environnement.
- Conception de politiques de l'eau et de stratégies de gestion des déchets intégrées.
- Privatisation des services municipaux pour améliorer l'offre et l'entretien.
- Mise au point de normes sur les effluents et resserrement des contrôles sur la gestion des déchets.
- Programmes de logement, subventions pour les familles à faible revenu, programmes de réduction de la pauvreté et stratégies de décentralisation.
- Réalisation des meilleures pratiques internationales et récompenses (Angola et Soudan).

Vulnérabilité

- Création de ministères (départements) responsables de la préparation, de la prévention des catastrophes naturelles et de leur gestion.
- Elaboration de politiques et de plans d'action pour la prévention des catastrophes naturelles et leur gestion.
- Conception et mise en place de stratégies de réduction de la pauvreté.
- Instauration de systèmes d'alerte rapide.
- Aménagement du territoire.

Perspectives

- Elaboration de perspectives à long terme, de cadres stratégiques pour le développement national (vision 2025 par pays).
- Préparation de stratégies de réduction de la pauvreté, à partir de la vision à l'horizon 2025 de chaque pays.
- Dans certains cas (en Ouganda notamment), préparation de plans de développement aux niveaux inférieurs du pouvoir exécutif, conformément aux plans nationaux d'éradication de la pauvreté.

ANNEXE 2: EXEMPLES SELECTIONNES D'ECHECS, DE POINTS FAIBLES ET DE LACUNES DANS LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT, PAR THEME

THEME ECHECS, POINTS FAIBLES ET OBSTACLES A LA MISE EN ŒUVRE

A. Protection de l'environnement

- A1. Atmosphère
- Mauvais système d'alerte rapide et faibles capacités de prévision de la variabilité du climat
- Dans certains Etats africains, mauvaise intégration des systèmes de transport dans les stratégies de peuplement urbaines et régionales, du fait de la pénurie de terres et de l'absence de politiques d'aménagement du territoire

A2. Produits chimiques toxiques

- Absence d'évaluation des risques et de diffusion de l'information
- Etiquetage des produits chimiques pas suffisamment clair pour la plupart des populations africaines
- Réponses industrielles inadaptées par rapport aux programmes de réduction des risques
- Inefficacité du mécanisme de coordination entre les différents intervenants dans les activités de sécurité des substances chimiques
- Inefficacité de l'application des programmes nationaux pour la prévention du trafic international illégal de produits toxiques et dangereux

A3. Déchets dangereux

- Réponse de l'industrie inadaptée en matière de traitement, recyclage, réutilisationet élimination des déchets à la source
- Réseau d'information et systèmes d'alerte inefficaces pour la détection du trafic illégal de déchets dangereux

A4. Déchets solides et assainissement

- Certains engagements pris par les Etats africains pour atteindre des niveaux cibles d'ici 2000 n'ont pas été réalisés :
 - disposer de capacités nationales suffisantes pour la gestion des déchets
 - promouvoir des capacités financières et technologiques suffisantes au niveau local et national
 - introduire des critères qualitatifs de traitement et d'élimination des déchets
 - garantir que 75 pour cent des déchets solides produits dans les zones urbaines seront collectés, recyclés ou éliminés d'une manière respectueuse de l'environnement

A5. Déchets radioactifs • Aucune activité significative dans ce domaine dans la plupart des Etats africains

B. Ressources naturelles

- B1. Ressources en terres
- Absence de systèmes d'aménagement et de gestion
- Faible implication des communautés pour la collecte d'informations
- B2. Lutte contre la déforestation
- Base d'informations incomplète sur le statut des ressources et les taux de déforestation
- Mauvaise évaluation des ressources forestières
- B3. Lutte contre la désertification et la sécheresse
- Manque de capacités pour les dispositifs de préparation à la sécheresse et d'atténuation de ses effets
- Absence de programmes contre la désertification globaux et intégrés dans les plans nationaux de développement et dans la planification nationale relative à l'environnement
- Insuffisance de la participation populaire et de l'éducation à l'environnement consacrée au contrôle de la désertification et à la gestion des conséquences des sécheresses
- B4. Développement durable des zones de montagne
- Absence de bases de données ou de systèmes d'information qui permettraient une gestion intégrée et une évaluation environnementale des écosystèmes de montagne

ECHECS, POINTS FAIBLES ET OBSTACLES A LA MISE EN ŒUVRE

B5. Agriculture durable et développement rural

- L'agriculture africaine continue d'utiliser peu d'intrants et d'avoir de faibles rendements; elle n'est donc pas durable
- Peu de perspectives d'emplois en dehors de l'agriculture
- Peu d'incitations à la conservation des terres
- Faible attention accordée aux connaissances agricoles indigènes
- Les ressources génétiques végétales et animales sont mal répertoriées et rarement consignées par écrit

B6. Conservation et biodiversité

- Les ressources en matière de biodiversité sont mal répertoriées
- B7. Gestion des biotechnologies respectueuses de l'environnement
- La contribution possible des biotechnologies au développement durable de l'Afrique est encore méconnue ou, dans le meilleur des cas, sous-estimée

B8. Etendues d'eau, littoral et ressources aquatiques

- Les recherches halieutiques ne s'intéressent qu'à un nombre limité d'espèces, négligeant celles de certaines étendues d'eau
- Absence de zones d'utilisation des terres pour le littoral
- Recensement inadéquat des ressources et mauvaise planification de la gestion

B9. Protection de la qualité de l'eau douce et de son approvisionnement

- Les pays africains étaient convenus que d'ici 2000 :
 - chaque citadin aurait accès à un minimum de 40 litres d'eau potable par jour
 - 75 pour cent de la population urbaine seraient raccordés à des installations d'assainissement collectives ou in situ

ANNEXE 3 : PROPOSITION DE DOMAINES D'ACTION, ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS

		Responsabilites			
DOMAINE	ACTIONS ENVISAGEES	Internationales	CMAE	Sous-regionales	NATIONALES
A. Réduction de la	pauvreté				
A1. Développement durable	Adopter la Nouvelle initiative africaine en tant que cadre du développement durable en Afrique.	•			
	Accroître les efforts en vue d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté de la Déclaration du millénaire.	•	•		•
	Accélérer la mise en place des mécanismes nécessaires au Fonds mondial de solidarité (FMS).	•			
A2. Développement industriel accéléré	Soutenir la productivité industrielle et la compétitivité des industries africaines.	•	•		
	Promouvoir le développement des micro-entreprises et des PME, notamment dans l'agro-industrie.	•	•		•
	Promouvoir l'utilisation de technologies et de techniques industrielles respectueuses de l'environnement.			•	•
A3. Augmentation de la production agricole	Accroître le financement du secteur agricole par les pouvoirs publics.				•
	Contribuer à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD).	•	•		
	Encourager les pays développés à supprimer les subventions agricoles et appliquer le principe de précaution aux organismes génétiquement modifiés.	•	•		
	Promouvoir des techniques durables de production agricole.				•
A 4. Promotion du développement humain	Garantir l'accès d'un plus grand nombre à des soins de santé primaires et secondaires et à une technologie médicale abordables.				•
	Améliorer les conditions sociales et environnementales responsables de la propagation des maladies et renforcer les capacités des communautés locales.				•
	Aider l'Afrique à développer l'accès aux soins préventifs et curatifs.	•			
	Prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre l'acc à des soins médicaux à un prix abordable et pour promouvo la santé publique et la nutrition.		•	•	•
	Impliquer les femmes dans le développement économique et social.				•
	Promouvoir le développement des ressources humaines et des capacités, avec notamment une éducation primaire et secondaire universelle.	•	•	•	•
	Renforcer les qualifications des jeunes.				•

		RESPONSABILITES			
DOMAINE	ACTIONS ENVISAGEES	Internationales	CMAE	Sous-regionales	NATIONALES
A5. Echanges et accès aux marchés	Ouvrir les marchés et supprimer les subventions à l'agriculture, aux textiles et aux autres produits d'exportat qui concurrencent ceux de l'Afrique.	• ion	•		
A6. Augmentation	Promouvoir l'investissement étranger direct en Afrique.	•	•	•	•
du financement du développement	Annuler la dette des pays africains.	•			
durable	Adhérer à l'objectif des Nations Unies, qui a fixé à 0,7 pour cent du PNB le montant de l'aide publique au développement (APD).	•			
	Accroître les ressources disponibles et améliorer les procédu de fonctionnement et de mise en œuvre des projets du Fonc pour l'environnement mondial (FEM).				
A7. Amélioration des infrastructures	Améliorer le prix et la fiabilité des services d'infrastructures ainsi que leur accès.				•
et des modes d'établissement humain durables	Mobiliser des ressources pour la mise en œuvre du programme Habitat et la déclaration de la 25ème session spéciale des Nations unies pour parvenir à des établissement humains durables en Afrique.				
A8. Promotion des sciences et de la technologie	Aider les pays africains dans leurs efforts pour accéder aux nouvelles technologies, notamment les technologies de l'information et des communications, et créer des conditi propices à l'élaboration de technologies indigènes pour contribuer au développement économique.	• ons			
B. Amélioration de	l'état de l'environnement				
B1 Réduction de la dégradation des sols	Promouvoir des campagnes d'information, d'éducation et de communication sur l'environnement.			•	•
	Garantir une mise en œuvre rapide et efficace de la CNULD et la faire reconnaître en tant que convention sur le développement durable.	•			
	Encourager la formulation de politiques et de plans relatifs aux terres et à leur utilisation.		•	•	•
	Améliorer le régime foncier et les régimes de propriété en tenant compte des questions d'appartenance sexuelle.				•
	Protéger le patrimoine historique et culturel.				•
B2. Conservation de la biodiversité	Promouvoir des approches de la conservation de la biodiver fondées sur les paysages.	sité	•	•	•
	Elaborer et introduire des législations nationales pour la protection des droits des collectivités locales, des agriculteu et des éleveurs, et pour réglementer l'accès aux ressources et à la sécurité biologiques, conformément à la loi type de l'		•	•	•
	Réhabiliter les zones de terres humides dégradées.			•	•

		RESPONSABILITES			
DOMAINE	ACTIONS ENVISAGEES	Internationales	CMAE	Sous-regionales	Nationales
B2. Conservation de la biodiversité (suite)	Consolider l'Accord de Lusaka.	•	•		
	Réhabiliter les zones de conservation dégradées grâce à la réintroduction d'espèces et la restauration de l'habitat.			•	•
	Consigner par écrit les connaissances et les pratiques indigè applicables à la préservation et les diffuser.	nes	•		•
	Dresser des inventaires des espèces et des principales variétés locales.	•		•	•
	Promouvoir la création de lieux de conservation ex situ pour espèces rares, vulnérables et menacées d'extinction.	les			•
	Promouvoir la préservation de la biodiversité agricole.	•	•	•	•
B3. Réduction de la déforestation	Fournir des ressources financières à l'Afrique et pratiquer un transfert de technologies pour l'application des dispositic du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF)/Forum international sur les forêts (FIF) du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF).				
	Favoriser l'accès à des sources d'énergie abordables en vue d'un développement durable, en particulier dans les zones rurales.	•			•
	Promouvoir la recherche et le développement concernant les technologies énergétiques propres, l'efficacité de l'approvisionnement et de la consommation d'énergie et l'adoption efficace des ressources renouvelables.	•			
	Relancer le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement.	•			
	Renforcer l'Organisation africaine du bois.	•	•		
	Soutenir la Déclaration de Yaoundé.	•	•		
	Promouvoir la collaboration entre les autorités forestières et les collectivités locales en matière de gestion des forêts.				•
	Réhabiliter les zones forestières dégradées.	•			•
	Revoir la tarification des produits forestiers de manière à refléter leur véritable valeur économique.				•
	Soutenir les efforts des Etats africains pour constituer des documents sur la valeur médicinale de leurs forêts.	•	•	•	•
	Encourager la participation du secteur privé pour la création et la gestion des forêts.	•			•
	Promouvoir une utilisation plus efficace des produits forestiers autres que le bois.				•
B4. Protection de l'environnement côtier et marin	Harmoniser et coordonner le droit et les accords régionaux et internationaux sur les mers et en garantir le respect.	•	•	•	•
	Réactiver les conventions de Nairobi et d'Abidjan.	•	•		

		Responsabilites			
DOMAINE	ACTIONS ENVISAGEES	Internationales	CMAE	Sous-regionales	NATIONALES
	Promouvoir la création et la gestion rationnelle des zones maritimes protégées dans les lacs africains d'eau douce.	•		•	•
	Améliorer l'inventaire et le contrôle des stocks halieutiques.	•	•	•	•
	Soutenir l'élaboration de plans de gestion des ressources maritimes, notamment les plans de gestion intégrée des zon côtières (GIZC).	es		•	•
	Encourager l'aquaculture.				•
B5. Atténuation	Finaliser l'accord du Protocole de Kyoto.	•	•		
des effets néfastes des changements climatiques et d'autres conditions	Rendre opérationnels le Fonds spécial pour les changements climatiques (CCF) pour les pays en développement et le Fonds spécial pour les pays les moins développés.	S •			
atmosphériques	Faciliter l'accès des pays africains à des technologies plus propres afin de réduire les émissions industrielles.	•			
	Elaborer des programmes de modélisation climatique et permettre des alertes rapides concernant les variations des précipitations.		•	•	•
	Ratifier l'accord des Nations Unies sur les émissions des véhicules à moteur.				•
	Favoriser les échanges d'expériences et de connaissances entre experts du Nord et du Sud et permettre le transfert de savoir-faire entre les diverses régions d'Afrique.	•	•		
	Améliorer le respect des normes et des règlements en matière d'émissions.				•
	Soutenir et rendre opérationnelle la stratégie d'élimination de la faim dans la Corne de l'Afrique.	•			
	Promouvoir l'utilisation d'essence sans plomb.				•
	Etudier les impacts sociaux de la pollution atmosphérique.	•	•	•	•
B6. Gestion des déchets	Mettre en place le financement et les capacités nécessaires pour une gestion efficace des déchets non dangereux.	•			
	Mettre en œuvre les diverses conventions internationales et régionales régissant la génération, le stockage, le transport, les mouvements transfrontaliers et l'élimination des déchets dangereux, y compris radioactifs.		•	•	•
	Prendre des dispositions pour contrer les exportations de bi d'équipement et de matériel obsolètes vers l'Afrique.	ens •	•		
B7. Gestion des produits chimiques respectueuse de l'environnement	Aider et soutenir les pays africains dans leur gestion des produits chimiques, conformément au chapitre 19 d'Action 21 et aux conventions de Rotterdam et de Stockho	• lm.			

		Responsab			
DOMAINE	ACTIONS ENVISAGEES	Internationales	CMAE	Sous-regionales	NATIONALES
B8. Amélioration de l'accès	Promouvoir des partenariats public-privé en matière de gestion des ressources en eau.				•
aux réserves d'eau douce	Soutenir les organes régionaux et sous-régionaux de gestion des ressources en eau, comme l'Initiative du bassin du Nil.	•			
	Recenser les principaux bassins hydrographiques et établir des directives en vue de leur utilisation durable.			•	•
	Elaborer des normes de qualité de l'eau.				•
	Améliorer l'accès aux réserves d'eau douce.	•		•	•
	Promouvoir la gestion et le développement intégrés des ressources en eau.			•	•
	Favoriser l'utilisation d'instruments économiques pour la gestion des ressources en eau.				•
	Populariser des technologies d'exploitation de l'eau peu coûteuses et respectueuses de l'environnement.	•	•		•
B9. Aménagement	Soutenir l'aménagement urbain.	•			•
des zones urbaines	Promouvoir la construction de logements bon marché et respectueux de l'environnement pour résoudre les problèmes de surpopulation chez les citadins les plus pauvre	2S.			•
	Aider les pays africains à remplir leurs obligations nationales dans le cadre du programme Habitat.	•			
	Aider les pays africains à élaborer des stratégies intégrées en matière de gestion de l'eau et des déchets.	•			
	Formuler des politiques, des lois et des règlements relatifs aux établissements humains.				•
	Formuler des politiques, des lois et des règlements sensés relatifs à la gestion des déchets solides.				•
	Promouvoir la participation du secteur privé à l'amélioration des infrastructures urbaines et à la fourniture de services municipaux.				•
C. Promotion d'act	ions transversales				
C1. Réduction de la vulnérabilité des Africains	Parvenir à un accord sur la nécessité d'introduire un système de gouvernance efficace pour le développement durable.		•		
	Améliorer l'accès aux ressources et soutenir les mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits, et répondre aux besoins des réfugiés, des personnes déplacau sein d'un pays, et de leurs pays d'accueil.				
	Recourir à des mécanismes de résolution des conflits pour éviter de créer des situations conduisant au déplacement de populations au sein d'un pays.				•

			RESPO	NSABILITES	
DOMAINE	ACTIONS ENVISAGEES	Internationales	CMAE	Sous-regionales	Nationales
	Encourager la participation totale et la prise en compte de l'opinion de tous les grands groupes de pression sur les questions de développement durable et de gestion de l'environnement.			•	
	Elaborer des plans de préparation aux catastrophes nature ainsi que de prévention et de gestion de ces catastrophes.	lles,			•
	Faire preuve d'un engagement politique plus marqué vis-à-vis de la résolution du problème de la dégradation de l'environnement.				•
	S'attaquer au problème de la corruption afin de permettre une utilisation plus efficace des ressources.				•
C2. Renforcement	Soutenir les activités de la nouvelle Union africaine.	•			
de la coopération régionale et sous- régionale	Convenir d'un programme d'action destiné à soutenir la gestion des eaux communes et des autres ressources nat transfrontalières.	turelles	•	•	
	Soutenir les institutions de coopération et d'intégration économique sous-régionales telles que la COI, la CAO, la CEDEAO et la CDAA.	•			
	Parvenir à un consensus sur la nécessité d'instaurer un système efficace de gouvernance pour parvenir à un développement durable.		•		
C3. Mobilisation de ressources financières	Fournir de nouvelles ressources financières aux pays africains et accroître celles qui existent, pour la gestion de leur environnement et la réduction de la vulnérabilité des populations africaines aux changements climatiques né	● fastes.	•	•	
	Redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources intérieure par le biais de taxes et d'impôts, d'amendes et de droits d'utilisation.	S			•
	Faire en sorte que l'environnement soit un domaine d'investissement prioritaire dans le processus d'allocation budgétaire, avec notamment des versements à des fonds d'contre la pauvreté.	action			•
	Elaborer et promouvoir des stratégies gagnant-gagnant pou encourager les investissements du secteur privé dans la ges de l'environnement.				•
	Développer les capacités de comptabilisation et de valorisa des ressources naturelles afin de permettre une tarification des biens et des services liés à l'environnement.		•	•	
C4 Amélioration des capacités institutionnelles	Améliorer les capacités institutionnelles à contrôler, supervi et coordonner la gestion de l'environnement d'une manière globale et à l'échelle du continent.		•		

		RESPONSABILITES			
DOMAINE	ACTIONS ENVISAGEES	INTERNATIONALES	CMAE	Sous-regionales	Nationales
C5. Renforcement de la participation de la société civile	Développer les capacités des ONG nationales à devenir des partenaires efficaces pour la gestion de l'environnement.				•
	Promouvoir la création de forums régionaux et sous-régionaux des ONG ainsi que leur intervention.		•	•	
C6. Accent mis sur le développement durable	Renforcer les capacités à intégrer la dimension environnementale dans les plans de développement élaborés au niveau national et sous-national (« verdissement »).	•	•		
	Rendre le « verdissement » des comptes obligatoires et faire en sorte qu'il soit une condition préalable à l'allocation de ressources financières.				•



ACOPS

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

Comité consultatif sur la protection des mers (Advisory

		•	
	Committee on the Protection of the Sea)	CFC	chlorofluorocarbones
ADMADE	Programme de conception administrative des zones de gestion	CICN	Consortium international pour la coopération sur le Nil
	de la faune (Administrative Management Design for Game Areas, Zambie)	CILSS	Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
AEO	Avenir de l'environnement en Afrique (Africa Environment	CMAE	Conférence des ministres africains de l'environnement
	Outlook)	CMED	Commission mondiale sur l'environnement et le
AGNU	Assemblée générale des Nations Unies	•	développement
AIGD	Autorité intergouvernementale pour le développement	CNUDM	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
AME	accord multilatéral sur l'environnement	CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le
APD	Aide publique au développement	•	développement
APINA	Air Pollution Impact Network for Africa (réseau de surveillance des effets de la pollution de l'air en Afrique*)	CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
ArabMAB	Arab Man and Biosphere (réseau — L'homme et la biosphère dans les pays arabes*)	CNULD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la
ASCN	African Sustainable Cities Network (réseau pour le		sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
	développement durable des villes africaines*)	CO	monoxyde de carbone
BAD	Banque africaine de développement	CO2	dioxyde de carbone
BM	Banque mondiale	COI	Commission de l'océan Indien, Maurice
CAIP	Cairo Air Improvement Project (projet pour l'amélioration de l'air de la ville du Caire*)	COI	Commission océanographique intergouvernementale (UNESCO)
CAMRE	Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement (Council of Arab Ministers Responsible for the Environment)	COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Common Market for Eastern and Southern Africa)
CA0	Communauté de l'Afrique orientale	DEWA	Division de l'alerte précoce et de l'évaluation (Division of Early
CARPE	Programme régional d'Afrique centrale pour l'environnement	•	Warning and Assessment)
	(Central Africa Regional Programme for the Environment)	DRBC	Drill Rehabilitation and Breeding Centre (centre de
CBLT	Commission du bassin du lac Tchad	•	réhabilitation et d'élevage du drill — Nigeria*)
CBNRM	Gestion des ressources naturelles en partenariat avec les autorités communales (Community-Based Natural Resource	EAEC	East Africa Economic Community (communauté économique d'Afrique de l'Est)
	Management)	ECOFAC	Ecosystèmes forestiers d'Afrique centrale
CCF	Fonds spécial pour les changements climatiques (Climate Change Fund)	ECOMOG	Groupe de contrôle de la CEDEAO (Economic Community of West African States Monitoring Group)
CCIEM	Convention sur le commerce international des espèces de	EIE	Evaluation de l'impact sur l'environnement
	faune et de flore sauvages menacées d'extinction	ENSO	El Niño Southern Oscillation (phénomène d'oscillation australe
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements	•	d'El Niño)
	climatiques	FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et
CDAA	Communauté de développement de l'Afrique australe		l'agriculture (Food and Agriculture Organization of the United Nations)
CDB	Convention sur la diversité biologique	FEM	Fonds pour l'environnement mondial
CEA	Commission économique pour l'Afrique	FIF	Forum international sur les forêts
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	FMI	Fonds monétaire international
CEDRAE	Centre pour l'environnement et le développement pour la	FMS	Fonds mondial de solidarité
CEE	région arabe et l'Europe	FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
CEE	Commission économique pour l'Europe (de l'ONU)	GEO	Avenir de l'environnement mondial (<i>Global Environment</i>
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale	ULU	Outlook)
CEFDHAC	Conférence sur les écosystèmes de forêts denses et humides d'Afrique centrale (Conference on Ecosystems of Dense Humid Forests in Central Africa)	GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
CEM	Convention sur la conservation des espèces migratrices	GIF	Groupe intergouvernemental sur les forêts
-	(appartenant à la faune sauvage)	GIRE	gestion intégrée des ressources en eau

CENUA

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

OUA

Organisation de l'unité africaine

GIZC	Gestion intégrée des zones côtières	PACSICOM	Conférence panafricaine sur la gestion intégrée des zones
GOOS	Système mondial d'observation de l'océan (Global Ocean	Mesicom	côtières dans une perspective durable (Pan-African Conference on Sustainable Integrated Coastal Management)
Call	Observing System)	PAM	Plan d'action méditerranéen
GoU	Gouvernement de l'Ouganda (Government of Uganda)	PAM	Programme alimentaire mondial
GPA	Global Programme of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based activities (programme d'action	PANE	Plan d'action national pour l'environnement
	mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution	PAS	Programme d'ajustement structurel
	due aux activités terrestres*)	PCB	polychlorure de biphényle
HAP	hydrocarbure aromatique polycyclique	PERSGA	Organisation régionale pour la préservation de
HYCOS	Systèmes d'Observation du Cycle Hydrologique (Hydrological Cycle Observing Systems)		l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden (<i>Protection of the Environment of the Red Sea and the</i>
IBN	Initiative du bassin du Nil	010	Gulf of Aden)
IDH	indicateur du développement humain	PIB	produit intérieur brut
IGADD	Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement (Inter-Governmental Authority on Drought and	PNB	produit national brut
	Development)	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
IIED	Institut international pour l'environnement et le	PNUE POP	Programme des Nations Unies pour l'environnement
	développement	•	polluant organique persistant
IRA	infection respiratoire aiguë	PPN PRA	productivité primaire nette
ITCZ	zone de convergence intertropicale (Inter-Tropical	RDC	Plan du millénaire pour la renaissance de l'Afrique République démocratique du Congo
	Convergence Zone)	SARCCUS	Commission régionale de l'Afrique australe pour la
KICK	Kisumu Innovation Centre-Kenya (centre d'innovation de Kisumu — Kenya*)	SARCCUS	conservation et l'utilisation des sols (Southern African Regional Commission for the Conservation and Utilization
KWS	Kenya Wildlife Service (Service kenyan de la faune*)		of the Soil)
LIFE	Living in a Finite Environment (Namibie — Vivre dans un environnement limité**)	SARDC	Centre de recherche et de documentation d'Afrique australe (Southern African Research and Documentation Centre)
LVEMP	Lake Victoria Environmental Management Project (projet de gestion de l'environnement du lac Victoria*)	SIDA	Agence suédoise de développement international (Swedish International Development Agency)
MAP	Partenariat du millénaire pour le programme de relance	SIDA	syndrome d'immunodéficience acquise
	africaine	SIG	systèmes d'information géographique
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution	SMC	Stratégie mondiale de la conservation
	par les navires (Convention on the Prevention of Pollution from Ships)	SMDD	Sommet mondial sur le développement durable
MBIFCT	Fonds fiduciaire pour la protection de Mgahinga et de la forêt	SNC	Stratégie nationale de conservation
	dense de Bwindi (Mgahinga and Bwindi Impenetrable Forest Conservation Trust)	SWIMS	Shoal World Integrated Satellite Monitoring System (système mondial de contrôle intégré des hauts-fonds par satellite*)
MoFPED	Ministère de la Planification financière et du Développement	TI	technologies de l'information
	économique (<i>Ministry of Finance Planning and Economic</i> Development)	TLA	Tree Lovers Association (Le Caire, Egypte — association des amoureux des arbres*)
NB0	Nile Basin Organization (organisation du bassin du Nil*)	UA	Union africaine
NBSAP	stratégies et plans d'action nationaux en matière de diversité	UE	Union européenne
	biologique (National Biodiversity Strategy and Action Plans)	UEMAC	Union économique et monétaire de l'Afrique centrale
NCC	National Climate Committee (Maurice – commission nationale	UICN	Union mondiale pour la nature
NEMA	pour le climat*)	UMA	Union du Maghreb arabe
NEMA	Autorité nationale de gestion de l'environnement (National Environment Management Authority)	UNCBD	Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (United Nations Convention on Biological Diversity)
NPACD	National Plan of Action to Combat Desertification (plan national d'action de lutte contre la désertification*)	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural</i>
NPDA	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique	•	Organization)
NSA	Aquifère des grès de Nubie (Nubian Sandstone Aquifer)	USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international
OAB	Organisation africaine du bois	VIII	(US Agency for International Development)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	VIH WWF	virus de l'immunodéficience humaine Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Fund)
OGM	organisme génétiquement modifié	ZCP	zone de commerce préférentielle
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux	ZEE	Zone économique exclusive
OMC	Organisation mondiale du commerce	ZMP	zone maritime protégée
OMM	Organisation météorologique mondiale		
OMS	Organisation mondiale de la santé	•	
ONG	Organisation non gouvernementale	•	
ONU	Organisation des Nations Unies	•	

^{*} Traduction non officielle, à seul titre indicatif pour le lecteur français.



COLLABORATEURS

Toutes les personnes mentionnées ci-après ont contribué d'une manière ou d'une autre à l'élaboration de l'AEO, qu'elles aient été auteurs, réviseurs ou membres des consultations de l'AEO, ou qu'elles aient participé à des sondages.

Abdel Farid Abdel-Kader

Centre pour l'environnement et le développement pour la région arabe et l'Europe (CEDRAE), Egypte

Ahmed Abdel-Rehim

Centre pour l'environnement et le développement pour la région arabe et l'Europe (CEDRAE), Egypte

Hamid Abdoolakhan

Programme régional Environnement-COI, Maurice

Sherif Abdou

Centre pour l'environnement et le développement pour la région arabe et l'Europe (CEDRAE), Egypte

Mohamed A. Abdrabo

Institute of Graduate Studies and Research, université d'Alexandrie, Egypte

Wilna Accouche

Ministère de l'Environnement et du Transport, Seychelles

Maha Akrouk

Centre pour l'environnement et le développement pour la région arabe et l'Europe (CEDRAE), Egypte

Emmanuel K. Alieu

Ministère de l'Agriculture, de la Foresterie et des Ressources marines, Sierra Leone

Hossam Allam

Centre pour l'environnement et le développement pour la région arabe et l'Europe (CEDRAE), Egypte

Gaston Andoka

Ministère de l'Environnement, Congo Coordonnateur national ADIE- PRGIE Congo

Emile Amougou

Ministère de l'Environnement et des Forêts, Cameroun

Willy Andre

Ministère de l'Environnement et du Transport, Seychelles

Linda Arendse

CSIR-Environmentek, Afrique du Sud

Franck Attere

WWF CARPO, Gabon

Rajen Awotar

 $Conseil\ pour\ les\ \'etudes\ et\ la\ conservation\ de\ l'environnement\ (MAUDESCO), Maurice$

Bola Ayeni

Département de géographie, université d'Ibadan, Nigeria

Salim Bachou

Economiste consultant, Ouganda

Marcel Baglo

Agence béninoise pour l'environnement, Bénin

Anna Ballance

GRID/PNUE-Arendal, Norvège

Abou Bamba

Réseau pour l'environnement et le développement durable en Afrique (REDDA), Côte d'Ivoire

Patricia Baguero

Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Habitat, Seychelles

Louis Guyto Barbe

Division de l'environnement, Seychelles

H. Beekhee

Economiste, Maurice

John F. Benson

Centre for Research in Environmental Appraisal and Management, School of Architecture, Planning and Landscape, université de Newcastle, Royaume-Uni

Sitotaw Berhanu

Environment Protection Authority (EPA), Ethiopie

Wilfrid Bertile

Commission de l'Océan Indien, Maurice

Didier Biau

Direction régionale de l'environnement, Réunion

Henriette Bikie

Global Forest Watch, Cameroun

Edelmiro Castano Bizantino

Association pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE), Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE), Afrique centrale, Guinée équatoriale

Innocent Bizimana

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement et du Développement rural. Rwanda

Foday Bojang

Organisation de l'unité africaine (OUA), Ethiopie

Q. Chakela

Consultant, Lesotho

Geofrev Chavula

Ministère des Affaires environnementales et du Tourisme, Malawi

Thomas Chiramba

Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), unité coordonnatrice du secteur de l'eau, Lesotho

Hennie Coetzee

Groupe consultatif d'experts du FOSA, Afrique du Sud

Judie Combrink

Département de l'Environnement et du Tourisme, Afrique du Sud

Athanase Compaoré

Global Water Partnership, Burkina Faso

Berhe Debalkew

Autorité intergouvernementale pour le développement (AIGD), Djibouti

Charl de Villiers

Consultant, Afrique du Sud

Anne-France Didier

Direction régionale de l'environnement, Réunion

Amadou Moctar Dieye

Centre de suivi écologique, Sénégal

Koulthoum Djamadar

Direction générale du Plan, Comores

Bougonou Djeri-Alassani

Togo

G. Domingue

Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Habitat, Seychelles

Clement Dorm-Adzobu

Water Resources Commission, Ghana

Charles-Elie Doumambila

Association pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE), Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE), Afrique centrale, Gabon

Tewolde Berhan Gebre Egziabher

Environment Protection Authority (EPA), Ethiopie

Mohammed El-Anbaawy

Faculté des sciences, département de géologie, université du Caire, Egypte

Khaled Fl-Askari

Water Management Research Institute, Egypte

Aly El-Beltagy

National Institute for Marine and Oceanography, Egypte

Jean Christophe Elembo

Association pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE), Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE), Afrique centrale, République démocratique du Congo

Dr Hisham Elkadi

School of Architecture, Planning and Landscape, université de Newcastle, Rovaume-Uni

Dina El-Naggar

Agence des affaires environnementales de l'Egypte , ministère de l'Environnement, Egypte

Mahmed Eltawil

 $Tawil\ Consultants, Architects, Planners\ and\ Environmental\ Engineers, Egypte$

Rachid Firadi

Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement, Maroc

Peter G. H. Frost

Université du Zimbabwe, Zimbabwe

Richard Fuggle

Université du Cap, Afrique du Sud

Prudence Galega

Réseau pour l'environnement et le développement durable en Afrique (REDDA), Cameroun

Troy Govender

Conseiller spécial extérieur auprès du PNUE, programmes pour l'enfance, la jeunesse et les sports, Afrique du Sud

Betty Gowa

Autorité nationale de gestion de l'environnement (NEMA), Ouganda

Jacob Gyamfi-Aidoo

SIE-Afrique, Afrique du Sud

Craig Haskins

Cape Metropolitan Council Administration, municipalité du Cap, Afrique du Sud

Ahmed Hegazy

Faculté des sciences, département de botanique, université du Caire, Egypte

Hamadi Idaroussi

Ministère de la Production et de l'Environnement, Comores

S. K. Imbamba

Consultant, Kenya

Phoebe Ayugi Josiah

Health Environment and Population Consultancy, Kenya

Godfrey Kamukala

Consultant, Tanzanie

Yemi Katerere

Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique australe, Zimbabwe

Eric Kemp-Benedict

Stockholm Environment Institute (SEI), Etats-Unis

Bowdin King

ICLEI, Zimbabwe

Consolata Kiragu

National Environment Secretariat, Kenya

Evans Kituyi

Centre africain d'études de technologie (ACTS), Kenya

Etienne Kayengeyenge

Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Burundi

Michael Kooch

Ambassadeur du Kenya près le PNUE, Kenya

Tiékoura Koné

WWF International, Western Africa Regional Programme Office, Côte d'Ivoire

Koffi Kouakou

Timbuktu Ventures, Afrique du Sud

Andries Kruger

South African Weather Service, Afrique du Sud

Tendai Kureva

SAFAIDS, Zimbabwe

Flton Laisi

CEDRISA, Malawi

Christian Leger

Direction régionale de l'environnement, Réunion

Francis Cœur de Lion

Centre SIG, Seychelles

Festus Luboyera

Département de l'Environnement et du Tourisme, Afrique du Sud

Clever Mafuta

SARDC-IMERCSA, Zimbabwe

Jean Roger Mamiah

Association pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE), Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE), Afrique centrale, Cameroun

Pierre Mangala

Ministère de l'Environnement, République centrafricaine Coordonnateur national ADIE-PRGIE Centrafrique

Anna Mampye

Département de l'Environnement et du Tourisme, Afrique du Sud

Denis Eddy Matatiken

Division de l'Environnement, Seychelles

Simon Mbarire

National Environment Secretariat, Kenya

Mireille Mbombo

CREF Afrique centrale, Cameroun

Michel Mbomoh-Upiangu

Association pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE), Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE), Afrique centrale, Gabon

Jean Boniface Memvie

Ministère de l'Environnement, Gabon

Beyene Zigta Mesghenna

Ministère de l'Environnement, Erythrée

Watipaso Mkandawire

Marché commun de l'Afrique orientale et australe, Zambie

Rajendranath Mohabeer

Commission de l'Océan Indien, Maurice

Yagoub Mohamed

Ministère de l'Environnement et de l'Education physique, Soudan

collaborateurs 409

Jobo Molapo

Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), gestion de

l'environnement et des terres, Lesotho

Santaram Mooloo

Ministère de l'Environnement, Maurice

Yakobo Moyini

Environmental Management Associates (EMA), Kampala

Sam Moyo

Analyste politique indépendant, Zimbabwe

Lucy Mulenkei

Indigenous Information Network, Kenya

Maria Mutama

SARDC-IMERCSA, Zimbabwe

Catherine Mutambirwa

SARDC-IMERCSA, Zimbabwe

Jocselyne Mutegeki

Environmental Management Associates (EMA), Ouganda

Leonard Ntonga Mvondo

CREF Afrique centrale, Cameroun. Cellule GEO/AEO pour l'Afrique centrale. Association pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE), Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE),

Afrique centrale, Cameroun

Benjamin Nami

Consultant, Cameroun

Fatou Ndoye

Réseau pour l'environnement et le développement durable en Afrique (REDDA),

Côte d'Ivoire

Ministère de l'Environnement et du Transport, Seychelles

Protasius Nghileendele

Ministère de l'Environnement et du Tourisme, Namibie

Deborah Nightingale

Environmental Management Advisors, Kenya

Steven Njinyam

CEMAC, République centrafricaine

Marie Tamoifo Nkom

Association Jeunesse Verte du Cameroun, Cameroun

Etienne Ntsama

Etablissement Ntsama et Fils, Cameroun

Zacharie Nzooh

ECOFAC, Cameroun

Charles Obol

Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), gestion de

l'environnement et des terres, Lesotho

Agnes F. Odejide

Groupe consultatif d'experts du FOSA, Nigeria

Peter Ondiege

KEIPET Consultants Ltd., Kenya

Mohamed Youssouf Oumouri

Ministère de l'Environnement, Comores

Rajesh Parboteeah

Consultant, Maurice

Rolph Payet

Ministère de l'Environnement et du Transport, Seychelles

Joyce Phoshoko

Département de l'Environnement et du Tourisme, Afrique du Sud

Fatou Planchon

Centre de Suivi Ecologique, Sénégal

Danny Poiret

Ministère de la Santé, Seychelles

Johannes Rudolph Pretorius

Département de l'Environnement et du Tourisme, Afrique du Sud

Deepnarain Prithipaul

Ministère de l'Environnement et du Développement rural et urbain, Maurice

Fouad Abdou Rabi

ONG AIDE, Comores

Georges Rafomanana

Ministère de l'Environnement, Madagascar

Côme Ramakararo

Ministère de l'Environnement, Madagascar

A Ramsewak

Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération régionale, Maurice

Pierre Randah

CEMAC, République centrafricaine

Jean de Dieu Ratefinanahary

Ministère des Affaires étrangères, Madagascar

Herisoa Razafinjato

Office national pour l'environnement, Madagascar

J. L. Roberts

Ministère de la Santé et de la Qualité de la vie, Maurice

Soonil Dutt Rughooputh

Université de Maurice, Maurice

Renison K. Ruwa

Kenya Marine and Fisheries Research Institute, Kenya

Osama Salem

Consultant, Egypte

Munyaradzi Saruchera

Programme for Land and Agrarian Studies, Afrique du Sud

Craig Schwabe

Centre SIG, Human Sciences Research Council (HRSC), Afrique du Sud

Charles Sebukeera

Autorité nationale de gestion de l'environnement (NEMA), Ouganda

Daniel Sibongo

Consultant Comms, Zimbabwe

Jay Singh

Département de l'Environnement et du Tourisme, Afrique du Sud

Didier Slachmuylder

Commission de l'Océan Indien, Maurice

Soondaree Devi Soborun

Ministère des Transports terrestres et maritimes et de l'Aménagement

portuaire, Maurice

Lovemore Sola

GEOFLUX, Botswana

Nouri Soussi

Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Tunisie

Blondeau Talatala

Ministère de l'Environnement et des Forêts, Cameroun

Coordonnateur national ADIE-PRGIE, Cameroun

Marie Tamoifo

Jeunes et environnement, Cameroun

Nicodème Tchamou

Programme régional d'Afrique centrale pour l'environnement (CARPE), Afrique

centrale, Gabon

Jonathan TimberlakeBiodiversity Foundation for Africa, Zimbabwe

Gabolekwe Lesole Tlogelang

Bureau du Président, Botswana

Tsala Ahina

Secrétariat Permanent à l'Environnement, Cameroun

Jean Pierre Vandeweghe

Association pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE), Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE),

Afrique centrale, Gabon

Michel Vieille

Ministère de l'Environnement et du Transport, Seychelles

Ahmed Wagdy

Centre pour l'environnement et le développement pour la région arabe et l'Europe

(CEDRAE), Egypte

Enock Wakwabi

Kenya Marine and Fisheries Research Institute, Kenya

Conmany B. Wesseh

Center for Democratic Empowerment, Côte d'Ivoire

Jessica Wilson

Environmental Monitoring Group, Afrique du Sud

Tesfaye Woldeyes

Environment Protection Authority, Ethiopie

Cletus Wotorson

Expert en élaboration de politique pour les ressources minérales, Etats-Unis

Alaphia Wright

Université du Zimbabwe, Zimbabwe

Joseph Ipalaka Yobwa

Ministère de l'Environnement, République démocratique du Congo, Coordonnateur national ADIE-PRGIE, RDC

Rose Don Zoa

Ministère de l'Environnement et des Forêts, Cameroun

PNUE

Subramonia Ananthakrishnan

Jacquie Chenje

Munyaradzi Chenje

Salif Diop

Sheila Edwards

Beth Ingraham

Kagumaho Kakuyo

Rungano Karimanzira

Jesper Kofoed

Dave MacDevette

Strike Mkandla

Naomi Poulton

Megumi Seki

David Smith

Anna Stabrawa

Thomas Tata

Sekou Toure

Laura Williamson

Autres organes des Nations Unies

M. Kwame Awere-Gyekye

CEA, Ethiopie

M. Jean-Louis Blanchez

FAO, Italie

M. Séraphin Dondyas

Consultant à la FAO, Gabon

M. Michel Laverdière

FAO, SAFR, Zimbabwe

Dr Ousmane Laye

CEA, Ethiopie

Dr C. T. S. Nair

FAO, Italie

Mme Ada Ndeso-Atanga

Consultante, bureau régional de la FAO pour l'Afrique, Ghana

M. Ojijo Odhiambo

PNUD, Kenya

Dr Kwadwo Tutu

CEA, Ethiopie

M. Hassan Musa Yousif

UNOPS/EPNLT/African Futures, Côte d'Ivoire

Institutions

Association pour le Développement de l'Information Environnementale, Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (ADIE-PRGIE)

Programme régional d'Afrique centrale pour l'environnement (CARPE), Cameroun

Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR)

Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)

ECOFAC Cameroun

Global Forest Watch Cameroun

Institut national de cartographie du Gabon (INC Gabon)

UICN, bureau régional pour l'Afrique centrale

Ministère de l'Environnement et de la Foresterie, Yaoundé, Cameroun

Réseau pour l'environnement et le développement durable en Afrique (REDDA), Cameroun

Programme de développement participatif urbain

Shoals of Capricorn, Seychelles

WWF Cameroun

WWF Gabon



Note aux utilisateurs: une liste séparée des acronymes et abréviations figure également pages 405 et 406.

Acacia sénégal 59, 64 accélération du développement industriel 398 accès au marché, propositions d'action 399 accords multilatéraux sur l'environnement (AME) 19. 373-4 ACOPS voir Comité consultatif sur la protection des mers

Action 21 19, 26, 290-1, 379 Action 21 à l'échelon local 231-2, 237-8 actions transversales 387-9, 403-4

Addis-Abeba 238

ADMADE voir Programme de conception administrative des zones de gestion de la faune ADP voir aide publique au développement

AEO voir Avenir de l'environnement en Afrique Afrique australe

voir aussi le nom des différents pays atmosphère 42-5

scénario Forces du marché 322 scénario Grandes transitions 352 scénario Réforme des politiques 332 scénario Univers forteresse 341 biodiversité 55, 61, 75-80

scénario Forces du marché 325 scénario Grandes transitions 353-4 scénario Univers forteresse 344

changements climatiques 43-4

atténuation 44

stratégies d'adaptation 44

contrôle de la désertification 291-2

cultures 209-11

eau douce 175-9

scénario Forces du marché 328 scénario Grandes transitions 356 scénario Réforme des politiques 336

scénario Univers forteresse 346

élevage 209-11

environnements côtiers et marins 113-18 scénario Grandes transitions 356

scénario Univers forteresse 347

forêts 145-8

scénario Grandes transitions 355 scénario Réforme des politiques 335

scénario Univers forteresse 345 productivité des sols 210-11

programme environnemental 21

qualité de l'air 44-5

qualité des sols 210-11

réformes agraires 213

sécheresse 43

sécheresse de 1991-92 284

systèmes de connaissances indigènes 296

terre 209-13

scénario Forces du marché 323-4 scénario Grandes transitions 352-3 scénario Réforme des politiques 333 scénario Univers forteresse 343

variabilité du climat 42-3

stratégies de lutte 43

zones urbaines 240-3

développement durable 243

environnement 240-3

gestion de la pollution 242-3

gestion des déchets 242-3 scénario Grandes transitions 357

scénario Réforme des politiques 338

scénario Univers forteresse 348

zones d'habitation informelles 240-2

Afrique centrale

voir aussi le nom des différents pays

atmosphère 45-7

scénario Forces du marché 321 scénario Grandes transitions 351 scénario Réforme des politiques 332

scénario Univers forteresse 341

biodiversité 56-7, 80-3

scénario Forces du marché 325

scénario Grandes transitions 353

scénario Réforme des politiques 334 scénario Univers forteresse 343

changements climatiques 46-7

cultures 213-15

déforestation 28, 149-50

eau douce 179-82

scénario Forces du marché 327 scénario Réforme des politiques 336

scénario Univers forteresse 345-6

élevage 213-15

environnements côtiers et marins 118-21

scénario Forces du marché 328

scénario Grandes transitions 356

scénario Réforme des politiques 336

scénario Univers forteresse 346

exploitation forestière à des fins commerciales 148-50 forêts 145-51

scénario Forces du marché 326 scénario Grandes transitions 354

scénario Réforme des politiques 334

scénario Univers forteresse 344-5

ordre du jour environnemental 19

qualité de l'air 47

terre 213-17

droit foncier 216-17

productivité 215-16

qualité 215-16

scénario Forces du marché 323 scénario Grandes transitions 352

scénario Réforme des politiques 333

scénario Univers forteresse 342

variabilité du climat 45-6

zones urbaines 243-6

développement durable 245-6

gestion de la pollution 245 gestion des déchets 245 scénario Forces du marché 329

scénario Grandes transitions 357

scénario Réforme des politiques 337

scénario Univers forteresse 347-8

zones d'habitation informelles 243-5

Afrique du Nord

voir aussi le nom des différents pays agriculture 196-8

atmosphère 32-6

scénario Forces du marché 322

scénario Grandes transitions 352

scénario Réforme des politiques 332

scénario Univers forteresse 341

biodiversité 57, 63-7

scénario Forces du marché 325

scénario Grandes transitions 353

scénario Réforme des politiques 334

scénario Univers forteresse 344

changements climatiques 34

crues subites 33

cultures 196-8

eau douce

scénario Forces du marché 327-8

scénario Grandes transitions 355-6

scénario Réforme des politiques 336

scénario Univers forteresse 346

élevage 196-8

environnements côtiers et marins 100-4

scénario Forces du marché 328-9

scénario Grandes transitions 356

scénario Réforme des politiques 337

scénario Univers forteresse 346-7

forêts 137-9

scénario Forces du marché 326

scénario Grandes transitions 354-5

scénario Réforme des politiques 335

scénario Univers forteresse 345

pollution industrielle 35

programme environnemental 21

projet pour l'amélioration de l'air du Caire (CAIP) 36

Protocole de Kyoto 34 qualité de l'air 34-6

qualité de l'eau 166-7 réserves d'eau douce 164-6

terre 196-200 droits 199-200

productivité 198-9

qualité 198-9

scénario Forces du marché 323

scénario Grandes transitions 352 scénario Réforme des politiques 333

scénario Univers forteresse 342-3

variabilité du climat 32-4

zones urbaines 227, 232-5

développement durable 234-5

scénario Forces du marché 322

élimination des déchets 233-4	scénario Réforme des politiques 332	agroforesterie, Afrique orientale 142-3
environnement 232-5	scénario Univers forteresse 341	aide publique au développement 375
gestion de la pollution 233-4	biodiversité 56-7, 60, 61, 67-72	aide, étrangère 284, 285
scénario Forces du marché 329-30	scénario Forces du marché 325	AIGD voir Autorité intergouvernementale pour le
scénario Grandes transitions 357	scénario Grandes transitions 353	développement
scénario Réforme des politiques 338	scénario Réforme des politiques 334	ajustement structurel, agriculture 371
scénario Univers forteresse 348	scénario Univers forteresse 343-4	Algérie 66
zones d'habitation informelles 232-6	changements climatiques 37-8	algues, treillis de 167, 171, 176
Afrique du Sud	cultures 201-2	alimentation voir sous-alimentation
biodiversité 54, 76	eau douce	AME voir accords multilatéraux sur l'environnement
demande en eau 177	disponibilité 167-70	amélioration
droits de propriété 290	scénario Forces du marché 327	arsenal de connaissances 377
environnements côtiers et marins 116	scénario Grandes transitions 355	respect des règles environnementales 376
forêts 132, 147	scénario Réforme des politiques 336	amélioration des termes de l'échange, réduction de la
produits forestiers 133, 145-6	écosystèmes 200-1	pauvreté 383
Afrique occidentale	élevage 201-2	amélioration régionale 403
voir aussi le nom des différents pays	environnements côtiers et marins 104-9	aménagement urbain durable
atmosphère 47-50	scénario Forces du marché 328	Afrique australe 243
scénario Forces du marché 322	scénario Réforme des politiques 336-7	Afrique centrale 245-6
scénario Grandes transitions 352	forêts 139-43	Afrique du Nord 234-5
scénario Réforme des politiques 332-3	scénario Forces du marché 326	Afrique occidentale 249
scénario Univers forteresse 341	scénario Grandes transitions 354	Afrique orientale 237-8
biodiversité 54, 56-7, 83-8	scénario Réforme des politiques 334-5	îles de l'ouest de l'océan Indien 239
scénario Forces du marché 326	ordre du jour environnemental 19-21	présentation régionale 228, 231-2
scénario Grandes transitions 354	qualité de l'air 38-9	aménagements des banlieues, présentation régionale 228
scénario Réforme des politiques 334	amélioration 39	Angola
scénario Univers forteresse 344	qualité de l'eau 171-2	biodiversité 55
changements climatiques 48-9	terre 200-5	environnements côtiers et marins 118
atténuation 49	productivité 202-4	forêts 145
stratégies d'adaptation 49	qualité 202-4	ressources en eau 175
cultures 217-19	scénario Forces du marché 323	urbaines, zones d'habitation informelles 241
déforestation 28	scénario Grandes transitions 352	animaux domestiques, biodiversité 68, 72
droit foncier 220-1	scénario Réforme des politiques 333	antilope bleue 77
eau douce 182-5	scénario Univers forteresse 342	APINA voir Réseau de surveillance des effets de la
scénario Forces du marché 328	tremblement de terre 275-6	pollution de l'air en Afrique
scénario Grandes transitions 356	utilisation de l'hydroélectricité 168	aquifère des grès de Nubie (NSA) 162, 165
scénario Réforme des politiques 336	zones urbaines 235-8	ArabMAB, réseau 65
scénario Univers forteresse 346	développement durable 237-8	arsenal des connaissances, amélioration 377
élevage 218-19	environnement 235-8	voir aussi entrées sur les connaissances indigènes
environnements côtiers et marins 121-6	gestion de la pollution 236-7	artisanat, forêts 141, 143
scénario Forces du marché 329	gestion des déchets 236-7	ASCN voir réseau pour le développement durable des villes
scénario Grandes transitions 356	scénario Forces du marché 329	africaines
scénario Réforme des politiques 337	scénario Grandes transitions 357	assainissement
scénario Univers forteresse 347	scénario Réforme des politiques 337-8	rapport avec la santé infantile 373
forêts 151-3	scénario Univers forteresse 348	zones urbaines 258
scénario Forces du marché 326-7	zones d'habitation informelles 235-6	Afrique australe 240-2
scénario Grandes transitions 355	Afrique subsaharienne	Afrique centrale 244-5
scénario Réforme des politiques 335	économie et vulnérabilité 284-7	Afrique du Nord 232-5
productivité des sols 219-20	sous-alimentation 289, 290	Afrique occidentale 246-8
programme environnemental 21	Agence des Etats-Unis pour le développement international	Afrique orientale 235-7
Protocole de Kyoto 49	(USAID), Système d'alerte rapide sur la famine 293	îles de l'ouest de l'océan Indien 238-9
qualité de l'air 49-50	agriculture	présentation régionale 228-32
qualité des sols 219-20	Afrique australe 209-11	Assemblée générale des Nations Unies, aménagement
terre 217-21	Afrique centrale 213-15	urbain durable 245-6
scénario Forces du marché 324	Afrique du Nord 196-8	atmosphère
scénario Grandes transitions 353	Afrique occidentale 217-19	voir aussi pollution de l'air ; qualité de l'air
scénario Réforme des politiques 333	Afrique orientale 200-2	Afrique australe 42-5
scénario Univers forteresse 343	ajustement structurel 371	Afrique centrale 45-7
variabilité du climat 47-8	biodiversité 55-6	Afrique du Nord 32-6
zones urbaines 246-9	consommation d'eau 159-60, 166, 173	Afrique occidentale 47-50
développement durable 249	développement, propositions d'action 398	Afrique orientale 36-9
environnement 247-9	environnements côtiers et marins 101, 116, 122	analyses des politiques 27-52
gestion de la pollution 247-8	forêts 144	changements climatiques 29-31
gestion des déchets 246-8	îles de l'ouest de l'océan Indien 206-8	forêts, impact sur 131, 152-3
scénario Forces du marché 330	petits exploitants 281	îles de l'ouest de l'océan Indien 39-42
scénario Grandes transitions 357	pollution de l'eau douce 171	présentation régionale 27-32
scénario Réforme des politiques 338	présentation régionale 190-2	propositions d'action 401
scénario Univers forteresse 348	problèmes environnementaux 261	récapitulatif 252-3
zones d'habitation informelles 247-8	production 398	scénario Forces du marché 321-2
Afrique orientale	production durable 382-3	scénario Grandes transitions 351-2
voir aussi le nom des différents pays	propositions d'action 398	scénario Réforme des politiques 332-3
atmosphère 36-9	récapitulatif 257-8	scénario Univers forteresse 340-1
the state of the s	The state of the s	

sécurité alimentaire 288-9

variabilité du climat 27-9

Autorité intergouvernementale pour le développement Bosompo 269 Afrique centrale 46-7 Botswana 57, 59-60 Afrique occidentale 49 (AIGD) 14 203-4 Avenir de l'environnement en Afrique (AEO) 305 braconnage 69, 79, 81, 82, 294, 295 Afrique orientale 38 Avenir de l'environnement mondial (GEO) 307 brevets voir droits de propriété intellectuelle îles de l'ouest de l'océan Indien 41 propositions 385, 401 avenir Burkina Faso 57, 86 choix de politique 262 voir aussi scénarios Burundi 55, 143 érosion du littoral 95-6 forces agissantes du changement 311-18 impossibilité à prédire 306 cadre Pression Etat Impact Réponse 26-7 Afrique australe 114 Afrique centrale 119-20 ouverture sur 357-8 Camdessus, Michel 330, 331 Afrique du Nord 101-2 perspectives 2002-2032 303-64 Cameroun Afrique occidentale 122-3 aménagement urbain durable 245-6 scénarios de développement 306-7 Afrique orientale 104, 105-6 biodiversité 54, 55, 80, 81 développement agricole 216 îles de l'ouest de l'océan Indien 110-11, 113 bactérie 53-4 forêts 47 BAD voir Banque africaine de développement droit foncier 217 gaz à effet de serre 29 Banque africaine de développement (BAD) 137, 292 environnements côtiers et marins 119 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du banque de gènes 297 exploitation forestière 46, 133, 148-9 climat 29-30 Banque mondiale (BM) foresterie 286 îles de l'ouest de l'océan Indien 40-1 dette de l'Afrique 286 réhabilitation des zones humides 182 impact sur les ressources en eau 158, 165, 169, 185 programmes d'ajustement structurel 285-6 CAMPFIRE voir programme de gestion des ressources principales interventions des pouvoirs publics 392 scénario Forces du marché 319 autochtones des zones communales santé 31 scénario sous-régional 305 Canis simiensis 68, 69 stratégies d'adaptation 31, 34 Barbarisation, classe de scénario 307, 308 canne à sucre Maurice 174 Afrique australe 44 barrières 396-7 capacité à faire face Afrique centrale 46-7 bassin de retenue de Kariba 177 amélioration 387 Afrique occidentale 49 bassin du Congo 80, 82 catastrophes naturelles 37, 276-7 Afrique orientale 38 bassins de retenue 159, 177, 180, 183 durabilité 270 îles de l'ouest de l'océan Indien 41 érosion du littoral 95, 105, 119, 122 vulnérabilité humaine 268-9 chauffage, bois de 132, 134, 135, 140, 141, 142, 144, 146 bassins fluviaux 182 capacité institutionnelle 388, 404 chien sauvage d'Afrique 77 bergers capital créé par l'homme 366 CLD voir Convention sur la lutte contre la désertification droits d'accès 221 capital humain 366 Club du Sahel 219, 305, 306 droit foncier 204-5, 217 capital naturel 366 CMAE voir Conférence des ministres africains de bien-être, amélioration du 383 capital social 366 l'environnement biodiversité 53-93 CARPE voir Programme régional d'Afrique centrale pour CMAS voir cellules de contrôle et d'analyse du niveau de la mer Afrique australe 55, 61, 75-80 l'environnement CMED voir Commission mondiale sur l'environnement et le Afrique centrale 56-7, 80-3 Casablanca 233 développement Afrique du Nord 57, 63-7 Catalogue of Problem Plants in Southern Africa 76 CNUDM voir Convention des Nations Unies sur le droit de Afrique occidentale 54, 56-7, 83-8 catastrophes la mer Afrique orientale 56-7, 60, 61, 67-72 1980-1990 7-8 CNUEH voir Centre des Nations Unies pour les conflit 56, 78, 83 capacité à faire face 268-9 établissements humains (Habitat) connaissances indigènes 56, 61-3, 71, 77, 80, 88 environnementales africaines récentes 276 CNULD voir Convention des Nations Unies sur la lutte conservation 384-5, 399-400 inondations au Mozambique 267 contre la désertification dégradation de l'environnement 384-5 Nigeria 276 COI voir Commission de l'Océan Indien disparition des espèces 56, 58-60, 61, 65, 68-9, 76, 78 risque 268-9 colobe rouge de Miss Waldron 85 droits de propriété 56, 61-3 Catharanthus roseus 55 colonialisme 212, 281 droits de propriété intellectuelle 296-7 CBNRM voir Gestion des ressources naturelles en combustibles domestiques eau douce 163 partenariat avec les autorités communales zones urbaines espèces étrangères envahissantes 56, 60-1, 69, 73, CCIEM voir Convention sur le commerce international des Afrique australe 243 75-6, 78, 85 espèces de faune et de flore sauvages menacées Afrique centrale 245 évaluations 263 d'extinction Afrique occidentale 248 forêts 143-4, 148 CDAA voir Communauté de développement de l'Afrique Afrique orientale 237 gestion 384-5 australe présentation régionale 230 îles de l'ouest de l'océan Indien 54, 57, 60, 61, 72-5 CEDRAE voir Centre pour l'environnement et le Comité consultatif sur la protection des mers (ACOPS) 125 impact de la perte 275 développement pour la région arabe et l'Europe commerce pertes d'habitats naturels 56-8, 59, 68, 75, 81, 88 cellules de contrôle et d'analyse du niveau de la mer accès 399 points névralgiques 54-5, 63 force agissante du changement 313-14 présentation régionale 53-63 Centre de recherche et de documentation d'Afrique australe négociations 263 propositions 384-5 (SARDC) 305 commerce d'animaux domestiques 59 récapitulatif 253-4 Centre des Nations Unies pour les établissements humains commerce de cornes 76 ressources 55-6, 64, 67, 73, 75, 80, 84 (Habitat) (CNUEH) 231-2 Commission de l'Océan Indien 74, 208 Centre pour l'environnement et le développement pour la scénario Forces du marché 324-6 Commission du bassin du lac Tchad 180 scénario Grandes transitions 353-4 région arabe et l'Europe (CEDRAE) 165 Commission économique pour l'Afrique 14 scénario Réforme des politiques 333-4 centres de contrôle des sécheresses (DMC), Afrique Commission mondiale sur l'environnement et le scénario Univers forteresse 343-4 orientale 202 développement (CMED) 12 BM voir Banque mondiale champignons, biodiversité 53-4 bénéfices à l'exportation 285-6 bois de chauffage 132, 134, 135 changements climatiques 29-31 dégradation de l'environnement en Afrique 266 Afrique australe 43-4, 176 Afrique australe 146 variabilité du climat 267 Afrique orientale 140, 141, 142 Afrique centrale 46-7 commission nationale pour le climat (NCC), Maurice 41 îles de l'ouest de l'océan Indien 144 Afrique du Nord 34 Commission régionale de l'Afrique australe pour la bois voir forêts ; bois d'œuvre Afrique occidentale 48-9 conservation et l'utilisation des sols (SARCCUS) 211 bois d'œuvre Afrique orientale 37-8 Communauté de développement d'Afrique australe (CDAA) durabilité 136-7 atmosphère 252 eau douce 162, 179 extraction 80, 88 atténuation 31, 34 qualité des sols 211

Afrique australe 44

secteur forestier 147

îles de l'ouest de l'océan Indien 144-5

Comores	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	Afrique centrale 245
agriculture 206-8	(CNUDM, 1984) 97, 107, 124, 126	Afrique du Nord 233-4
biodiversité 74	Convention internationale pour la prévention de la pollution	Afrique orientale 237
eau douce 172-3	par les navires (MARPOL) 99, 104, 113, 120, 126	présentation régionale 229-30
forêts 143, 144, 145	Convention pour la coopération en matière de protection et	déchets domestiques voir gestion des déchets
qualité des sols 207	de développement de l'environnement marin et côtier de	déchets plastiques 236-7
concept de sécurité humaine, Rapport des Nations Unies	la région Afrique occidentale et centrale (convention	déchets solides
sur le développement humain (1994) 268	d'Abidjan) 99, 120, 125	environnements côtiers et marins 116
concurrence, force agissante du changement 317	Convention régionale pour la préservation de	zones urbaines
conditions de vie 386-7	l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden	Afrique australe 242-3
Conférence africaine préparatoire au Sommet mondial sur	(convention de Djedda) 99, 103, 104, 108	Afrique centrale 245 Afrique du Nord 234-5
le développement durable (octobre 2001) 292 Conférence de Stockholm sur l'environnement humain 266	Convention sur la diversité biologique 62, 69, 72, 83, 86 Convention sur la lutte contre la désertification (CLD) 291-2	Afrique occidentale 248
Conférence des ministres africains de l'environnement	Convention sur le commerce international des espèces de	Afrique orientale 236-7
(CMAE) 10, 304-6, 369, 374	faune et de flore sauvages menacées d'extinction	îles de l'ouest de l'océan Indien 239
Conférence des ministres africains sur l'environnement à	(CCIEM) 60, 75, 107	présentation régionale 230-2
Abuja (avril 2000) 305	conventions internationales 13	Déclaration d'Accra 119, 124
Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le	conversion des créances en investissements écologiques 295-6	Déclaration de Stockholm 266
développement 18-19	coopération 387	Déclaration de Washington 100
conférence interafricaine sur la conservation du sol et	coopération régionale 374	Déclaration de Yaoundé 82
l'utilisation des terres (Goma), qualité des sols 211	coopération sous-régionale 374	Déclaration du millénaire 292
conférence Istanbul + 5 de juin 2001 245-6	Corne de l'Afrique 37, 204-5	Déclaration pour le développement durable non polluant
Conférence panafricaine sur la gestion intégrée des zones	corruption	du grand écosystème marin du golfe de Guinée (déclaration d'Accra) 119, 124
côtières dans une perspective durable (PACSICOM) 125	force agissante du changement 318	défi africain 368
Conférence régionale africaine, première 12-13	scénario Univers forteresse 340	définition des objectifs 389
conflit biodiversité 56, 78, 83	Côte d'Ivoire 85, 86-7, 221 forêts 132	déforestation
environnements côtiers et marins 107	côte méditerranéenne 100, 101, 102	voir aussi forêts ; exploitation forestière ; bois d'œuvre
force agissante du changement 317	couche d'ozone 321	Afrique australe 146-7, 210-11
modifications de l'environnement 281-3	cours d'eau, Afrique centrale 181	Afrique centrale 28, 149-50
prévention 15	couverture végétale, qualité des sols en Afrique australe	Afrique du Nord 138
problèmes liés à la terre 274	210-11	Afrique occidentale 28, 152-3
congestion du trafic	crues subites 33	Afrique orientale 141-2
zones urbaines	culture	atelier international 136 biodiversité 64, 81, 84
Afrique australe 242-3	force agissante du changement 315	causes 134-6, 149
Afrique centrale 245	occidentale 315	comparaison régionale 134
Afrique du Nord 234	traditionnelle 315	définition 133
Afrique occidentale 248 Afrique orientale 237	valeur écologique 269 culture occidentale 315	environnements côtiers et marins 105, 115, 122
Congo	culture sur brûlis 134	îles de l'ouest de l'océan Indien 144-5
biodiversité 55, 80	cultures	impact de l'érosion des sols 131, 138, 142, 146, 152
guerre civile 283	Afrique australe 209-11	impact de l'homme 135-6 impact sur l'atmosphère 152-3
ressources en eau 157, 179	Afrique centrale 213-15	impact sur ratinosphere 152-5
Congo, fleuve 178, 181	Afrique du Nord 196-8	principales interventions des pouvoirs publics 393
connaissances indigènes, biodiversité 56, 61-3, 71, 77, 80, 88	Afrique occidentale 217-19	problèmes environnementaux 259
Consensus de Washington 331	Afrique orientale 201-2	projections des scénarios 360
conservation biodiversité 54, 57-8, 254, 384-5	étendue 191-2 îles de l'ouest de l'océan Indien 206-8	propositions d'action 385, 400
Afrique australe 75, 78-80	présentation régionale 190-2	récapitulatif 256
Afrique centrale 82-3	productivité 191-2	récoltes, conséquences négatives sur 135
Afrique du Nord 65-7	récapitulatif 257-8	Soudan 138 vulnérabilité humaine 275
Afrique occidentale 86-8	cultures de rendement <i>voir</i> récoltes	dégradation 176
Afrique orientale 70-2	cycle hydrologique 131, 162	voir aussi dégradation des sols
propositions d'action 399-400	cyclone tropical, océan Indien 39	forêts 133-4
conversion des créances en investissements écologiques	cyclones	lac Tchad 273, 288
295-6	alertes 40	propositions d'action 384-7
droit foncier 217	océan Indien 39	vulnérabilité humaine 273-4
environnements côtiers 255 environnements marins 255	préparations 40	dégradation chimique 215
espèces menacées d'extinction 385	Dar es-Salaam 243	delta de l'Okavango 78
forêts 136-7, 139, 147-8	décennie internationale de l'eau potable et de	delta du Niger, niveau des mers 123 delta du Nil 33, 101
zones 217	l'assainissement (1981-1990) 161, 183	demande en eau douce 169, 177, 180, 185-6
Conservation International 58, 153	décentralisation 375-6	démographie
continuum vulnérabilité/sécurité 268-70	décharge à ciel ouvert	force agissante du changement 312-13
Convention d'Abidjan 99, 120, 125	Afrique australe 242	qualité des sols 193
Convention d'Alger 369	Afrique centrale 245	désalinisation 175
Convention de Djedda 99, 103, 104, 108	Afrique du Nord 233-4	désertification
Convention de Nairobi 99, 106, 108	Afrique occidentale 248	Afrique australe 211
Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale 58, 74, 86	Afrique orientale 237 décharges	Afrique centrale 215
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique 263	environnements côtiers et marins 109	Afrique du Nord 199 Afrique occidentale 219
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la	zones urbaines	Afrique orientale 203
désertification (CNULD) 29, 194	Afrique australe 242-3	causes 292

choix de politique 262 dioxyde de carbone, émissions 30 Afrique orientale 167-72 lutte contre 291-2 disparition des espèces consommation 160-1 présentation régionale 193-4 voir aussi espèces menacées d'extinction coopération internationale 178 récapitulatif 258 biodiversité 56, 58-60, 61, 65, 68-9, 76, 78 demande 169, 177, 180, 185-6 vulnérabilité humaine 269-70, 273 principales interventions des pouvoirs publics 393 disponibilité 157-9 détérioration du Sphinx 35 diversité biologique 263 îles de l'ouest de l'océan Indien 172-5 Division de l'alerte précoce et de l'évaluation (DEWA), dette inefficacité 177 1990 à 2002 16 Avenir de l'environnement en Afrique 304 orientations 185 force agissante du changement 313 Diebel Elba 63 politique 161-2, 170, 172, 177-9, 181-2, 183, 185 Djebel Marra 63 niveau 381-2 pollution 167, 171, 174-5, 178, 181, 184 problème 381-2 Djibouti, eau douce 170 présentation régionale 157-64 vulnérabilité humaine 286-7 DMC voir centres de contrôle des sécheresses propositions d'action 402 développement, 1970-1980 4-7 DPI voir droits de propriété intellectuelle qualité 163-4, 386 décolonisation 4 drill 81, 85, 87 récapitulatif 256-7 événements marquants dans la formulation des droits scénario Forces du marché 327-8 voir aussi droit foncier politiques 5 scénario Grandes transitions 355-6 ordre du jour environnemental 4-7 humains 266 scénario Réforme des politiques 335-6 développement, 1972-1980 2-24 propriété 56, 61-3 scénario Univers forteresse 345-6 développement, 1980-1990 7-13 droits d'accès vulnérabilité humaine 274-5 catastrophes 7-8 Afrique centrale 216-17 eau potable Commission mondiale sur l'environnement et le Afrique occidentale 221 zones urbaines développement 12 droits de l'homme, Déclaration de Stockholm (1972) 266 Afrique du Nord 234-5 Conférence des ministres africains 10 droits de propriété 56, 61-3 îles de l'ouest de l'océan Indien 239 émergence d'une volonté commune 8-10 droits de propriété intellectuelle (DPI) 296-7 eaux usées endettement 8 dunes de sable, Mauritanie 291 voir aussi assainissement événements marquants dans la formulation des durabilité environnements côtiers et marins 98, 102, 108, 112, politiques 9 capacité à faire face 270 116, 120 politique environnementale 8-13 forêts 136-7, 139, 142-3, 147-8, 150-1, 153 zones urbaines Première Conférence régionale africaine 12-13 production agricole 382-3 Afrique centrale 244-5 principaux enjeux 12 utilisation des forêts 372 Afrique orientale 235-7 stagnation 7 présentation régionale 229-31 Stratégie mondiale de la conservation 10-12 échanges atmosphériques, zones urbaines 229 développement, 1990-2002 13-23 voir aussi eau douce ; nappes phréatiques ; irrigation échappement des véhicules accords multilatéraux sur l'environnement 19 accès aux ressources 394 Sénégal 50 Action 219 difficultés d'approvisionnement 158-9 zones urbaines Afrique du Nord 21 fournitures 160, 177 Afrique australe 243 Autorité intergouvernementale pour le développement 14 zones urbaines 228-35, 238-9, 240-2, 244-5, 247-8 Afrique centrale 245 classement IDH 17 gestion 261 Afrique du Nord 234 Commission économique pour l'Afrique 14 pénuries 159, 164, 172, 173, 183 Afrique occidentale 248 Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le qualité 163-4 Afrique orientale 237 développement 18-19 Afrique australe 178-9 présentation régionale 230 dette 16 Afrique centrale 180-2 éco-conversion voir conversion des créances en évaluation des ressources naturelles 15-16 Afrique du Nord 166-7 investissements écologiques événements marquants dans la formulation des Afrique occidentale 184-5 ECOFAC voir Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale politiques 20 Afrique orientale 171-2 économie instauration de la paix 15 amélioration 386 diversification 263 institutions régionales 14-15 biodiversité 53-4 effets incitatifs des politiques 263, 372 Marché commun de l'Afrique orientale et australe 14 eau douce 256-7 exploitation des sols, présentation 191 mondialisation 16, 18 îles de l'ouest de l'océan Indien 174 force agissante du changement 313-14 Nouvelle initiative africaine 14-15 présentation régionale 163-4 pressions environnementales 260 ordre du jour environnemental 18-22 principales interventions des pouvoirs publics 394 VIH/SIDA 280-1 pauvreté 16-17 sécurité, rapport avec la santé infantile 373 vulnérabilité humaine 270, 284-5 politique 13-14 écosystèmes aquatiques 55, 73 usage prévention des conflits 15 Afrique australe 177 Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale (ECOFAC) 83, problèmes socio-économiques 15 Afrique centrale 180 programmes d'ajustement structurel 15 Afrique du Nord 165 écosystèmes voir les différents types d'écosystèmes santé 16 Afrique occidentale 183 écotourisme 71-2, 378 Traité d'Abuja 18 Afrique orientale 169 voir aussi tourisme Union africaine 14-15 agriculture 159-60, 166, 177 conversion des créances en investissements écologiques VIH/SIDA 16 expression quantitative des scénarios 310-11 développement des ressources humaines par secteur 159-60, 180 scénario Forces du marché 324, 325, 326 action transversale 387 scénario Forces du marché 320, 327-8 Tchuma Tchato (« Notre richesse »), projet 295 propositions 387 scénario Réforme des politiques 335-6 éducation 262, 388-9 développement durable scénario Univers forteresse 345-6 égalité des sexes impact des modifications de l'environnement 270-1 vulnérabilité humaine 274-5 propositions 382, 389 Afrique centrale 217 eau douce Afrique orientale 205 propositions d'action 398, 404 voir aussi nappes phréatiques ; qualité de l'eau ; présentation régionale 195 Sommet mondial sur le (2002) 22-3 consommation d'eau Afrique australe 213 développement humain, propositions d'action 398 accès aux ressources 159-62 développement industriel Egypte Afrique australe 175-9 accélération 382 biodiversité 63, 64, 66 propositions d'action 398 Afrique centrale 179-82 difficulté d'approvisionnement en eau 159 Afrique du Nord 164-7 DEWA voir Division de l'alerte précoce et de l'évaluation eau douce 166, 167 Diceros bicornis longipes 81 Afrique occidentale 182-5 environnements côtiers et marins 101-2, 104

forêts 138, 139	terre	Madagascar 144
habitants des bidonvilles 233	vulnérabilité humaine 273	exploitation forestière de bois dur 46
projet pour l'amélioration de l'air du Caire (CAIP) 36	Erythrée 107, 168	exploitation forestière à des fins commerciales voir
Protocole de Kyoto 34	espèce de l'écotone 57	exploitation forestière ; bois d'œuvre
qualité des terres arables 198	espèces	exploitation sélective 57, 73, 81
vulnérabilité humaine 279	diversité 53-5, 64, 80, 83	exposés
Eichornia crassipes 61, 70, 76	forêts 132, 144-5	scénario Forces du marché 319-21
EIE voir Evaluation de l'impact sur l'environnement	richesse 53-5, 72-3	scénario Grandes transitions 350-1
El Niño 106, 110	espèces étrangères envahissantes	scénario Réforme des politiques 331-2
électricité 142, 228, 230	biodiversité 56, 60-1, 69, 73, 75-6, 78, 85	scénario Univers forteresse 339-40
éléphants 283	espèces exotiques, forêts 138 espèces menacées d'extinction	expression quantitative des scénarios 309-11
élevage Afrique australe 209-11	voir aussi espèces menacées	extinctions 76-7, 85
Afrique centrale 213-15	biodiversité 74, 77, 81, 85	faim <i>voir</i> sécurité alimentaire ; pénurie alimentaire
Afrique du Nord 196-8	environnements côtiers et marins 105	faune et flore sauvages
Afrique occidentale 218-19	espèces menacées	habitats 247
Afrique orientale 201-2	Afrique australe 75-7	impact de la guerre 283
étendue 191-2	Afrique centrale 81	viande de brousse 275
îles de l'ouest de l'océan Indien 206-8	Afrique du Nord 64-5	femmes
présentation régionale 190-2	Afrique occidentale 84-5	droit foncier
productivité 191-2	Afrique orientale 68-70	Afrique australe 213
élevage en captivité 87	conservation 385	Afrique centrale 217
émergence d'une volonté commune 8-10	îles de l'ouest de l'océan Indien 73-5	Afrique orientale 205
emploi 246-7	espérance de vie 280	présentation régionale 195
endémisme, biodiversité 53-5, 61, 63, 72-3, 80-1, 83	Etats-Unis, catastrophes 268, 269	FEWS <i>voir</i> Système d'alerte rapide sur la famine
endettement 1980-1990 8	étendue	FIDA <i>voir</i> Fond international de développement agricole
niveau 381	cultures 191-2	finances 399, 403-4
engrais 208	Afrique australe 209-10 Afrique centrale 214-15	finances nationales 383, 387-8
environnements côtiers et marins 93-129	Afrique du Nord 197-8	flamants, mort par la pollution 171 fluctuations des précipitations, 1900-2000 28
Afrique australe 113-18	Afrique occidentale 218-19	FMI <i>voir</i> Fonds monétaire international
Afrique centrale 118-21	Afrique orientale 201-2	foncier, <i>voir</i> régime foncier
Afrique du Nord 100-4	îles de l'ouest de l'océan Indien 206-7	Fond international de développement agricole (FIDA)291
Afrique occidentale 121-6	élevage 191-2	Fonds monétaire international (FMI)
Afrique orientale 104-9	Afrique australe 209-10	dette de l'Afrique 286
biodiversité 55, 56, 64, 73, 78, 84, 86	Afrique centrale 214-15	programmes d'ajustement structurel 285-6
érosion côtière et changements climatiques 95-6, 254-5,	Afrique du Nord 197-8	scénario Forces du marché 319
Afrique australe 117	Afrique occidentale 218-19	forces agissantes du changement, perspectives 2002 311-18
Afrique australe 114 Afrique centrale 119-20	Afrique orientale 201-2	Forest Stewardship Council (FSC) 137
Afrique du Nord 101-2	îles de l'ouest de l'océan Indien 206-7	forestation 139
Afrique occidentale 122-3	Ethiopie	voir aussi reforestation
Afrique orientale 104, 105-6	biodiversité 55, 67-8, 70-1	forêt de haute Guinée 83, 151, 153
îles de l'ouest de l'océan Indien 110-11, 113	conflit somalien 282	forêt guinéenne 54
îles de l'ouest de l'océan Indien 109-13	eau douce, politique 170, 172 forêts 141, 142, 143	forêts 130-57
pollution 98-100, 102-4, 107-9, 112-13, 116-18, 119-	irrigation 169	voir aussi déforestation ; exploitation forestière ; bois d'œuvre
20, 124-5	pénuries alimentaires 268	Afrique australe 145-8
principales interventions des pouvoirs publics 395	précipitations 168	Afrique centrale 145-51
présentation régionale 93-100	sécheresse 274	Afrique du Nord 137-9
protection 401	sécurité alimentaire 204	Afrique occidentale 151-3
protection des mers 401 récapitulatif 254-5	Etude Beyond Hunger, scénario sous-régional 305, 306	Afrique orientale 139-43
ressources 94-7	eutrophisation 163	artisanat 141, 143
Afrique australe 113-16	biodiversité 64, 69, 76, 84	changements climatiques, Afrique centrale 47
Afrique centrale 118-19	environnements côtiers et marins 98, 102, 107-8, 116	couvert et qualité 130-1, 133-6, 137
Afrique du Nord 100-1	Evaluation de l'impact sur l'environnement (EIE)	définition 130
Afrique occidentale 121-2, 123-4	biodiversité 56, 71	dégradation 133-4
Afrique orientale 105 106-7	environnements côtiers et marins 103	écosystèmes 131-2, 148
îles de l'ouest de l'océan Indien 109-10, 111-12	réglementation 262-3 vulnérabilité humaine 273	FAO 2000, évaluation de 130
scénario Forces du marché 328-9	évaluation	fonctions 130
scénario Grandes transitions 356	difficultés 368-9	gestion durable 136-7, 142-3, 145, 147-8, 153 gestion, Zambie 372
scénario Réforme des politiques 336-7	vulnérabilité et sécurité humaines 293-4	îles de l'ouest de l'océan Indien 143-5
scénario Univers forteresse 346-7 environnements marins <i>voir</i> environnements côtiers et marins	évaluation, ressources environnementales 377-8	législation 139
érosion	évapotranspiration 131	plans d'action 143, 153
changements climatiques 95-6	évolution politique, 1990-2002 13-14	plantations 139
Afrique australe 114	exploitation durable, environnements côtiers et marins 97,	plantes médicinales 140-1, 146
Afrique centrale 119-20	99, 107, 111-12, 115-16	présentation régionale 130-7
Afrique du Nord 101-2	exploitation forestière 46, 134	produits 133, 140, 145-6
Afrique occidentale 122-3	Afrique australe 133, 146	propriété des communautés 147
Afrique orientale 104, 105-6	bois d'œuvre 80, 88, 136-7, 144-5	récapitulatif 255-6
îles de l'ouest de l'océan Indien 110-11, 113	Afrique centrale 148-50	réserves 139, 141, 154
principales interventions des pouvoirs publics 394	Afrique occidentale 151-2	ressources 132, 140, 142, 152, 153-4
récapitulatif 254-5	Cameroun 133	scénario Forces du marché 326-7

scénario Grandes transitions 354-5 gorille de Cross River 85, 87, 151 productivité 206-7 scénario Réforme des politiques 334-5 gorilles de montagne 67, 69, 142 productivité des sols 207-8 scénario Univers forteresse 344-5 gouvernance programme environnemental 21 Tanzanie, impacts des politiques macro-économiques 371 démocratique 379-80 qualité de l'air 41-2 utilisation culturelle et religieuse 133 environnements côtiers et marins 106, 107 amélioration 42 valeur économique et écologique 131-3 force agissante du changement 317-18 qualité des sols 207-8 terre 205-9 Zambie 372 propositions d'amélioration 389 forêts des montagnes de l'Arc Oriental 55, 140 scénario Forces du marché 324 gouvernance démocratique 379-80 forêts du bassin méditerranéen, biodiversité 54 GPA voir programme d'action mondial pour la protection scénario Grandes transitions 353 forêts du Miombo 55 du milieu marin contre la pollution due aux activités scénario Réforme des politiques 333 fragmentation des habitats 56-7 scénario Univers forteresse 343 frontières géographiques 2 grand écosystème marin du courant de Benguela 117 variabilité du climat 39-40 frontières territoriales, biodiversité 55 grands pâturages 199 stratégies de lutte 40 FSC voir Forest Stewardship Council Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du zones urbaines 238-9 développement durable 239 climat (GIEC) 29-30, 95 Gabon 81, 244 GSG voir Global Scenarios Group environnement 238-9 Gambie 152 guerre voir conflit gestion de la pollution 239 gardiens 3 guerre civile voir conflit gestion des déchets 239 gaz à effet de serre 29, 253 Guinée 54 scénario Forces du marché 330 gestion des déchets Guinée équatoriale 80, 81, 149 scénario Grandes transitions 357 voir aussi déchets solides gypaète barbu 77 scénario Réforme des politiques 338 environnements côtiers et marins 109, 112 scénario Univers forteresse 348 Habitat voir Centre des Nations Unies pour les propositions d'action 385-6, 401 zones d'habitation informelles 238-9 Zaballeen 234 immatriculation de véhicules. Ouganda 38 établissements humains zones urbaines habitats d'eau douce voir écosystèmes aquatiques impact humain, déforestation 135-6 Afrique australe 242-3 incinération en plein air habitats naturels Afrique centrale 245 biodiversité 56-8, 59, 68, 75, 81, 88 Afrique australe 242 Afrique du Nord 233-4 environnements côtiers et marins 110, 115 Afrique centrale 245 Afrique occidentale 247-8 Hausa, systèmes de connaissances indigènes 296 Afrique du Nord 233-4 HYCOS voir Systèmes d'Observation du Cycle Hydrologique Afrique orientale 236-7 Afrique orientale 237 îles de l'ouest de l'océan Indien 238-9 Hypoxis spp. 55, 75 îles de l'ouest de l'océan Indien 239 présentation régionale 228-32 indicateur du développement humain (IDH), classement 2000 Gestion des ressources naturelles en partenariat avec les IBN voir Initiative du bassin du Nil autorités communales (CBNRM) 58, 78, 294-5, 325 IDH voir indicateur du développement humain industrie du charbon de bois 134, 138, 146 gestion environnementale IGBP-BAHC voir Programme international géosphèreindustrie Action 21 379 biosphère sur les aspects biosphériques du cycle zones urbaines Afrique australe 243 hénéfices 381 hydrologique, projet central bénéfices attendus 381 IIED voir Institut international pour l'environnement et le Afrique centrale 245 Afrique du Nord 234 décentralisation 375-6 développement exemples de décalages 396-7 îles de l'ouest de l'océan Indien Afrique occidentale 248 mobilisation des ressources 387-8 voir aussi le nom des différents paus Afrique orientale 237 outils 378 atmosphère 39-42 présentation régionale 230 participation de la société civile 378 scénario Forces du marché 322 infections respiratoires aiguës (IRA) 230 promotion de la participation 379 scénario Grandes transitions 352 infrastructure raisons 381 scénario Réforme des politiques 333 amélioration, réduction de la pauvreté 383 gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) 162, 166, scénario Univers forteresse 341 développement, impact de la forêt 152 biodiversité 54, 57, 60, 61, 72-5 infrastructures privées, problèmes environnementaux 261 172, 178, 183, 186, 257 gestion intégrée des zones côtières (GIZC) 96, 99-100, 126 scénario Forces du marché 326 infrastructures publiques 261 Afrique australe 117-18 scénario Grandes transitions 354 Initiative africaine sur le sol et l'eau 164 Afrique centrale 121 scénario Réforme des politiques 334 Initiative du bassin du Nil (IBN) 162, 166, 170, 374 Afrique du Nord 103, 104 scénario Univers forteresse 344 initiative pour la propreté de l'air 248 Afrique occidentale 125 changements climatiques 40-1 inondation, delta du Nil 33 Afrique orientale 108-9 stratégies d'adaptation 41 inondations crues subites 33 conservation 255 stratégies d'atténuation 41 îles de l'ouest de l'océan Indien 113 cultures 206-8 Kenya 268 Mozambique 267, 275 cyclone tropical 39 gestion mondiale de l'environnement 7 gestion voir gestion environnementale eau douce 172-5 vulnérabilité humaine 275 scénario Forces du marché 328 inondations, environnements côtiers et marins 95-6, 101-2, Ghana biodiversité 84, 85, 87 scénario Grandes transitions 356 104, 105-6, 110, 119, 122-3 directives pour l'eau douce 185 scénario Réforme des politiques 336 insectes, biodiversité 53-4 qualité des sols 220 scénario Univers forteresse 346 instabilité politique, Afrique occidentale 183 GIEC voir Groupe d'experts intergouvernemental sur élevage 206-8 instauration de la paix 15 environnements côtiers et marins 109-13 Institut international pour l'environnement et le l'évolution du climat GIRE voir Gestion intégrée des ressources en eau scénario Forces du marché 329 développement (IIED), IIED 1997 scénario sous-régional GIZC voir gestion intégrée des zones côtières scénario Grandes transitions 356 305 Global Scenarios Group (GSG) 307, 309 scénario Réforme des politiques 337 institutions régionales 14-15 Global Water Partnership, 2000 78 scénario Univers forteresse 347 intervention principale des pouvoirs publics 392-5 Goma, conférence interafricaine sur la conservation du sol étendue 206-7 IRA voir infections respiratoires aiguës et l'utilisation des terres 211 forêts 143-5 irrigation 159-60 gomme arabique 59, 64 scénario Forces du marché 327 Afrique du Nord 166, 198 GOOS voir Système mondial d'observation des océans scénario Grandes transitions 355 Ethiopie 169 Gorilla beringei beringei 67, 69, 142 scénario Réforme des politiques 335 îles de l'ouest de l'océan Indien 173

scénario Univers forteresse 345

Mauritanie 291

Gorilla gorilla diehli 85, 87, 151

ITCZ <i>voir</i> zone de convergence intertropicale ivoire 60, 76, 283	maladies d'origine hydrique 160, 163, 167, 178, 181, 275 zones urbaines 229, 242, 247-8	monts Imatong 63, 64 mortalité, chiffres 280
	maladies respiratoires 230, 248, 253	mouvements de population <i>voir</i> migration
jacinthe d'eau 61, 70, 76	Malawi 146, 147	Mozambique
Johannesburg 241	malnutrition 270, 272	analyse de vulnérabilité 293-4
501Millio55Mi 6 2 11	Manchieyt Nasser, quartier du Caire 279	biodiversité 55
Karamoja 282	Mandrillus leucophaeus 81, 85, 87	droit foncier 213
Karoo 54		environnements côtiers et marins 118
	mangroves 131, 135, 139	forêts 146
Kenya	biodiversité 85	
aménagement urbain durable 237-8	érosion côtière et changements climatiques 110, 114,	inondations de 2000 267
artisanat des forêts 141, 143	119, 123	Tchuma Tchato (« Notre richesse »), projet 294-5
biodiversité 55, 71-2	ressources 94, 100-1, 105, 109-10, 113-14, 115, 121	MPA <i>voir</i> zones marines protégées
conversion des créances en investissements écologiques	Marché commun de l'Afrique orientale et australe 14	
295-6	marché noir 59, 76	Nakuru 238
eau douce, politique 170, 172	Maroc	Namibie
environnements côtiers et marins 107	biodiversité 63, 66	biodiversité 54, 57, 79
forêts 140, 143	eau douce 166	environnements côtiers et marins 118
inondations de la vallée du Tana 268	environnements côtiers et marins 104	forêts 133, 147
pollution de l'eau douce 171	habitants des bidonvilles 233	politique sur l'eau 178
politition de l'éau douce 171		
l Cl: 7: 1 1 107	plantations forestières 139	urbaines, zones d'habitation informelles 241
lac Chivero, Zimbabwe 163	MARPOL <i>voir</i> Convention internationale pour la prévention	nappes phréatiques 158
lac Malawi 176	de la pollution par les navires	Afrique australe 175
lac Tchad 158, 179, 273, 288	Massaïs	Afrique du Nord 164-5
lac Victoria 61, 69-70, 168	plantes médicinales 140	Afrique occidentale 182-3
lacs 158, 168-9	systèmes de connaissances indigènes 296	pollution 163, 167, 174, 184, 274
lagune Korle 124, 163, 184	matières plastiques, environnements côtiers et marins 116	NCC voir Comité national sur le climat
Lates nilotica 61	matières premières 15-16, 396-7	Niger, fleuve 167, 183
Le Caire	Maurice	Nigeria
projet des eaux usées 167	agriculture 206-7	catastrophes 276
projet des caux asces 707 projet pour l'amélioration de l'air (CAIP)36	biodiversité 56, 73, 74	forêts 132
		Nil 167, 267
quartier de Manchieyt Nasser 279	Comité national sur le climat 41	
législation, forêts 139	cyclones, système d'alerte 40	niveau des mers
Lesotho	eau douce 172, 173	changements climatiques 95-6, 101, 104, 105-6, 110,
biodiversité 77	forêts 143, 145	119, 122-3
forêts 145	qualité de la vie 367	élévation du 33, 395
urbaines, zones d'habitation informelles 241	Mauritanie	normes sur les effluents 179, 231
Liberia 132, 151	eau douce 183-4, 185	North American Species Survival Plan 74-5
Libye	stabilisation des dunes de sable 291	nourriture
difficulté d'approvisionnement en eau 159	mer Rouge, pollution 102-3	aide alimentaire 214
environnements côtiers et marins 101	météorologie <i>voir</i> climat ; précipitations	approvisionnement 192
habitants des bidonvilles 233	migration	pénuries 268, 283
réserves forestières 139	voir aussi migration vers les zones urbaines	production 289
LIFE <i>voir</i> Vivre dans un environnement limité	Afrique australe 240-3	Afrique du Nord 197
	·	•
Ligustrum robustrum 74	Afrique du Nord 232	civilisation de l'Egypte antique 267
logement	Afrique occidentale 246-7	îles de l'ouest de l'océan Indien 206
Afrique australe 240-3	Afrique orientale 235	problèmes environnementaux 260
Afrique centrale 244-5	biodiversité 66-7	sécurité
Afrique orientale 235-6	environnements côtiers et marins 119, 126	Afrique centrale 216
présentation régionale 227-32	îles de l'ouest de l'océan Indien 238	Afrique occidentale 219
loi sur la prévention de la pollution atmosphérique 243	réfugiés environnementaux 271, 273	Afrique orientale 201-2, 204
loi sur la prévention et la lutte contre la pollution marine	scénario Forces du marché 329-30	tableau de pays 370
par les hydrocarbures (1981) 117	migration vers les zones urbaines	vulnérabilité humaine 287-90
lois, introduction 375	Afrique australe 240-3	viande de brousse 275
	Afrique du Nord 232	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
loup d'Abyssinie 68, 69	·	
LVEMP <i>voir</i> projet de gestion de l'environnement du lac	Afrique occidentale 246-7	(NPDA) 291
Victoria	Afrique orientale 235	Nouvelle initiative africaine 14-15
	îles de l'ouest de l'océan Indien 238	NPDA voir Nouveau partenariat pour le développement de
Madagascar	minerais et exploitation minière 94, 95, 105, 110, 113,	l'Afrique
aménagement urbain durable 239	119, 122, 124	NSA voir aquifère des grès de Nubie
biodiversité 54, 55, 72-3	mise en œuvre, obstacles 396-7	nutrition 370
eau douce 172, 173	mobilisation des ressources 380-1	voir aussi prise calorique
forêts 132, 143-4, 145	modes de pêche	
production de bois d'œuvre 144	environnements côtiers et marins 94, 96-7	OAB voir Organisation africaine du bois
terre 205-9	Afrique australe 114-16	Obasanjo, Olusegun 368
maladies	Afrique centrale 118-19	objectifs, 1980-2000 11
	·	
voir aussi santé ; le nom des différentes maladies	Afrique du Nord 100-1	OCDE voir Organisation de coopération et de
à vecteur 272	Afrique occidentale 121, 123-4	développement économiques
d'origine hydrique 160, 163, 167, 178, 181, 275	Afrique orientale 105, 106-7	OGM <i>voir</i> organismes génétiquement modifiés
problèmes environnementaux 261	îles de l'ouest de l'océan Indien 109, 110, 111-12	OIBT <i>voir</i> Organisation internationale des bois tropicaux
respiratoires 230, 248, 253	modes d'établissement humain, amélioration 383	OIT voir Organisation internationale du Travail
vulnérabilité humaine 271-2	Mondes conventionnels, classe de scénario 307-8	OMM voir Organisation météorologique mondiale
zones urbaines 229, 242, 247-8	mondialisation 16, 18, 331	ONG voir organisations non gouvernementales
maladies à vecteur, vulnérabilité humaine 272	montagnes du Haut Atlas 63	Organisation africaine du bois (OAB) 137, 147, 150

Afrique centrale 214-15

Organisation de coopération et de développement effets 275 Afrique du Nord 234 Afrique occidentale 248 économiques (OCDF) 219 principales interventions des pouvoirs publics 393 Organisation de l'unité africaine (OUA) problèmes environnementaux 259 Afrique orientale 237 droits de propriété intellectuelle 297 pervenche 55 présentation régionale 230 Plan d'action de Lagos 331, 369 petits exploitants, impact du VIH/SIDA 281 pollution industrielle, Afrique du Nord 35 pétrole 94, 98, 101-2, 108, 112, 117, 120, 122-3 Union africaine 350 pollution par les métaux lourds 171 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science pomme de terre africaine 55, 75 peuples, présentation régionale relative à la terre 190 et la culture (UNESCO), biodiversité 58 POP voir polluants organiques persistants PGIR voir plan de gestion intégrée des ressources Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) 137 PIB voir produit intérieur brut population urbaine Organisation internationale du Travail (OIT) Convention Plan bleu 305, 306 expression quantitative des scénarios 310 relative aux peuples indigènes et tribaux (1989) 62 projections des scénarios 360 Plan d'action de Lagos 11, 331-2, 369 Organisation météorologique mondiale (OMM), populations Plan d'action méditerranéen (PAM) 103 Programme d'étude des océans tropicaux et de Afrique du Nord 197, 232-3, 234 plan de développement 380 l'atmosphère du globe 37 Afrique orientale 201, 202, 235, 236 plan de gestion intégrée des ressources (PGIR), problèmes Organisation régionale pour la préservation de croissance environnementaux 262 l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden plan pour les terres rurales, Côte d'Ivoire 221 biodiversité 73, 77, 81, 84-5 (PERSGA) 103, 107, 108 environnements côtiers et marins 96-7, 100-1, 104, planification organisations non gouvernementales (ONG) 388 action stratégique 376 111-13, 119 125-6 organismes génétiquement modifiés (OGM) 55-6, 64, problèmes environnementaux 260 gestion des ressources 376 324-5, 343 zones urbaines Plans d'action nationaux pour l'environnement (PANE) 83, OUA voir Organisation de l'unité africaine Afrique du Nord 113, 262, 376 Ouganda Afrique occidentale plantations, forêts 139 aménagement urbain durable 237 Afrique orientale plantes médicinales 275 îles de l'ouest de l'océan Indien bétail, besoins en eau douce 169 biodiversité 59, 62, 75, 81, 87-8 biodiversité 55, 67, 69, 71 présentation régionale environnements côtiers et marins 114, 126 droit foncier 204-5 expression quantitative des scénarios 309-10 forêts 140-1 146 eau douce 168, 170, 172 forces agissantes du changement 312-13 poissons du lac Malawi, espèces 176 forêts 140, 141, 142 présentation régionale 190 politique nationale des zones humides, Ouganda 170 immatriculation de véhicules 38 projections des scénarios 360 politiques 375 populations indigènes pénurie et conflit 282 analyse 27-52, 369-73 zones urbaines 235 biodiversité 253-4 droit foncier, conflit 205 problèmes environnementaux 260-1 échecs 388 pacages 203 PPN voir productivité primaire nette options 262-3 PACSICOM voir Conférence panafricaine sur la gestion PPTE voir pays pauvres très endettés réponses 365-404 intégrée des zones côtières dans une perspective durable précipitations évaluation des difficultés 368-9 paludisme 271, 272 voir aussi climat historique 369-73 Afrique australe 175-6 PAM voir Plan d'action méditerranéen par thème 392-5 PANE voir plans d'action nationaux pour l'environnement Afrique du Nord 164 présentation 366-8 parasites 261 Afrique orientale 168 réserves d'eau douce 170, 172, 177-9, 181-2, 183, 185 carte de la variabilité 28 parcs nationaux politiques d'ajustement voir programmes d'ajustement biodiversité 70-2, 78, 82, 86-7 extrêmes 50, 158 structurel îles de l'ouest de l'océan Indien 172 environnements côtiers et marins 102 politiques de réformes 221 vulnérabilité humaine 273 intensité 168 politiques macro-économiques problèmes environnementaux 259, 261 parcs transfrontaliers 58 forêts de Tanzanie 371 partage des bénéfices 77 variabilité 158, 169, 175-6 impacts 371 visualisation des fluctuations 28 partenariats public-privé 79, 162 introduction 369-73 participation de la société civile 378, 404 Première Conférence régionale africaine 12-13 politiques sociales PAS voir programmes d'ajustement structurel prévisions voir avenir : scénarios histoire 369 pastoralisme 169, 209, 217, 257-8 principales interventions des pouvoirs publics 393 introduction 369-73 pauvreté végétation 176 polluants organiques persistants (POP) 102 1990-2002 16-17 principe pollueur-payeur 163 pollution biodiversité 56, 84 prise calorique voir aussi pollution de l'air choix de politique 263 Afrique australe 210 biodiversité 64, 73, 84, 88 force agissante du changement 314 Afrique centrale 214 eau 274, 360 Afrique occidentale 218 mauvaises récoltes, dues à des sécheresses/inondations eau douce 167, 171, 174-5, 178, 181, 184 Afrique orientale 201 eau urbaine 178, 184-5 présentation régionale 192 principales interventions des pouvoirs publics 392 environnements côtiers 254-5 propositions d'action 398-9 prise de décision informée 377 environnements côtiers et marins 98-100, 102-4, 107-9, problèmes socio-économiques, 1990-2002 15 réduction 292, 382-3 112-13, 116-18, 119-20, 124-5 réduction, propositions d'action 398-9 Processus pour les zones arides d'Afrique 137, 143, 150 environnements marins 254-5 vulnérabilité humaine 269-70, 277-9 Procolobus badius waldroni 85 expression quantitative des scénarios 311 zones urbaines d'Afrique du Nord 232-3 production, nourriture 289 gestion 227-32, 233-4, 236-7, 239, 242-3, 245, 247-8 pays pauvres très endettés (PPTE) 286-7, 295-6 productivité nappes phréatiques 163, 167, 174, 184 cultures 191-2 Peace Parks 78 zones urbaines 227-32, 233-4, 236-7, 239, 242-3, Afrique australe 209-10 pêche à la dynamite 97, 106, 110 245, 247-8, 258 Afrique centrale 214-15 pêche au chalut 97 pollution atmosphérique Afrique du Nord 197-8 pêche, culture et sauvegarde de l'environnement 269 voir aussi qualité de l'air ; atmosphère Afrique occidentale 218-19 Pedro, Sofia 267 principales interventions des pouvoirs publics 392 Afrique orientale 201-2 perche du Nil 61 vulnérabilité humaine 279 permis négociables 321 îles de l'ouest de l'océan Indien 206-7 PERSGA voir Organisation régionale pour la préservation zones urbaines élevage 191-2 Afrique australe 242-3 Afrique australe 209-10 de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden

Afrique centrale 245

pertes d'habitats naturels

Psidium cattleianum 74

Afrique du Nord 197-8	qualité de la vie 367	réponse des Nations Unies à la sécurité alimentaire à lon-
Afrique occidentale 218-19	qualité de l'air 31-2	terme, au développement agricole et aux aspects qui s
Afrique orientale 201-2	Afrique australe 44-5	rapportent 37
îles de l'ouest de l'océan Indien 206-7	Afrique centrale 47	réponses environnementales régionales 262
productivité primaire nette (PPN) 54	Afrique du Nord 34-6	République centrafricaine 80
produit intérieur brut (PIB) 367	Afrique occidentale 49-50	République démocratique du Congo (RDC) voir Congo
expression quantitative des scénarios 310	Afrique orientale 38-9	Réseau de surveillance des effets de la pollution de l'air e
impact du paludisme 271	améliorations 32	Afrique (APINA) 32
présentation régionale 190	Afrique australe 45	réseau des villes durables africaines (ASCN) 231-2, 237
projections des scénarios 360	Afrique centrale 47	réserves de la biosphère 57-8, 70, 74, 79, 82, 87
produits agrochimiques 171	Afrique du Nord 35-6	réserves privées, biodiversité 58
produits chimiques 386, 402	Afrique occidentale 49-50	responsabilités proposées 398-404
produits pharmaceutiques 54, 55, 59, 75, 81	Afrique orientale 39	ressources
Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM),	îles de l'ouest de l'océan Indien 42	voir aussi ressources en terres
Afrique orientale 204	biodiversité 53-4	biodiversité 55-6, 64, 67, 73, 75, 80, 84
programme d'action mondial pour la protection du milieu	entretien 235, 253	conflit armé 281-2
marin contre la pollution due aux activités terrestres	îles de l'ouest de l'océan Indien 41-2	eau douce 159-62
(GPA) 100	zones rurales 32	environnements côtiers et marins 94-7
Programme de conception administrative des zones de	zones urbaines 31-2	Afrique australe 113-16
gestion de la faune (ADMADE) 78	questions sociales	Afrique centrale 118-19
programme de gestion des ressources autochtones des	force agissante du changement 314-15	Afrique du Nord 100-1
zones communales (CAMPFIRE) 78-9	vulnérabilité humaine 270, 277-83	Afrique occidentale 121-2, 123-4
•		•
programme de la Banque mondiale relatif aux	Rapport des Nations Unies sur le développement humain	Afrique orientale 105, 106-7
connaissances indigènes en Afrique 62, 71, 88	(1994), concept de sécurité humaine 268	îles de l'ouest de l'océan Indien 109-10, 111-12
Programme des Nations Unies pour l'environnement	rareté, conflit armé 281-2	évaluation 377-8
(PNUE)	ratification des accords multilatéraux sur l'environnement	forêts 132, 140, 142, 152, 153-4
Avenir de l'environnement en Afrique 304	373-4	gestion 263, 376
Plan bleu 305, 306	RDC (République démocratique du Congo) <i>voir</i> Congo	mobilisation 380-1
Programme d'étude des océans tropicaux et de	récifs coralliens	naturel 15-16, 396-7
l'atmosphère du globe 37	biodiversité 55, 56, 64, 67, 73, 80	récapitulatif 253-4, 261-2
Programme international géosphère-biosphère sur les	décoloration 254	ressources biologiques voir ressources
aspects biosphériques du cycle hydrologique (IGBP-	érosion et changements climatiques 106, 110-11, 114	restitution voir ce terme sous l'entrée « terre »
BAHC), projet central 294	ressources 94, 97, 100-1, 105, 106-7, 109	rhinocéros noir 81, 83
Programme pour les mers régionales 100, 102, 117, 121	récoltes	richesse 366-7
Programme pour les moyens d'existence durables dans la	Afrique australe 209-11	Rift Albertine 55, 140
pêche 121	Afrique centrale 213-15	risque
Programme régional d'Afrique centrale pour	Afrique du Nord 196-8	catastrophes 268-9
l'environnement (CARPE) 83, 150	Afrique occidentale 217-19	secteur industriel 371
programmes d'ajustement structurel (PAS)15	Afrique orientale 200-2	risques 262-3, 268
économie et vulnérabilité humaine 285-6	dégradation des sols 310, 311	Rwanda
force agissante du changement 313	îles de l'ouest de l'océan Indien 206-8	biodiversité 55, 57
projet de gestion de l'environnement du lac Victoria	mauvaises 135	gestion des forêts 143
(LVEMP) 170, 171	mauvaises, dues à des sécheresses/inondations 274-5	
Projet du grand écosystème marin du golfe de Guinée 119,	présentation régionale 190-2	Sahel
120, 124-5, 181	recyclage	dégradation des sols 273
projet PoleStar 309	Afrique orientale 109	qualité des sols 220
prolifération d'algues toxiques voir eutrophisation	eau douce 161	sécheresse 48
promotion	zones urbaines	sécurité alimentaire 219
actions transversales 387-9	Afrique orientale 237	salinisation
bien-être 383	Afrique du Nord 234	Afrique centrale 181
coopération régionale 374	présentation régionale 230-1	Afrique du Nord 198-9
coopération sous-régionale 374	îles de l'ouest de l'océan Indien 239	santé infantile 373
gestion de l'environnement, participation 379	recyclage de matières organiques 234, 248	santé
participation à la gestion 379	reforestation 139, 142, 145, 150	voir aussi maladies
santé humaine 383	réforme, <i>voir aussi</i> réforme agraire	1990-2002 16
sensibilisation du public 379	réfugiés 271, 273, 281	changements climatiques 31
promotion de la santé humaine 383	régimes climatiques	enfants, rapport avec l'eau saine 373
propositions d'action 376, 382-90, 398-404	Afrique centrale 213	promotion, réduction de la pauvreté 383
biodiversité 384-5		rapport avec l'eau saine 373
dégradation de l'environnement 384-7	Afrique du Nord 196	vulnérabilité humaine 270, 279-81
méthodes de gestion des déchets 385-6	Afrique occidentale 217	zones urbaines
réduction de la pauvreté 382-3	Afrique orientale 200-1, 202	Afrique australe 242
transversales 387-9	terre, présentation régionale 189	Afrique du Nord 233-4
propositions d'action, activités et responsabilités 398-404	régimes, gouvernement 317, 318	Afrique occidentale 247-8
propositions d'action, activités et responsabilités 598-404	région floristique du Cap 54, 75	
Protection des mers 401 Protocole de Kyoto	régions politiques 2	présentation régionale 229-30
•	réglementation, respect de la 376, 389	SARCCUS voir Commission régionale de l'Afrique australe pour la conservation et l'utilisation des sols
Afrique occidentale 49	religieuses, utilisation des forêts à des fins 133	•
Afrique occidentale 49	renaissance africaine 350, 351	SARDC <i>voir</i> Centre de recherche et de documentation
bénéfices 31	renforcement des capacités	d'Afrique australe
Egypte 34	biodiversité 63, 86	savane 148, 151
Seychelles 41	environnements côtiers et marins 113, 115, 117, 125	biodiversité 84

renouvellement des substances nutritives 53-4

récapitulatif 255-6

scénario Développement conventionnel 307 organismes de développement 375 îles de l'ouest de l'océan Indien 207-8 voir aussi scénario Forces du marché présentation régionale 194 présentation régionale 193 scénario Eco-communautarisme 307 stratégies de lutte 37 qualité, biodiversité 53-4 scénario Effondrement 307, 308 vulnérabilité humaine 274-5 structure scénario Forces du marché 308-9, 310 zone sahélienne 48 Afrique centrale 215-16 atmosphère 321-2 Secrétariat pour la gestion des zones côtières en Afrique de présentation régionale 193 biodiversité 324-6 l'Est (SEACAM) 117 tassement 215-16 conclusions 359, 361 secteur des transports Somalie eau douce 327-8 choix de politique 263 conflit éthiopien 282 environnements côtiers et marins 328-9 problèmes environnementaux 260 environnements côtiers et marins 105, 106, 107 secteur domestique, eau douce 160, 173, 177 exposés 319-21 Sommet mondial sur le développement durable 22-3 forêts 326-7 secteur forestier, politique et stratégie de développement Soudan introduction 318-19 biodiversité 59, 64, 66 terre 322-4 secteur industriel, risque 371 forêts 138 zones urbaines 329-30 secteur privé, eau en Afrique occidentale 184 sous-alimentation, vulnérabilité humaine 289, 290 scénario Grande ascension 350, 351 secteurs de l'énergie Southern African Convention for Wildlife Management 76 voir aussi scénario Grandes transitions choix de politique 263 squatters voir urbaines, zones d'habitation informelles scénario Grandes transitions 307, 308-9, 310-11 problèmes environnementaux 260 stagnation 7 atmosphère 351-2 sécurité 268, 287-90, 387 Stratégie mondiale de la conservation (SMC) 10-12 biodiversité 353-4 sédimentation, environnements côtiers et marins 95, 105, stratégies d'adaptation conclusions 361-2 107, 112, 115, 119, 122 changements climatiques 31 eau douce 355-6 Sénégal Afrique australe 44 biodiversité 57, 85, 86 environnements côtiers et marins 356 Afrique centrale 46-7 exposé 350-1 contamination de l'eau 184-5 Afrique du Nord 34 forêts 354-5 échappement des véhicules 50 Afrique orientale 38 introduction 349-50 sensibilisation du public 379, 388 îles de l'ouest de l'océan Indien 41 terre 352-3 services municipaux stratégies, préparation 376 zones urbaines 357 Afrique australe 243 suivi des résultats 389 scénario Nouveau paradigme de durabilité 307 Afrique centrale 243-5 surexploitation 395 scénario Réforme des politiques 308-9, 310-11 Afrique du Nord 233-4 Swaziland, déforestation 146 atmosphère 332-3 Afrique orientale 235 Syrie, biodiversité 65 biodiversité 333-4 présentation régionale 228-31 systèmes d'alerte 40, 293 conclusions 359, 361 Seychelles systèmes d'alerte précoce 43, 293 agriculture 206-8 eau douce 335-6 Système d'alerte rapide sur la famine (FEWS) 293 environnements côtiers et marins 336-7 biodiversité 73, 74 système d'assainissement de qualité 373 exposé 331-2 eau douce 173, 174 systèmes de connaissances indigènes 296 forêts 334-5 environnements côtiers et marins 109-10 systèmes d'information géographique (SIG) 57 introduction 330-1 forêts 143-4, 145 systèmes d'informations, propositions d'amélioration 389 Mondes conventionnels, classe de scénario 307, 308 Protocole de Kvoto 41 Systèmes d'Observation du Cycle Hydrologique (HYCOS) 162 terre 333 qualité de la vie 367 Système mondial d'observation des océans (GOOS) 41 zones urbaines 337-8 qualité des sols 207 scénario Univers forteresse 308-9, 310-11 zones urbaines, environnement 238 Tanzanie atmosphère 340-1 SIDA voir VIH/SIDA biodiversité 54, 57 Barbarisation, classe de scénario 307, 308 Sierra Leone forêts 133, 140, 147 biodiversité 343-4 biodiversité 86 politiques macro-économiques 371 conclusions 359, 361 forêts 132, 153 gestion des déchets 243 eau douce 345-6 indicateur du développement humain 367 politiques macro-économiques, forêts 371 environnements côtiers et marins 346-7 produit des cultures 219 Tassili d'Ajjer 63 exposés 339-40 sites classés au patrimoine mondial taudis voir urbaines, zones d'habitation informelles forêts 344-5 biodiversité 57-8, 70, 74, 79, 82, 86-7 Tchad introduction 338-9 environnements côtiers et marins 112 agriculture 213-14 terre 341-3 sites Ramsar 57, 70, 74, 79, 82, 87 forêts 148, 150 zones urbaines 347-8 SMC voir Stratégie mondiale de la conservation qualité des sols 216 scénarios sol ressources en eau 179 dégradation voir aussi avenir ; le nom des différents scénarios Tchad, lac 158, 179, 180, 273, 288 Afrique australe 210-11 conclusion 362-3 Tchuma Tchato (« Notre richesse »), projet 294-5 discussions et synthèse 357-62 Afrique orientale 203-4 technologie érosion 273 élaboration, dans l'Avenir de l'environnement en Afrique amélioration de l'arsenal technologique 383 Afrique australe 211 force agissante du changement 316 expressions quantitatives 309-11 Afrique centrale 215-16 propositions d'action 399 forces agissantes 311-18 Afrique occidentale 219 technologies de l'information (TI), force agissante du méthodologie 306-7 îles de l'ouest de l'océan Indien 207-8 changement 316 impact de la déforestation 131, 138, 142, 146, 152 visualiser l'avenir 304-6 température, environnements côtiers et marins 96. 106. scénarios, prévision à rebours 309 110, 114 sciences, propositions d'action 399 Afrique australe 211 terre Afrique du Nord 198-9 scientifique, amélioration de la base 383 Afrique australe 209-13 SEACAM voir Secrétariat pour la gestion des zones côtières Afrique occidentale 219 Afrique centrale 213-17 îles de l'ouest de l'océan Indien 207 en Afrique de l'Est Afrique du Nord 196-200 sécheresse 158 présentation régionale 193 Afrique occidentale 217-21 Afrique australe 43, 284 gestion, Afrique orientale 204 Afrique orientale 200-5 Afrique centrale 179 conflits dus à l'échec des politiques agraires 205 Afrique occidentale 219 Afrique australe 211 Afrique orientale 168, 169, 202 Afrique du Nord 198-9 couvert 190, 217

scénario Grandes transitions 352-3

scénario Univers forteresse 341-3

scénario Réforme des politiques 333

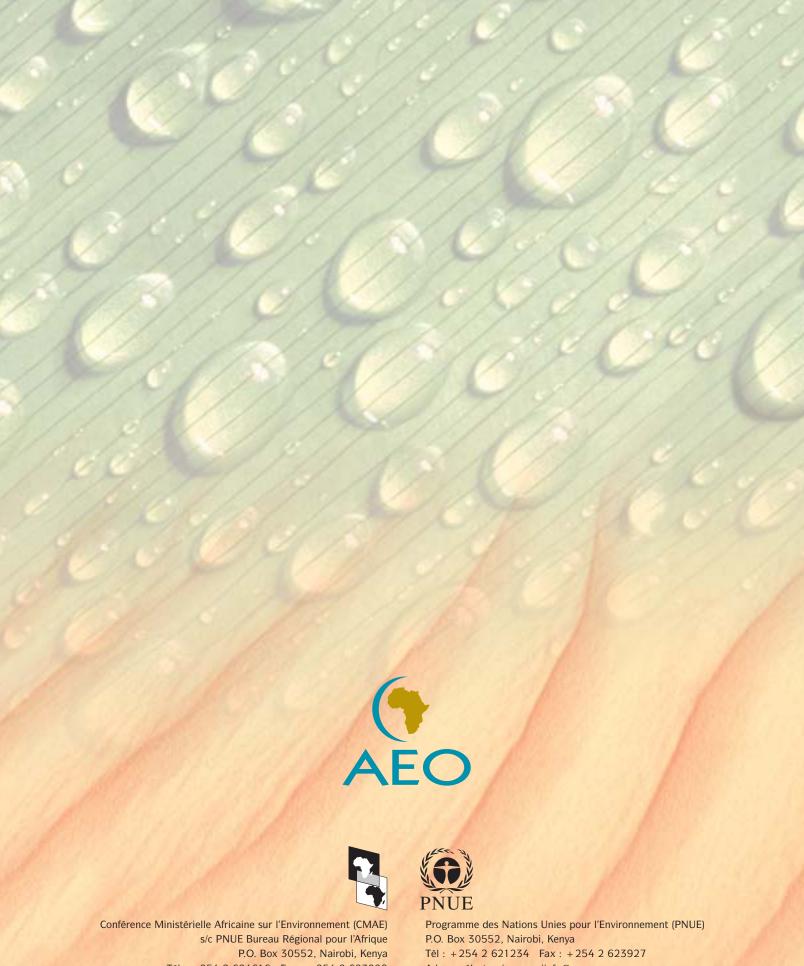
dégradation	tortues	volcans, Afrique centrale 142, 276
Afrique australe 210-11	pêche 111	Volta 183
Afrique centrale 215-16	sites de reproduction 105	vulnérabilité
Afrique du Nord 198-9	tourisme	humaine 265-302
Afrique occidentale 219-20	voir aussi écotourisme	principales interventions des pouvoirs publics 395
Afrique orientale 203-4	biodiversité 64, 68, 69, 71-2, 73	propositions d'action 403
îles de l'ouest de l'océan Indien 207-8	environnements côtiers et marins 94-5, 100-2, 104-6,	vulnérabilité humaine, continuum vulnérabilité/sécurité 268-70
présentation régionale 192-4	109-10, 113-14 scénario Forces du marché 323	Working for Water, programme 78
principales interventions des pouvoirs publics 393	tradition	Working for Water, programme 70
propositions 384, 399 droits	culture 315	Zaballeen, gestion des déchets 234
Afrique australe 212-13	médicaments 59, 62, 75	Zambie
Afrique centrale 216-17	pêche 269	biodiversité 78-9
Afrique du Nord 199-200	règles 3	charbon 146
Afrique occidentale 220-1	Traité d'Abuja, Article 58 18	gestion des forêts 372
Afrique orientale 204-5	traitement des eaux usées, eau douce 257	utilisation durable des forêts 372
choix de politique 205, 263	tremblements de terre 275-6	ZEE voir zones économiques exclusives
îles de l'ouest de l'océan Indien 208-9	tuberculose 272	Zimbabwe
présentation régionale 194-6	Tunisie	biodiversité 78
érosion	biodiversité 65	droit foncier 212
Afrique centrale 215	droit foncier 200 environnements côtiers et marins 104	produits forestiers 146 zones d'habitation urbaines informelles 242
Afrique du Nord 198-9	forêts 139	zone économique exclusive 93-4, 97, 106, 108, 111
Afrique orientale 203	gestion des eaux usées 167	zone inter-tropicale de convergence (ITCZ) 42-3
îles de l'ouest de l'océan Indien 207-8	réserves d'eau douce 166	zones boisées <i>voir</i> forêts
exploitation des sols	10001100 4 044 40400 100	zones humides 158, 170, 173
Afrique occidentale 217	Union africaine 14-15, 350	Cameroun 182
présentation régionale 189-90 îles de l'ouest de l'océan Indien 205-9	Union Africaine des Distributeurs d'Eau 185	contamination 163, 184
présentation régionale 189-96	urbaines, zones d'habitation informelles	réhabilitation 172
productivité	Afrique australe 240-2	zones marines protégées (MPA) 103, 115, 120, 124
Afrique australe 210-11	Afrique centrale 244-5	zones protégées
Afrique centrale 215-16	Afrique du Nord 232-3	biodiversité 57-8
Afrique du Nord 198-9	Afrique occidentale 247-8	Afrique australe 78
Afrique occidentale 219-20	Afrique orientale 235-6	Afrique centrale 82-3
Afrique orientale 202-4	îles de l'ouest de l'océan Indien 238-9	Afrique du Nord 65-6
îles de l'ouest de l'océan Indien 207-8	présentation régionale 227-9 urbanisation	Afrique occidentale 86-8 Afrique orientale 68, 70-1
présentation régionale 192-4	voir aussi aménagement urbain durable	îles de l'ouest de l'océan Indien 74
propriété, Afrique australe 212, 290	biodiversité 73, 77, 81, 84-5	environnements côtiers et marins 103, 112
qualité	environnements côtiers et marins 96-7, 100-1, 104, 111-13,	vulnérabilité humaine 273
Afrique australe 210-11	119, 125-6	zones rurales
Afrique centrale 215-16	force agissante du changement 312-13	qualité de la vie 368
Afrique du Nord 198-9	pauvreté 278-9	qualité de l'air 32
Afrique occidentale 219-20 Afrique orientale 202-4	programmes d'ajustement structurel 286	zones tampons 87
îles de l'ouest de l'océan Indien 207-8	USAID voir Agence des Etats-Unis pour le développement	zones urbaines
présentation régionale 192-4	international	voir aussi migration vers les zones urbaines ; urbaines,
récapitulatif 257-8	utilisation de l'hydroélectricité 168, 180	zones d'habitation informelles
réformes	variabilită du alimat 267, 272	Afrique australe 240-3
Afrique australe 213	variabilité du climat 267, 272 Afrique australe 42-3	Afrique centrale 243-6 Afrique du Nord 232-5
Afrique du Nord 200	Afrique australe 42.5 Afrique centrale 45-6	Afrique occidentale 246-9
Afrique occidentale 221	Afrique du Nord 32-4	Afrique orientale 235-8
présentation régionale 194-6	Afrigue occidentale 47-8	conditions de vie 386-7
récapitulatif 258	Afrique orientale 36-8	îles de l'ouest de l'océan Indien 238-9
régime foncier	atmosphère 27-9, 252	migration 246-7
Afrique australe 212-13	Corne de l'Afrique 37	pauvreté, principales interventions des pouvoirs publics 395
Afrique centrale 216-17	îles de l'ouest de l'océan Indien 39-40	présentation régionale 226-32
Afrique du Nord 199-200	précipitations extrêmes 50	propositions d'amélioration 386-7, 402
Afrique occidentale 220-1 Afrique orientale 204-5	principales interventions des pouvoirs publics 392	qualité de l'air 31-2
choix de politique 263	stratégies de lutte 29	récapitulatif 258
îles de l'ouest de l'océan Indien 208-9	Afrique australe 43	scénario Forces du marché 329-30
présentation régionale 194-6	Afrique centrale 46	scénario Grandes transitions 357 scénario Réforme des politiques 337-8
récapitulatif 257-8	Afrique du Nord 33-4 Afrique occidentale 48	scénario Univers forteresse 347-8
ressources	Afrique orientale 38	Section of the Code Series
Afrique australe 212	îles de l'ouest de l'océan Indien 40	
Afrique occidentale 220-1	végétation ligneuse 137-8	
présentation régionale 190, 196	verdissement des plans de développement 388	
restitution 194	viande de brousse 59, 82, 275	
scénario Forces du marché 322-4	VIH/SIDA 16 272 280-1 289	

Vision africaine de l'eau 158, 161-2, 186

volcans de Virunga 142

Vivre dans un environnement limité (LIFE) 79

Index réalisé par Indexing Specialists (UK) Ltd., Hove, East Sussex, R.-U.



Tél: +254 2 624616 Fax: +254 2 623928

Adresse électronique : cpiinfo@unep.org